

L'OBSERVATEUR

de

L'OCDE

Réformer
la santé

Pensions publiques
et privées

Industries
globales

Les brevets
et la concurrence

L'enseignement
et le développement

Changement
climatique

La côte
convoitée

La coopération
internationale



179

décembre 1992-janvier 1993

Centre for Educational Research and Innovation
Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement

Education at a Glance

OECD Indicators

Regards sur l'éducation

Les indicateurs de l'OCDE



Pour répondre à la demande croissante d'informations comparées sur la qualité et les performances des systèmes d'enseignement, l'OCDE a élaboré le premier ensemble d'indicateurs internationaux de l'enseignement portant sur le contexte démographique, économique et social, les coûts, ressources et processus scolaires, les résultats de l'enseignement. Cette étude non seulement marque une étape importante dans l'amélioration des données comparatives sur l'enseignement dans les pays de l'OCDE, mais offre aussi aux décideurs et au grand public des informations qui éclairent le contexte, le fonctionnement, les coûts et les résultats des systèmes éducatifs. Ces informations sont indispensables pour l'analyse et la conduite des politiques de l'enseignement.

33 tableaux et 21 graphiques

(96 92 04 3) ISBN 92-64-03692-X septembre 1992 148 p.
bilingue FF110 £16 US\$28 DM45

Les données brutes utilisées pour le calcul des indicateurs sont disponibles sur disquette.
FF300 £35 US\$55 DM90

L'OCDE ET LES INDICATEURS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Un cadre d'analyse

A une époque où l'éducation compte parmi les toutes premières préoccupations des pays de l'OCDE, l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs utiles et fiables devient essentielle à la formulation et au suivi des politiques menées. Ce volume analyse les problèmes d'ordre conceptuel que posent le rôle et les limites d'indicateurs de l'enseignement. Y sont décrits les objectifs du projet de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'enseignement (INES), les hypothèses sur lesquelles il se fonde, ses méthodes de travail. Le rapport propose une série de principes directeurs pour la mise au point d'un ensemble d'indicateurs.

(96 92 03 2) ISBN 92-64-23726-7 juillet 1992 120 p.
FF90 £13 US\$23 DM43

Bimestriel publié en anglais et en français par
l'ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 85 00

Les articles sans *copyright* peuvent être
reproduits accompagnés de la mention
« Reproduit de l'Observateur de l'OCDE » et
de la date du numéro. Deux exemplaires
justificatifs, ainsi qu'une indication du nombre de
lecteurs, doivent être envoyés au rédacteur en
chef. Les articles signés ne peuvent être
reproduits qu'avec leur signature.

**Les articles signés expriment l'opinion de
leurs auteurs et non pas nécessairement
celle de l'OCDE.**

La rédaction n'est pas tenue de rendre des
manuscrits non sollicités.

Toute correspondance doit être adressée
au rédacteur en chef.

Le numéro :

FF20,00 £2,50 \$EU4,50 DM8,00

Abonnement 1 an

FF110,00 £13,00 \$EU24,00 DM46,00

Tél. (33 1) 45 24 81 66

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Yannick Bultynck

Carol Thornton

Conception et

réalisation technique

Gérald Tingaud

Recherche photographique

Silvia Thompson

S O M M A I R E**affaires sociales****4****SANTÉ : LES VOIES DE LA RÉFORME**

Jeremy Hurst et Jean-Pierre Poullier

8**PENSIONS PUBLIQUES, PENSIONS PRIVÉES**

Elizabeth Duskin

industrie**11****LA MONDIALISATION DES INDUSTRIES**

Graham Vickery

15**BREVETS : LE NERF DE LA CONCURRENCE**

Laudeline Auriol et François Pham

développement**19****L'ENSEIGNEMENT : FACTEUR CLEF DU DÉVELOPPEMENT**

Hans Lundgren et Carl Wahren

environnement**22****CHANGEMENT DU CLIMAT : LES ASPECTS ÉCONOMIQUES**

Tom Jones

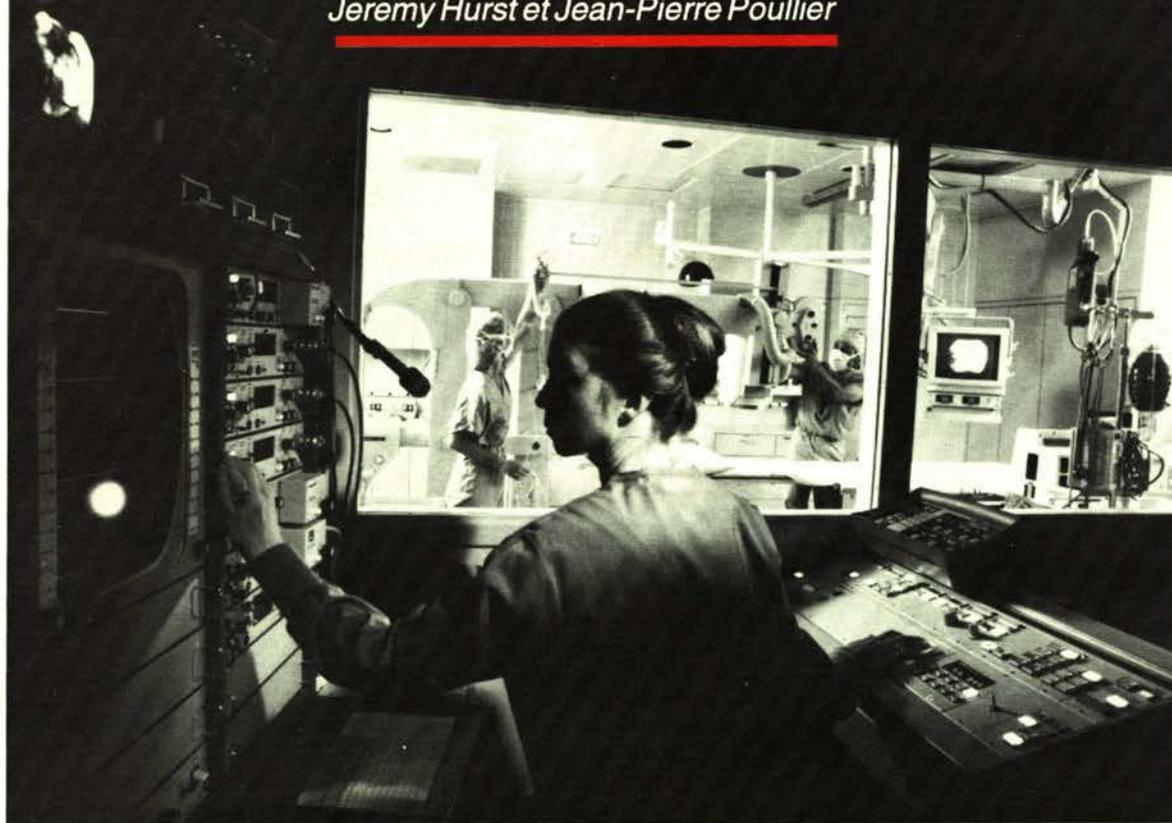
26**LA CÔTE CONVOITÉE**

Chris Chung et Ferenc Juhasz

économie**29****REPÈRES****31****NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE****cahier central****LA COOPÉRATION INTERNATIONALE****AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

Santé : les voies de la réforme

Jeremy Hurst et Jean-Pierre Poullier



Charles Thatcher/FOTOGRAFIA-STONE

Les systèmes de santé soulèvent, dans tous les pays de l'OCDE, des problèmes de financement, de prestation de soins, d'efficacité. De nombreuses réformes sont en cours depuis les années 80. Quels en sont les résultats ?

Parmi les pays de l'OCDE qui ont récemment engagé ou appliqué des réformes de leur système de santé, sept ont été examinés par l'Organisation : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Bien que ces pays se différencient par leur pratique médicale, leur culture et leurs institutions, une comparaison internationale conduit à mettre en lumière certaines difficultés et solutions communes.

La diversité des mécanismes de financement et des structures médicales dans les sept pays déroute à première vue. Un examen plus attentif révèle cependant trois grands modes de financement et de prestation des soins dans le secteur public. Ils sont largement représentatifs des principaux systèmes de santé de la zone OCDE (encadré p. 7).

Les sept pays semblent, pour la plupart, avoir assigné à leur politique de santé des objectifs analogues :

- accès aux soins satisfaisant et équi-

table, le paiement étant lié à la capacité financière dans un but de protection des revenus

- efficacité macro-économique – les dépenses de santé doivent représenter une part adéquate du PIB

- efficacité micro-économique – les améliorations apportées à la santé et la satisfaction des usagers doivent être maximisées pour la part du PIB affectée à la santé ; ce qui sous-entend, pour les activités retenues, une optimisation du rapport coûts-résultats en ce qui concerne les consommations médicales

- liberté de choix des consommateurs, que le régime d'assurance soit public ou privé

- autonomie suffisante des médecins et autres professionnels de la santé, eu égard particulièrement aux innovations médicales ou organisationnelles.

Jeremy Hurst est conseiller économique au ministère de la santé à Londres. Il a dernièrement travaillé en qualité de consultant à l'OCDE. Jean-Pierre Poullier est économiste à la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

Ces objectifs n'ont pas tous été atteints dans les sept pays considérés, mais certains sont en passe de l'être. Les réformes adoptées au cours de la décennie écoulée donnent à penser que les gouvernements s'en rapprocheront davantage encore.

Accès

Les sept pays étudiés par l'OCDE étaient en droit d'afficher, à la fin des années 70, une satisfaction certaine quant au niveau élevé de leur couverture médicale, même s'il subsistait, ici et là, des inégalités résiduelles d'accès aux soins et d'importantes variations géographiques dans la prestation des services. Bien qu'il ait été préconisé de faire une plus large place à l'assurance volontaire, aucun pays n'a réduit la couverture assurée par le sec-

1. **Les réformes des systèmes de santé : une analyse comparative de sept pays de l'OCDE**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

teur public. Si en Espagne et aux Pays-Bas, les régimes d'assurance sociale en vigueur excluaient encore au début de la décennie une partie de la population, principalement les groupes à revenu élevé et les travailleurs indépendants, ces deux pays ont annoncé l'extension à tous de la couverture sociale obligatoire.

Pour l'immense majorité des citoyens des pays étudiés, le financement public reste le moyen privilégié d'accès aux soins médicaux. Le Royaume-Uni, à l'issue d'un réexamen important de son système en 1988-89, a maintenu le principe d'un service national de santé ouvert à tous et financé par l'impôt. Dans la plupart des pays, une assurance volontaire était venue le compléter ou était en passe de le faire. La participation des usagers aux dépenses dans les régimes publics est partout restée modeste.

Or, bien que nombre d'objectifs aient été atteints, il subsiste, dans chacun de ces pays, des disparités tenaces dans l'état de santé de différents groupes socio-économiques. Les systèmes de soins seuls ne peuvent suffire à les éliminer. Mais on peut supposer que ces disparités sont bien moindres qu'elles ne le seraient dans des systèmes d'assurance volontaire.

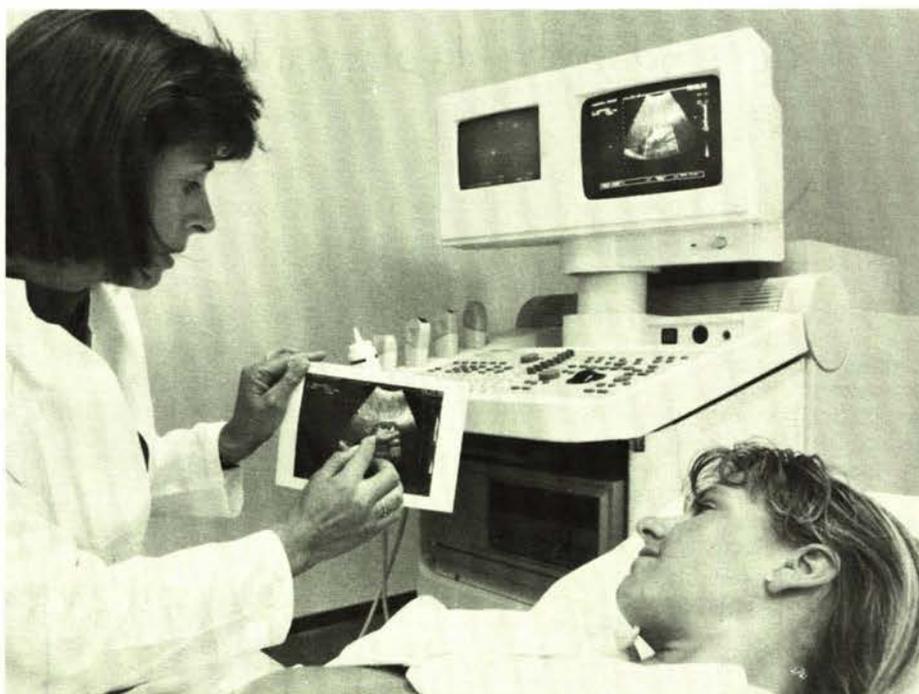
Efficacité

Le coût des soins médicaux s'est rapidement accru au cours des années 70, en raison notamment de l'extension du régime d'assurance publi-

1. DÉPENSES DE SANTÉ					
	Dépenses totales de santé % du PIB			Évolution de la part des dépenses de santé, %	
	1970	1980	1990	1970-80	1980-90
Allemagne	5,9	8,4	8,1	42	-4
Belgique	4,1 ^a	6,7	7,5	63 ^a	12
Espagne	3,7	5,6	6,6	51	18
France	5,8	7,6	8,8	31	16
Irlande	5,6 ^a	9,6	7,5	71 ^a	-22
Pays-Bas	6,0	8,0	8,0	33	0
Royaume-Uni	4,5	5,8	6,2	29	7

a. Peut être surestimé.

Source : Les systèmes de santé de l'OCDE : faits et tendances, OCDE, à paraître 1993



C'est dans les hôpitaux que les réformes les plus importantes ont été introduites.

que. Cela étant, cette progression des coûts s'explique également par la couverture généreuse qu'offrent les régimes d'assurance et par des systèmes de financement virtuellement illimités. En plus, les prestataires sont, dans certains pays, suspects d'induire la demande pour leurs services, les patients n'étant ni informés, ni sensibilisés aux coûts des actes. Les pouvoirs publics en sont progressivement venus à la conclusion que le coût d'opportunité et les répercussions politiques de nouveaux accroissements d'impôts, qui seraient nécessaires au financement des soins médicaux, étaient trop élevés.

Les décideurs ont néanmoins dans l'ensemble refusé de transférer la facture aux usagers en imposant à ceux-ci une part substantielle du coût des services. Ils ont préféré faire porter les réformes sur l'offre, en renforçant la position des assureurs et en imposant un contrôle central direct sur les paiements des prestataires ainsi que sur les capacités de production. Il en est résulté, entre autres, une forte décélération de la croissance des dépenses de santé durant les années 80 par rapport à la décennie précédente (tableau 1).

En matière de soins primaires, l'Irlande a remplacé le paiement à l'acte des généralistes par le paiement à la capitation (pour chaque personne ins-

crite sur la liste d'un prestataire et pour une période déterminée) ; en Allemagne, les paiements des médecins ont dans l'ensemble été plafonnés. Mais c'est dans les hôpitaux que les réformes les plus importantes ont été introduites. Des mécanismes de plafonnement des dépenses hospitalières existaient déjà en Espagne, en Irlande et au Royaume-Uni. Les Pays-Bas, la Belgique, la France et l'Allemagne, lesquels recouraient auparavant au paiement à la journée, ont adopté au cours des années 80 des systèmes de budget global.

Le plafonnement des dépenses totales devrait fonctionner plus efficacement que ne le feraient, seuls, les contrôles de prix ou les contrôles quantitatifs. Son avantage est de permettre aux gestionnaires locaux de réaliser des économies dans le domaine de leur choix ; le risque, bien entendu, est de perpétuer, dans certains cas, une affectation des ressources indésirable.

La France et la Belgique ont moins bien réussi que les autres à maîtriser leurs dépenses au cours des années 80. En France, la part des dépenses de santé dans le PIB est passée de 7,6 % en 1980 à 8,8 % en 1990 et en Belgique, de 6,2 à 7 %. Les chiffres expliquent pourquoi : avec la limitation des honoraires, mais en l'absence de budgétisation globale, les soins ambulatoires - payés à l'acte - ont connu

L'équilibre est parfois délicat entre, d'un côté, les tests de diagnostic de maladies graves et les techniques de pointe, de l'autre, la prévention et les soins de longue durée.



dans ces deux pays une forte expansion. En France, où un lit sur trois est privé, d'aucuns attribuent l'augmentation des dépenses aux règles applicables aux hôpitaux privés qui ne fonctionnent pas dans le cadre d'une budgétisation globale ; le volume des prestations, même compte tenu de limitations des honoraires, a sensiblement augmenté. L'Irlande, qui a renoncé à la fin des années 80, dans le cas des patients des généralistes du secteur public, au paiement à l'acte au profit du paiement à la capitation et qui avait déjà pris des mesures vigoureuses pour réduire les dépenses hospitalières publiques, a vu ses dépenses de santé dans le PIB chuter de 9 % en 1980 à 7,6 % en 1990. Cependant, les prestations par habitant, mesurées à l'aide d'indicateurs classiques d'activité, ont à peine fléchi, ce qui sous-entend des gains de productivité importants.

Les gouvernements des sept pays étudiés ont réussi à contenir les dépenses malgré des hésitations quant au volume optimal des dépenses de santé et à la capacité des systèmes d'améliorer leur productivité. Les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses n'ont pas disparu, les consommateurs et les professionnels de la santé marquant une vive opposition aux réformes destinées à maîtriser les coûts. Il a été dit que certains gouvernements avaient ramené les dépenses en deçà du niveau optimal, mais aucun repère fiable ne permet de mesurer ce «déficit». En dernière analyse, c'est aux

électeurs qu'il appartient d'approuver ou de désapprouver ces plans de dépenses.

Coût, choix et autonomie

Gérer efficacement semble être devenu, dans l'ensemble de ces sept pays, une préoccupation majeure des pouvoirs publics au cours des années 80. Les divers systèmes ne présentent apparemment que peu de variations du point de vue de l'efficacité médicale – la mortalité périnatale par exemple a partout fortement fléchi (tableau 2). Néanmoins, il continue à subsister, à l'échelon régional, des variations sensibles de certaines affections que des raisons médicales ne permettent pas d'expliquer². Cela a conduit les sept pays considérés, ainsi que d'autres pays de l'OCDE, à concentrer leurs efforts sur l'amélioration des résultats.

Dans les pays qui ont eu recours au système du remboursement ou du contrat – les prestataires indépendants étant rémunérés à l'acte – les consommateurs se plaignent relativement peu. Selon une enquête récente, entre 41 % et 47 % des Français, Allemands et Néerlandais sont satisfaits de leur couverture médicale, alors que, parallèlement, les pouvoirs publics en France et en Allemagne s'inquiètent de la croissance excessive du volume des prestations³. L'Allemagne, la Belgique, la France et l'Irlande (où les généralistes étaient payés à l'acte jusqu'en 1989) connaissent des taux plus élevés de consultations, de prescriptions et d'admissions en urgence dans les hôpitaux que l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (tableau 3). Dans certains pays, on semble craindre que les tests de diagnostic des maladies graves et les techniques médicales de pointe ne soient privilégiés au détriment des activités de pré-

vention et des soins de longue durée. Aussi certains gouvernements ont-ils adopté des réglementations détaillées et draconiennes pour tenter de maîtriser les coûts.

Dans les pays qui ont opté, exclusivement ou en partie, pour le système intégré – dans lequel les généralistes sont salariés et les hôpitaux dotés d'un

2. MORTALITÉ PÉRINATALE

	Mortalité périnatale % des enfants nés vivants et des enfants morts nés		Réduction de la mortalité périnatale, %
	1980	1989	
Allemagne	1,16	0,64	-45
Belgique	1,41	1,02 ^a	-28 ^a
Espagne	1,44	1,00	-31
France	1,29	0,89	-31
Irlande	1,48	0,99	-33
Pays-Bas	1,11	0,91	-28
Royaume-Uni	1,34	0,90	-33

a. 1987.

Source : Les systèmes de santé de l'OCDE : faits et tendances, OCDE, à paraître 1993

2. Les systèmes de santé à la recherche d'efficacité. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1990. On peut trouver d'autres informations témoignant de variations régionales entre les pratiques médicales courantes dans Eco-Santé OCDE, version sur disquette des fichiers comprenant plus de 100 000 entrées sur les systèmes de santé des pays de l'OCDE, ainsi que dans Les systèmes de santé de l'OCDE, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1993.

3. R.J. Blendon, R. Leitman, I. Morisson et K. Donelan, "Satisfaction with Health Systems in Ten Nations", Health Affairs, Summer 1990.

3. SOINS MÉDICAUX, 1989

	Consultations avec généralistes et spécialistes nombre par habitant ¹	Ordonnances (hors hôpitaux et cliniques) nombre par personne	Admissions dans les services d'urgence nombre pour 100 personnes
Allemagne	10,8	11,2	18,7
Belgique	7,4	9,9	17,0
Espagne	4,2	9,6	9,0
France	7,8	10,0	20,6
Irlande	6,5 ^a	9,5	16,4
Pays-Bas	5,4	3,7	10,4
Royaume-Uni	5,2	6,5	12,9 ^b

1. Diverses années.

a. Patients «publics» de généralistes seulement, 1987. En Irlande, les généralistes étaient payés à l'acte jusqu'en 1989

b. 1986.

Sources : diverses, mais principalement Les systèmes de santé de l'OCDE : faits et tendances, OCDE, à paraître 1993

La satisfaction des patients est un des paramètres importants de l'évaluation du coût de la santé.



Cuisser/REA

DIFFERENTS SYSTEMES PUBLICS DE FINANCEMENT ET DE PRESTATION

Le système public du remboursement

Dans sa forme la plus simple, ce système se caractérise par l'existence de caisses d'assurance-maladie, financées par des cotisations obligatoires calculées en fonction du revenu. Les patients sont remboursés des paiements à l'acte effectués directement auprès de prestataires indépendants. En règle générale, les frais sont partagés (la prise en charge par le patient est symbolique pour les soins hospitaliers, assez importante dans le cas des médicaments prescrits), mais il n'existe aucun lien entre les caisses d'assurance-maladie et les prestataires des services médicaux. Ce modèle se retrouve assez largement dans les régimes d'assurance-maladie français et belge.

Le système public du contrat

Ce système se caractérise lui aussi par l'existence de caisses d'assurance-maladie, financées par des cotisations obligatoires calculées en fonction du revenu. Les caisses passent directement des contrats avec des prestataires indépendants pour la fourniture de services gratuits aux patients. Ce mode prédomine, en matière de soins primaires en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et dans le cas de soins hospitaliers, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, et, depuis peu, il s'implante au Royaume-Uni. Il joue aussi un rôle en Belgique et en France dans les paiements effectués aux médecins qui assurent les soins de premier recours. Le système public du contrat, qui continue à s'étendre, inspire nombre de réformes récentes.

Le système public intégré

Dans sa forme la plus courante, ce système se caractérise par l'existence d'une caisse publique centrale financée par l'impôt ; les médecins sont salariés, les hôpitaux publics financés par une dotation globale en contrepartie de la fourniture gratuite de services aux patients. Ce système prédomine en Espagne, de même que dans les hôpitaux publics en France et en Irlande. Jusqu'à une date récente, il était utilisé dans les hôpitaux publics au Royaume-Uni. Le système en vigueur dans les Länder est-allemands avant la réunification en est une autre version.

budget global – les consommateurs sont en général moins satisfaits. Les patients se plaignent parfois de consultations vite expédiées chez les généralistes et les spécialistes, souvent à un moment qui leur convient mal, et de soins hospitaliers dispensés de façon impersonnelle et après passage obligatoire par une liste d'attente. Seuls 27 % des Britanniques, selon la même enquête, sont satisfaits du service national de santé. Cela tient peut-être au fait que les dépenses de santé par habitant sont plus modestes au Royaume-Uni qu'en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas. En Suède, pourtant, où est appliqué le système intégré et où les dépenses de santé par habitant sont plus élevées que dans les sept pays étudiés, l'enquête révèle que 32 % seulement des consommateurs sont satisfaits.

Certaines comparaisons entre la France et le Royaume-Uni sont révélatrices. Les généralistes français, payés à l'acte, donnent des consultations plus longues, font revenir le patient plus fréquemment, prescrivent davantage d'exams et de médicaments, et ont des horaires plus longs (périodes d'attente comprises) que leurs homologues britanniques salariés, payés principalement à la capitation. Les généralistes français, par ailleurs, exercent rarement dans des cabinets de groupe, tiennent moins bien leurs fichiers et se font peu assister par d'autres professionnels. Il est rare, en France, que les patients attendent avant d'obtenir un rendez-vous chez un généraliste ou un spécialiste, ou d'être admis à l'hôpital. A l'inverse, les patients britanniques – quelle que soit la prestation souhaitée – subissent souvent une longue attente. La France compte environ, par habitant, 80 % de médecins de plus que le Royaume-Uni : l'explication se trouve peut-être dans ces chiffres.

Certains signes attestent que les sept systèmes de santé étudiés se dirigent vers le modèle du contrat public. Ce modèle a également été adopté en

Allemagne – de manière radicale – en 1990, lors de la réforme du système étatique en vigueur dans l'ex-RDA. De même, certains pays tendent apparemment à faire une plus grande place aux relations de marché ou de quasi-marché, ce qui permet aux administrations d'intervenir tout en respectant le jeu de la concurrence. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont mis en œuvre des réformes pour introduire ou renforcer, au sein de leurs systèmes publics, la concurrence organisée entre les prestataires. Les Pays-Bas ont pris des dispositions afin d'introduire des réformes plus graduelles mais tout aussi importantes, visant à mettre les assureurs en concurrence. Le Royaume-Uni, cherchant à renforcer la position des généralistes dans le secteur hospitalier, leur a confié des tâches de gestion : ces généralistes sont désormais chargés de l'acquisition, pour leurs patients, de certains soins hospitaliers pointus.

□ □

Les mécanismes de marché aménagés et autorégulés n'ont pas encore été véritablement testés et il faudra un certain temps avant de pouvoir en évaluer tous les effets. Ils paraissent néanmoins offrir de plus larges possibilités de choix aux consommateurs, une plus grande autonomie aux prestataires et des gains d'efficacité, sans que la maîtrise des dépenses et l'équité s'en trouvent pour autant sacrifiées. ■



Bibliographie OCDE

- Les réformes des systèmes de santé : une analyse comparative de sept pays de l'OCDE, à paraître 1993
- Les systèmes de santé de l'OCDE: faits et tendances, à paraître 1993
- Les systèmes de santé à la recherche d'efficacité, 1990.

Pensions publiques, pensions privées

Elizabeth Duskin

Les gouvernements des pays de l'OCDE semblent s'intéresser de plus en plus à des dispositions de type privé en matière de financement des retraites, et ce au détriment des retraites du régime public. Néanmoins, tous les experts ne sont pas d'avis que les pouvoirs publics puissent atteindre tous leurs objectifs en substituant, de façon significative, le privé au public, ou que ce changement puisse s'opérer sans faire courir des risques supplémentaires aux revenus des retraités¹.

Les pays de l'OCDE financent les pensions des régimes publics en opérant un transfert de revenu de la population active vers la population retraitée. En d'autres termes, on prélève sur les gains de ceux qui travaillent afin d'assurer un revenu à ceux qui ne travaillent plus. Les montants prélevés sur les salaires sont dépensés au cours de l'année du prélèvement pour assurer des ressources aux retraités. Le principe est que les actifs d'aujourd'hui, lorsqu'ils prendront leur retraite, bénéficieront, à leur tour, du revenu que leur assureront les actifs de demain.

Ce «pacte inter-génération» a bien fonctionné dans le passé, à une époque où les actifs étaient beaucoup plus nombreux que les retraités. Mais après le «baby-boom» qui a suivi la deuxième guerre mondiale, la fécondité est retombée à un niveau insuffisant pour assurer le renouvellement des générations ; il en est résulté à la fois une diminution de la population d'âge actif par rapport à la population totale, et une augmentation de la proportion des personnes âgées. Ces tendances démographiques devraient atteindre leur apogée au cours du deuxième quart du 21^e siècle – plus tôt dans certains pays.

Faudra-t-il donc, si l'on entend maintenir à leur niveau relatif actuel les prestations servies aux personnes âgées, dont les effectifs sont en nette augmentation, renforcer la pression fiscale sur les actifs, dont le nombre va décroissant, pour financer les systèmes publics de pensions ? La pression fiscale qui s'exercerait sur la population active pourrait alors, en toute logique, freiner sa capacité de payer – ou sa bonne volonté de le faire.

Le problème ne concerne pas seulement l'avenir : dans la mesure où les régimes publics de pensions, en une quarantaine d'années, sont parvenus à maturité et sont devenus plus généreux, il se trouve actuellement davantage d'individus ayant cotisé pendant un nombre

d'années suffisant pour pouvoir revendiquer des prestations importantes. Le montant total des dépenses affectées aux pensions de vieillesse a augmenté en conséquence. Cette évolution, certes prévisible, intervient alors même que les ralentissements récurrents de la croissance économique limitent la capacité des pouvoirs publics à maintenir les pensions de retraite au niveau souhaité, sans intensifier la pression fiscale ou consacrer à leur financement une part plus importante du budget.

Les pouvoirs publics cherchent par conséquent les moyens politiquement acceptables de contenir ou de freiner la progression des coûts afférents aux régimes publics des retraites, et la pression fiscale exercée sur les contribuables – non seulement pour préparer l'avenir, mais également pour faire face à des difficultés à court terme, d'ores et déjà présentes. Le problème est qu'en réduisant les dépenses relatives aux pensions et la pression fiscale, on ne réduit dans le même temps ni le nombre des retraités ni leurs besoins. En conséquence de quoi certains gouvernements ont commencé à se tourner vers le secteur privé afin d'examiner sa contribution éventuelle au financement des retraites – qui permettrait, d'une part, de ne pas augmenter les impôts dans les années à venir, d'autre part, d'atténuer dans le court terme la pression exercée sur le budget public.

Systèmes privés : quelle place ?

Les régimes de retraite privés offerts par les employeurs existent, dans un certain nombre de pays, depuis le début du siècle². A l'époque, ils n'étaient pas très importants (sauf pour ceux qui en bénéficiaient) car ils ne couvraient qu'un très petit nombre de salariés. De nos

Elizabeth Duskin est spécialiste des systèmes de sécurité sociale à la division des affaires sociales et des relations professionnelles, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.

jours, dans les pays où les systèmes privés occupent une place assez importante, la moitié environ de la main-d'œuvre (parfois moins) bénéficie de la couverture d'un régime professionnel volontaire – en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis par exemple³. L'importance des systèmes privés varie considérablement d'un pays à l'autre. Les régimes de retraites volontaires offerts par les employeurs sont les plus fréquents, tandis que les régimes professionnels obligatoires n'existent que dans quelques pays.

Au fil des ans, les revenus provenant des régimes privés ont augmenté, du fait de l'amélioration des taux de couverture et du nombre croissant de travailleurs pouvant bénéficier, à la fin du nombre d'années de travail requis, d'une pension de retraite. Le taux de couverture de la main-d'œuvre semble aujourd'hui, dans de nombreux pays, stabilisé autour de 50%, quelques pays tels que le Royaume-Uni et les Etats-Unis connaissant une diminution. Les pensions du régime public demeurent la principale source de revenu des retraités dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, et certains gouvernements aimeraient faciliter le développement des dispositifs privés – régimes professionnels ou dispositions individuelles – et modifier l'équilibre public-privé pour ce qui est d'assurer un revenu au moment de la retraite.

Cependant, la distinction entre dispositifs publics et privés est souvent floue. En fait les pouvoirs publics jouent un rôle primordial dans les régimes privés, tant en les subventionnant – par le biais d'un traitement fiscal préférentiel⁴ – qu'en améliorant la sécurité du système, par le biais de réglementations ou, comme en Allemagne et aux Etats-Unis, de formules d'assurance sous l'égide de l'Etat. Si les employeurs sont obligés, en outre, d'offrir un plan de retraite qu'ils sont, eux-mêmes et/ou leurs salariés, tenus de financer, la distinction entre systèmes



Thomas Ribolowsky/REA

publics et privés disparaît presque entièrement. Il demeure toutefois une différence, à savoir que les crédits et les débits relatifs aux pensions apparaissent au bilan de l'entreprise et non dans les budgets publics.

Quels sont les risques ?

Il existe deux types de régimes de pensions privés : les régimes «à prestations définies» et ceux «à cotisations définies». Dans la plupart des pays industrialisés, la première catégorie est la plus courante, quoique la seconde tende à se développer. Outre leur structure, ces deux types de systèmes se différencient par la répartition des risques entre le maître d'œuvre du régime – le plus souvent l'employeur – et le participant.

Plans de retraite à prestations définies ...

Dans un plan standard de cette catégorie, les prestations sont fonction du nombre d'années de service auprès d'un employeur ; elles sont calculées soit sur le revenu moyen au cours d'une période déterminée, soit sur le dernier salaire⁵. Les plans à prestations définies appliquent souvent un taux d'acquisition du droit à la pension de 1% à 2% du salaire annuel brut. C'est ainsi qu'au terme de quarante années ininterrompues dans une entreprise, la retraite maximale peut représenter entre 40% et 80% du salaire⁶. Naturellement, dans la plupart des pays, il est très rare de rester tant d'années chez le même employeur.

Si la pension est calculée sur la base du dernier salaire obtenu, dans le cadre d'un emploi qui se poursuivrait jusqu'à l'âge de la retraite, elle se trouve à cette date largement protégée contre l'inflation que l'employé a pu connaître pendant ses années d'activité : ses gains, accumulés sur les années, sont réputés correspondre à ses gains finals. Une fois la pension liquidée cependant, il n'y a pas en général obligation formelle d'indexer la pension sur les salaires ou sur les prix⁷.

L'employeur promet de remplacer, à la retraite, une partie du salaire, mais ignore, au moment où il prend cet engagement, le montant des gains finals. En tant qu'initiateur du plan, il accepte donc le risque lié à l'inflation et aux augmentations de salaires. Il est entendu implicitement qu'il comblera, en cas d'événements impré-

vus, toute éventuelle insuffisance de fonds.

En plus, ce que le salarié considère généralement, c'est la valeur de la prestation assurée par le régime au moment de sa retraite par rapport à ses gains antérieurs. Or, le risque, de son point de vue, est que la valeur réelle de la prestation chute rapidement après son départ en retraite, du fait de l'inflation et de la volonté de l'employeur à adapter la pension en conséquence, ou de sa capacité à le faire. En outre, il peut arriver que la promesse de versement d'une prestation ne puisse être tenue : la durée de vie de l'initiateur du plan peut ne pas correspondre à celle de l'employé, en cas de faillite, de reprise ou de fusion, ou, plus spectaculairement, de mauvaise gestion ou d'escroquerie – comme dans l'affaire Maxwell au Royaume-Uni.

Les plans à prestations définies comportent encore d'autres risques. Les travailleurs qui changent ou perdent leur emploi peuvent voir diminuer la valeur de leurs droits à pension, voire perdre ces droits. Les droits acquis ne sont généralement pas transférables d'un régime à l'autre. Ils peuvent cependant être transférés au moins partiellement dans certains cas : par exemple, lorsque les plans sont institués au niveau d'une branche, ou lorsque d'autres dispositions spéciales permettent la validation des droits acquis – comme c'est souvent le cas au Royaume-Uni. Si la période minimum exigée pour établir le droit aux prestations est atteinte – en d'autres termes, si le travailleur a acquis des droits au moment où il quitte un emploi, sans pour autant prendre sa retraite – la valeur de la pension va baisser jusqu'au moment de la retraite, puisque le «salaire final» pris en compte pour le calcul des prestations est le dernier salaire perçu par l'employé, de sorte qu'il ne reflète pas les hausses de prix ou de salaires intervenues ultérieurement. Si l'employé n'a pas acquis de droits, il ne perçoit aucune prestation et ses cotisations sont perdues.

Par conséquent, certains employés participant à un plan de retraite peuvent ne pas percevoir les prestations attendues au départ ou ne jamais en percevoir du tout. C'est le cas, par exemple, des femmes qui interrompent leur travail pour élever leurs enfants, ou des chômeurs occasionnels. Les niveaux de chômage élevés de ces dernières années pourraient signifier pour les chômeurs des pertes en termes de gains mais également en termes de pensions.

... et à cotisations définies

Dans cette catégorie – qui constitue la forme dominante au Danemark, et qui est fréquente en Suisse, au Royaume-Uni et aux Etats Unis – un pourcentage pré-déterminé des gains, ou bien un montant fixe, est régulièrement versé à un fonds de retraite par l'employeur et souvent, également, par les salariés. Le montant des prestations dépend du montant total des cotisations et des revenus cumulés des investissements disponibles pour générer un flux de revenu au moment de la retraite. >

1. Les régimes de retraite privés et la politique gouvernementale, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

2. Les régimes de pensions offerts par les employeurs (régimes de pensions «professionnels» ou «complémentaires»), sont le principal exemple de régimes privés.

3. Les taux de couverture peuvent être trompeurs. Certains des employés qui se voient offrir un plan de retraite peuvent ne pas y participer ; plus important encore, certains participants peuvent ne pas percevoir effectivement une pension.

4. Dans de nombreux pays, les cotisations des employeurs et, souvent, celles des salariés, sont exonérées d'impôts ; de même, les revenus obtenus sur les avoirs qui constituent les fonds de retraite sont soit exonérés d'impôt, soit, dans quelques pays, imposés à des taux préférentiels ; les prestations servies sont généralement imposables. A cet égard, la Nouvelle-Zélande, qui a récemment inversé le traitement fiscal de ces trois composantes, fait exception : désormais, les cotisations aux fonds de retraite et les revenus de ces fonds sont imposés, alors que les prestations ne le sont pas.

5. Selon une autre formule, on peut prévoir un montant forfaitaire par année de travail. Lorsque ce montant est relevé en même temps que les salaires, comme c'est souvent le cas, il s'apparente à une règle des gains moyens.

6. Si les systèmes publics et privés sont pris en compte concurremment, de telle façon qu'un taux de remplacement maximum des gains s'applique aux revenus combinés de ces deux types de retraites, les prestations du régime privé peuvent être réduites. Les travailleurs ayant des gains inférieurs à la moyenne sont susceptibles d'être les plus touchés.

7. Une telle obligation existe dans certains pays. Ainsi, l'Allemagne est légalement tenue à indexer les pensions sur le coût de la vie tout au long de la retraite ; cette indexation est également la règle aux Pays-Bas, sous certaines conditions.

Dans cette catégorie de plan, c'est le bénéficiaire potentiel qui supporte l'essentiel des risques : l'inflation et le revenu des investissements sont incertains ; la prestation servie au moment de la retraite n'est pas définie ; l'employeur dégage toute responsabilité quant au montant et à l'adéquation relative de la pension au moment de la retraite et ultérieurement. Les plans contractés à titre personnel, de même que les comptes d'épargne individuels en vue de la retraite, appartiennent à cette catégorie et présentent des caractéristiques de risques analogues. Les frais administratifs et autres frais généraux sont souvent plus élevés que dans les dispositifs collectifs, et peuvent réduire la valeur des annuités résultant des avoirs cumulés.

Mais ce type de plan présente aussi certains avantages. Le montant cumulé des cotisations, défini pour chaque participant, reste sa propriété même s'il quitte son employeur ou s'il est mis fin au plan. Un salarié qui change fréquemment d'emploi sera sans doute plus avantageux par des plans successifs de ce type que par des cotisations à plusieurs plans à prestations définies sans avoir acquis des droits complets. Si le salarié cesse de cotiser ou ne s'assure pas une couverture par un nouveau plan de retraite, le montant de sa pension au moment de la retraite peut évidemment s'avérer infime.

Mécanismes incitatifs en faveur des dispositifs privés

Il est compréhensible que les individus souhaitent compléter la retraite servie par le régime public : nombreux sont les pays où elle n'assure pas un revenu suffisant – et tel n'est pas forcément son but. Les avantages fiscaux accordés aux régimes privés constituent une incitation supplémentaire, non seulement en direction des salariés – notamment des salariés à hauts revenus – mais également des employeurs. En outre, les employeurs peuvent utiliser les régimes de pension, entre autres, comme un instrument de gestion, de manière à exercer un contrôle sur la rotation des effectifs et l'âge des départs en retraite.

Pourquoi un gouvernement souhaiterait-il étendre le champ de la couverture assurée par les régimes privés ? C'est là une question un peu plus complexe. Peut-être pour permettre aux futurs retraités

d'accroître le niveau de leur revenu et leur offrir un plus large éventail de choix. Mais d'autres considérations jouent également, liées aux difficultés économiques à court terme et aux problèmes démographiques à long terme – si elles ne pèsent pas plus lourd encore.

Certains analystes pensent qu'en délaissant les régimes publics au profit du privé, on réduira le coût public de la prise en charge des personnes âgées. Il est cependant notoire qu'on ne réduira ces coûts, pour la collectivité, que par la réduction de la consommation des personnes âgées – quelle que soit sa source de financement.

D'autres, plus réalistes, évoquent seulement une diminution des coûts supportés par les finances publiques. S'il n'y a pas, parallèlement, diminution du nombre et des besoins des personnes âgées, les coûts sont simplement déplacés et non pas supprimés. En outre, si le manque à gagner résultant du traitement fiscal préférentiel accordé aux dispositifs privés s'inscrivait dans le budget annuel de l'Etat au titre des débits, la réduction des coûts supportés par les finances publiques paraîtrait moindre. Ces « dépenses fiscales » ne sont généralement pas prises en compte, à l'heure actuelle, dans le calcul de la dépense publique.

Contrairement aux régimes publics, les systèmes privés sont des systèmes capitalisés. Si un plus grand nombre d'individus adhéraient à des systèmes de retraite privés, les fonds cumulés au titre des pensions augmenteraient. L'augmentation des avoirs sous forme de pensions pourrait entraîner une augmentation de l'épargne et de l'investissement productif, et stimuler la croissance économique. Or, une croissance économique, même modeste, atténuerait grandement, entre autres, les problèmes de financement des régimes publics de retraite.

Cependant, si les individus épargnent davantage sous forme de pension, ils épargnent moins ailleurs. L'écart est donc considérable entre les montants cumulés au titre des pensions et l'accroissement net de l'épargne du secteur privé. L'accroissement net de l'épargne totale, d'après les chiffres relevés en Amérique du Nord, est d'environ 20% de l'accroissement net des fonds de retraite – compte tenu du manque à gagner supporté par le secteur public du fait des avantages fis-

caux qu'il consent. En outre, les pays où les fonds cumulés sur les systèmes privés atteignent des volumes importants ne connaissent pas toujours des taux élevés d'épargne nationale (les Etats-Unis, par exemple, ont des montants cumulés au titre des pensions très élevées et un taux d'épargne extrêmement bas, tandis que le Japon, actuellement à un stade précoce d'accumulation, connaît un très fort taux d'épargne). Le taux d'épargne dépend apparemment davantage de facteurs autres que des systèmes privés de retraite.

□ □

L'intérêt majeur du public dans le système privé réside dans son rôle en tant que source de revenu à l'âge de la retraite – particulièrement pour les personnes qui, dans le cas contraire, n'auraient pas de revenus suffisants. Mais les retraites privées, tant volontaires, offertes par l'employeur, que personnelles, servent généralement les intérêts des groupes à revenus élevés. Logiquement, les réductions des pensions de retraite en faveur des plans privés devraient donc viser exclusivement ce groupe. Les pensions servies par le secteur public continueront sans aucun doute à jouer un rôle majeur pour l'immense majorité. ■



Bibliographie OCDE

- **Les régimes de retraite privés et la politique gouvernementale**, 1992
- Emily Andrews, **Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Etats-Unis**, à paraître 1993
- Laurence Coward, **Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Canada**, à paraître 1993
- Gerard Hughes, **Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Irlande**, à paraître 1993
- Susan St John et Toni Ashton, **Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Nouvelle Zélande**, à paraître 1993
- **La réforme des régimes publics de pensions**, 1988.

La mondialisation des industries

Graham Vickery

Le commerce extérieur d'un pays consiste, pour une bonne part, en mouvements de biens et de services entre des entreprises industrielles appartenant au même réseau mondial. En général, ce sont elles qui assurent aussi, plus ou moins directement, la production locale. L'extension de la production et de l'approvisionnement à l'échelle mondiale – un phénomène qui dépasse en importance et en complexité le système traditionnel d'échanges et d'investissements – transforme l'industrie, tout en bouleversant les fondements et les effets des politiques nationales. Trouver le moyen le plus efficace d'assimiler les nouvelles relations qui lient industries mondiales et économies nationales promet d'être le défi clef des années 90¹.

Bon nombre de sociétés ont adopté des stratégies mondiales pour accroître leur efficacité opérationnelle et leur rentabilité tout au long de la chaîne industrielle. L'entreprise mondiale organise ses activités comme un ensemble intégré au niveau international – depuis la R-D pour l'innovation des produits et des procédés de fabrication jusqu'au marketing et à la commercialisation, en passant par la production et la distribution. Elle se procure des matières premières auprès des sources les moins chères; elle fabrique ou assemble ses produits dans les zones

Graham Vickery est spécialisé dans les questions de stratégie technologique et de politique d'innovation à la division de l'Industrie, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.



Chip Henderson/FOTOGRAFIA-STONE

L'entreprise mondiale est particulièrement répandue dans les industries de pointe et à forte intensité capitalistique.

où les coûts sont les plus faibles; elle acquiert et développe des compétences technologiques là où elles sont en plein essor; enfin, elle utilise ses ressources techniques et ses capacités de gestion de façon aussi rationnelle que possible, afin de pénétrer les marchés dans les meilleures conditions d'efficacité. Ce type d'organisation est particulièrement répandu dans les industries de pointe et à forte intensité capitalistique telles que l'informatique, l'électronique et les produits chimiques, ainsi que dans certaines industries d'assemblage comme l'industrie automobile – soit dans toutes les industries qui tirent avantage d'économies d'échelle au stade de la R-D et/ou de la fabrication.

Les entreprises manufacturières ont joué un rôle pilote dans le processus de mondialisation (après notamment les compagnies pétrolières). Ce sont elles qui ont commencé à créer des installations de production et de R-D à l'étranger, à procéder à des fusions et à des acquisitions ou à conclure des alliances straté-

giques avec des entreprises étrangères, tout en s'approvisionnant de plus en plus largement sur le marché international. Résultat : les investissements transfrontières ont joué le rôle d'un puissant moteur pour la croissance économique mondiale au cours des vingt dernières années, atteignant un niveau record dans la deuxième moitié des années 80 avant de marquer un recul en 1991/92. Si l'investissement étranger ne constitue qu'un élément de l'avancée vers de nouveaux schémas de production et d'approvisionnement, c'est sûrement l'un des plus importants.

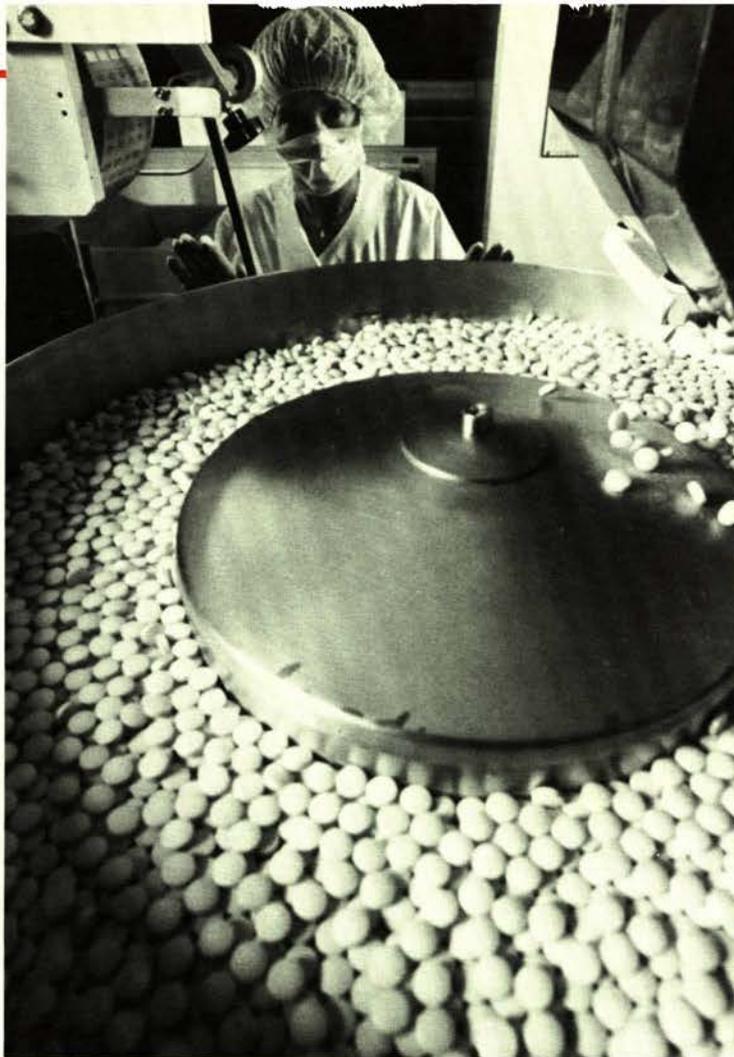
Au départ, l'investissement direct étranger répondait à cinq grands objectifs : faciliter la pénétration des marchés comme ceux des Etats-Unis et de la Communauté européenne (et cela dans la perspective de la réalisation du marché unique en 1993) ; tirer parti des possibilités offertes par le progrès technologi-

1. Politiques industrielles dans les pays de l'OCDE. Tour d'horizon annuel 1992. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

que ; assurer une présence dans tous les grands centres de production et de consommation, notamment en Asie de l'Est, en Europe et en Amérique du Nord; limiter les coûts; accroître la flexibilité générale de la production et de la distribution. Les progrès technologiques ont rendu la mondialisation techniquement et économiquement possible en réduisant le coût des communications et de la coordination internationales, et en permettant une meilleure intégration de la conception, de la production et de la distribution dans des réseaux informatisés. En retour, la mondialisation a permis de répartir plus largement des dépenses de R-D et d'autres coûts fixes toujours en hausse, grâce à une fabrication en plus grande série et à des marchés plus larges.

Conséquence logique du développement des investissements transfrontières, les sociétés à capitaux étrangers pèsent relativement plus lourd dans les économies de la plupart des pays de l'OCDE : elles comptent pour plus de 30% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en Australie, en Belgique, au Canada et en Irlande, de 20 à 30 % en Allemagne, en Autriche, en France, au Portugal et au Royaume-Uni, et de 10 à 20% au Danemark, aux Etats-Unis, en Italie, en Norvège, en Suède, et en Turquie; ce taux passe en revanche au dessous de la barre des 10% en Finlande et au Japon. Dans la plupart des pays, les flux d'investissement les plus importants et les taux les plus élevés de participation étrangère sont concentrés dans les industries chimique, pharmaceutique, automobile, électronique et informatique, ainsi que dans quelques industries de transformation.

La concentration de l'investissement étranger est également géographique : les Etats-Unis et l'Europe représentent les deux tiers de l'investissement cumulé dans le monde. La part du tiers monde est tombée à moins de 20%, malgré l'afflux rapide d'investissements étrangers en Extrême Orient et le récent regain d'intérêt pour l'Amérique latine. En Europe, la moitié des investissements étrangers originaires des pays de la Communauté européenne sont effectués dans la CE même, l'exception étant les investissements originaires ou à destination du



Comme la chimie, l'automobile, l'électronique et l'informatique, l'industrie pharmaceutique a des flux d'investissement et des taux de participation étrangers très élevés.

Alford/REA

Royaume-Uni, ce qui reflète les liens anciens que Londres continue d'entretenir avec des pays hors de la Communauté. L'Europe centrale et orientale est encore en marge du phénomène : l'investissement étranger a en effet tendance à aller là où existent des débouchés, et non à les créer.

Les sociétés se sont également diversifiées en passant des accords internationaux de types variés : acquisition de participations minoritaires dans des entreprises étrangères, investissements non participatifs, création de co-entreprises, accords de coopération technique ou commerciale avec des firmes étrangères. Les accords interentreprises concernent essentiellement quelques secteurs à forte intensité de R-D tels que l'électronique, l'industrie aérospatiale, les télécommunications et l'informatique. Ces accords sont souvent axés sur le développement en commun de technologies nouvelles, mais peuvent aussi être le prélude à des acquisitions majoritaires, courantes dans certains secteurs. Ils sont répandus dans l'industrie automobile par exemple, où des liens entre les producteurs américains, japonais et coréens existent depuis longtemps. De nouvelles co-entreprises, des accords d'approvisionnement et des stratégies en matière d'investissement voient le jour en Europe, et entre l'Europe et le Japon.

Les sociétés à capitaux étrangers jouent un rôle très important sur le marché de l'emploi de la plupart des pays de l'OCDE. Les filiales à l'étranger de sociétés japonaises, par exemple, ont accru leurs effectifs en Amérique du Nord et en Europe de 15% par an entre 1980 et 1990, et emploient aujourd'hui plus d'un demi million de personnes dans les deux régions. Elles offrent généralement des salaires plus élevés, mais ce coût est contrebalancé par le fait qu'elles bénéficient, dans les pays où elles investissent, d'une part de production et de valeur ajoutée supérieure, ainsi que d'une productivité du travail plus élevée. Ce « plus » par rapport aux firmes locales s'explique par les avantages que possèdent les sociétés étrangères sur les plans technologique et organisationnel, par le fait qu'elles exercent souvent leurs activités dans des secteurs de haute technologie, ainsi que par leur intensité capitalistique relativement forte et leur grande taille.

Attiré en priorité par des entreprises de premier plan et des secteurs de pointe, l'investissement étranger contribue à l'avancée technologique des pays d'accueil. L'effet est particulièrement notable chez ceux dont les dépenses consacrées par l'industrie à la R-D sont relativement faibles, en Australie, au Canada, en Espagne et en Irlande, par exemple. Si elles ont parfois tendance à centraliser les

ressources de R-D à proximité de leur siège, dans le pays d'origine, les multinationales transfèrent donc des technologies à d'autres pays. Il leur arrive en outre de disséminer leurs installations de R-D dans le monde entier, de manière à tirer profit des compétences locales. Les entreprises à dimension mondiale de petits pays tels que les Pays-Bas, la Suède et la Suisse effectuent généralement beaucoup de R-D à l'étranger, parce que leurs ressources nationales dans ce domaine sont limitées et qu'elles cherchent à tirer parti des progrès technologiques d'autres pays.

D'une manière générale, la mise sur pied de centres étrangers de R-D suit l'implantation d'installations de production. Il semble pourtant que les grandes entreprises aient de plus en plus tendance à concentrer différents aspects de leurs activités de R-D dans les grands marchés intégrés qui sont en train de voir le jour en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Certaines acquisitions de sociétés étrangères peuvent alors avoir pour principal objectif d'accéder à leurs ressources en matière de technologie ou de recherche sur ces marchés (la biotechnologie aux Etats-Unis par exemple). En Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, les sociétés à capitaux étrangers affectent une part considérable de leurs revenus à la R-D pour les marchés locaux mais – témoin de nouvelles stratégies – de plus en plus pour des marchés mondiaux.

Des échanges d'un nouveau type

Une part importante – et probablement croissante – des échanges s'effectue entre entreprises apparentées ou entre fournisseurs de composants et fabricants de produits finis. Les filiales étrangères commercent plus au-delà des frontières que les entreprises locales ; elles se procurent le gros de leurs intrants auprès de la société-mère ou d'autres filiales du groupe, importent souvent des technologies, des biens d'équipement et des services de leur société-mère et exportent à l'intérieur du groupe (échanges intra-entreprise).

En 1988, par exemple, plus des trois quarts des importations totales de marchandises effectuées par des filiales

étrangères aux Etats-Unis provenaient de la société-mère étrangère. Ces importations – de filiale à société-mère – ont représenté cette année là plus du quart de l'ensemble des importations américaines. Parallèlement, plus de 40 % des exportations de ces filiales étaient destinées à des entreprises du même groupe, et surtout à la société-mère. Les entreprises à capitaux étrangers sont donc des acteurs essentiels du commerce de la plupart des pays de l'OCDE.

Les échanges intrasectoriels (échanges de produits provenant du même secteur) se développent également en raison des échanges entre filiales, de la mondialisation de la production et des réseaux d'approvisionnement d'entreprises indépendantes mais associées et enfin, pour satisfaire les goûts de plus en plus sophistiqués des consommateurs et la demande industrielle de produits légèrement différents. Ainsi, les échanges intersectoriels ne représentent pas moins des trois quarts de l'ensemble des échanges en Autriche, en France et au Royaume-Uni. C'est entre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni que l'on enregistre les pourcentages les plus élevés d'échanges intrasectoriels bilatéraux, du fait des structures économiques analogues de ces pays et de leur appartenance à la Communauté européenne. En revanche, au Japon, les échanges intrasectoriels avec l'étranger ne représentent qu'une part relativement faible des échanges totaux, et cette part varie considérablement d'un pays à l'autre. En 1990, les échanges intrasectoriels n'entraient que pour 9 % dans les échanges entre le Japon et le Canada, mais ils s'établissaient à 77 % au moins de ses échanges avec l'Allemagne.

Les échanges intrasectoriels concernent essentiellement le secteur manufacturier. Ils sont particulièrement développés dans l'industrie chimique, l'industrie mécanique, les transports et autres produits manufacturés. Mais ils sont faibles dans les produits alimentaires et les boissons, le tabac, les matières premières et les combustibles minéraux : la spécialisation intersectorielle est d'autant plus poussée que le produit est normalisé. Ces produits, généralement fournis par des économies reposant sur l'exploitation de ressources naturelles, sont échangés contre des produits nécessitant des

opérations de transformation plus complexes. Ainsi, le pourcentage relativement faible des échanges intrasectoriels du Japon s'explique-t-il par les grandes quantités de matières premières, de denrées alimentaires et de ressources énergétiques que ce pays doit importer, ainsi que par son très important excédent commercial dans les secteurs de la construction mécanique et du matériel de transport où les échanges intrasectoriels sont en général relativement importants.

La tendance grandissante à s'approvisionner sur le marché international en biens intermédiaires est un autre indice de la mondialisation. Il existe en effet de grandes similitudes entre la structure de l'approvisionnement et celle de l'investissement étranger. Les secteurs et les pays où la présence étrangère est la plus forte sont ceux qui s'approvisionnent le plus en biens intermédiaires hors des frontières. Il y a toutefois des exceptions à cette règle : le secteur des textiles et de l'habillement a, par exemple, un important approvisionnement international, mais l'investissement international y est faible.

Compétitivité et concurrence

La mondialisation peut avoir des effets variables – défavorables ou bénéfiques – sur le niveau de concentration (un nombre relativement restreint d'entreprises représente une plus ou moins grande part de la production, de l'emploi, etc.) et sur la concurrence. Lorsqu'une entreprise s'engage dans des activités à l'étranger, elle peut soit accentuer la concentration en ajoutant un gros producteur de plus sur un marché fragmenté, soit atténuer la concentration en venant grossir le nombre de producteurs sur un marché déjà concentré. L'effet dépend également de la façon dont l'entreprise s'installe. En réalisant une acquisition, elle peut, à terme, renforcer la concentration en augmentant la part de marché détenue par l'entreprise acquise. Par un investissement de création, qui accroît l'offre totale de produits dans le secteur en question, elle atténuera la concentration, du moins dans un premier temps.

Si l'on considère les effets de la mondialisation dans des secteurs aussi divers que l'automobile, l'informatique, l'industrie pharmaceutique et la cons-

truction internationale, il semble que les grandes sociétés n'accroissent pas leur part du marché mondial (et, partant, la concentration au niveau mondial), même si l'identité et la nationalité d'un grand nombre d'entre elles ont changé. Dans des secteurs plus étroits comme celui des composants électroniques, la diminution du nombre de fournisseurs approvisionnant un groupe restreint de producteurs clefs établis dans un ou deux pays, est préoccupante pour les pays tributaires de ces rares sources d'approvisionnement. En ce qui concerne par exemple les écrans plats pour ordinateurs portables, les grands producteurs sont rares et des sociétés américaines d'informatique comme APPLE et IBM doivent s'approvisionner auprès de producteurs japonais. Dans ce secteur, les exigences techniques et les dépenses de développement requises pour produire des composants électroniques de pointe fiables ont conduit à une concentration très forte de l'offre qui, il est vrai, ne semble pas avoir jusqu'ici entravé la diffusion rapide des applications de la technologie.

La politique industrielle a notamment pour objectifs d'améliorer la situation de l'offre, de faciliter l'entrée de nouveaux concurrents et, d'une manière générale, d'accroître la compétitivité des entreprises de manière à réduire les coûts et à élargir le choix offert au consommateur. Toutefois, parce que la production et la concurrence sont globales, les mesures de soutien à l'industrie nationale peuvent fausser le jeu de la concurrence. L'attention de plus en plus grande que portent les autorités compétentes à cette question – notamment lorsque ces mesures impliquent une rationalisation des capacités – témoigne des interactions et des risques croissants de conflit entre les deux objectifs considérés². Lorsqu'ils élaborent des politiques nationales destinées à promouvoir la compétitivité, les gouvernements doivent donc envisager les répercussions internationales de leurs actions pour évaluer les conséquences qu'elles auront, à terme, pour les consommateurs nationaux.

Les gouvernements doivent également examiner avec acuité les conséquences nationales d'une plus forte concurrence

globale, et notamment celles qui touchent à la production et à l'emploi. Les liens noués entre des sociétés mondiales et des entreprises locales, la diffusion des nouvelles technologies et méthodes de gestion dans l'industrie locale sont déjà l'objet d'une grande attention. De nombreux gouvernements ont introduit des exigences de contenu local pour soutenir leurs industries nationales et les aider à développer leurs capacités d'approvisionnement. Mais il arrive que la réalisation d'économies d'échelle et de rendements satisfaisants par un approvisionnement international soit incompatible avec l'exigence d'un niveau élevé de contenu local. Plus généralement, la complexité des structures mondiales de production et d'approvisionnement, et la diversité des éléments entrant dans la composition de certains produits assemblés font que les exigences de contenu local et les règles connexes sont de plus en plus difficiles à appliquer.

En ce qui concerne les échanges, de multiples limitations volontaires, barrières non tarifaires déguisées et mesures antidumping, ont été introduites dans de nombreuses industries mondialisées pour limiter les courants d'échanges considérés comme perturbateurs pour les industries et sociétés nationales. De telles mesures sont fréquentes, spécialement dans les industries à forte intensité de R-D comme l'électronique et l'industrie automobile. Elles ont eu pour effet de ralentir l'ajustement et d'augmenter le coût pour le consommateur. Il faudrait éviter que de nouvelles formes de limitation des échanges freinent l'internationalisation et les gains d'efficience qui en découlent.

Les nouvelles structures de production et d'approvisionnement rendent les entreprises plus sensibles aux politiques menées par des pays étrangers. Elles constituent surtout de nouveaux défis si l'on veut élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des réalités de la concurrence globale. Les politiques nationales choisies doivent être conçues de manière à tenir compte de leurs incidences sur les sociétés à capitaux étrangers, dans les secteurs où la pénétration étrangère est particulièrement importante et qui dépendent fortement de l'étranger pour leur approvisionnement. Les efforts déployés par les gouvernements pour

protéger les producteurs nationaux de certains biens intermédiaires peuvent en effet avoir de lourdes conséquences sur les utilisateurs en aval, si ceux-ci ont bâti leur stratégie sur le libre accès aux biens importés.

□ □

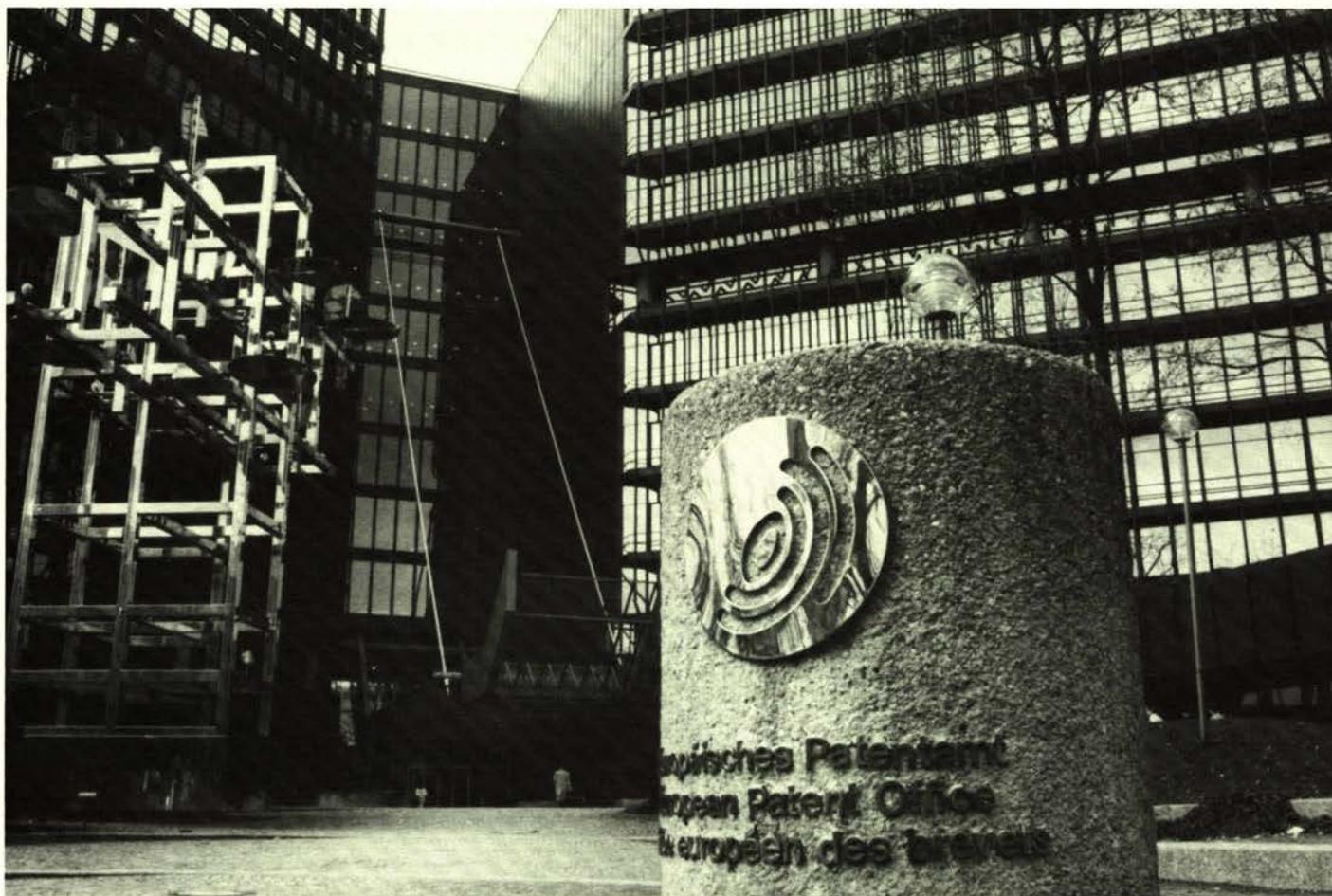
La mondialisation soulève donc toute une série de nouvelles questions, qui sortent du cadre traditionnel des politiques nationales. Elles portent sur la R-D et la mise au point de nouvelles technologies ; l'investissement étranger direct et les liens existant entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères ; les échanges, la production et l'approvisionnement internationaux ; la concurrence et les accords interentreprises. Des travaux en cours à l'OCDE explorent des approches qui permettront de mieux appréhender les facteurs qui poussent la globalisation, les effets de celle-ci, les implications tant pour les politiques à mener au niveau national que pour la coordination internationale. Dans les domaines où de telles approches ne sont pas encore préconisées, elles devront sans doute l'être à court terme tant sont profonds les effets de la concurrence mondiale sur les industries nationales. ■



Bibliographie OCDE

- **Politiques industrielles dans les pays de l'OCDE. Tour d'horizon annuel 1992, 1992**
- **La mondialisation industrielle. Quatre études de cas : pièces automobiles, produits chimiques, construction et semi-conducteurs, 1992**
- Candice Stevens, «Mondialisation industrielle et frictions commerciales», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 173, décembre 1991-janvier 1992
- **Les industries stratégiques dans une économie globale : questions pour les années 90, 1991**
- Barrie Stevens, «Les industries 'stratégiques' dans les années 90», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.

2. Barrie Stevens, «Les industries 'stratégiques' dans les années 90» *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.



Thomas Luetge

Brevets: le nerf de la concurrence

Laudeline Auriol et François Pham

A l'heure où l'innovation est un élément clef de réussite dans la vie de l'entreprise, l'aptitude à breveter et à lutter contre le «piratage» industriel devient essentielle. De simple instrument de protection, le brevet s'est transformé en arme stratégique, en particulier pour les grandes firmes.

Le brevet d'invention se porte bien en cette fin de siècle et suscite l'intérêt d'acteurs toujours plus nombreux sur la scène économique. Destiné en premier lieu à protéger les inventions des chercheurs, il est aussi utilisé, grâce à la publication des documents-brevets, comme véhicule d'information technologique. Ainsi de nombreuses bases de données spécialisées se développent aujourd'hui, offrant aux laboratoires de recherche publics ou privés la possibilité de suivre l'évolution des techniques dans leur domaine et de sur-

veiller leurs concurrents. Indicateur scientifique et technologique important, le brevet est aussi un indicateur économique entrant dans la gestion et l'analyse financière des entreprises.

La distinction entre «propriété intellectuelle» et «propriété industrielle» est essentielle pour comprendre ce qu'est le brevet. La propriété intellectuelle recou-

Laudeline Auriol et François Pham travaillent sur les brevets d'invention et les échanges techniques internationaux dans la division des analyses économiques et des statistiques, direction de la science et de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

vre à la fois la propriété industrielle et les droits d'auteur ou droits associés aux œuvres littéraires et artistiques. Les droits d'auteur et associés sont régis par la Convention de Berne et la Convention de Genève sur le copyright universel, étendu ces dernières années aux programmes informatiques, aux circuits intégrés et aux services de l'information.

Le brevet relève de la propriété industrielle qui couvre également les modèles, les dessins industriels, les marques de fabrique ou de commerce et autres droits similaires. La propriété industrielle est

POPULATION ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES
répartition mondiale

	PIB 1989		Population 1989		PIB par habitant 1989		Brevets 1990	
	milliards de dollars	% du total	millions	% du total	dollars	moyenne mondiale = 100	stocks milliers de brevets	% du total
Monde	20 204	100,0	5 201	100,0	3 880	100	3 883	100,0
OCDE	14 505	71,8	831	15,9	17 447	450	3 392	87,4
Hors OCDE	5 699	28,2	4 370	84,1	1 304	34	491	12,6
Amériques	6 716	33,2	713	13,7	9 420	243	1 550	39,9
Amérique du Nord	5 670	28,1	274	5,3	20 722	534	1 493	38,4
Amérique latine	1 046	5,1	439	8,4	2 382	61	57	1,5
Europe	7 557	37,4	783	15,0	9 640	248	1 555	40,0
occidentale	5 642	27,9	384	7,4	14 691	379	1 243	32,0
orientale	1 915	9,5	399	7,6	4 758	123	312	8,0
Asie	5 189	25,7	3 052	58,7	1 700	44	687	17,7
Japon	2 834	14,0	123	2,4	23 046	594	590	15,2
Océanie	335	1,7	26	0,5	12 836	331	64	1,7
Afrique	407	2,0	628	12,1	653	17	27	0,7
Afrique du Sud	89	0,4	35	0,7	2 592	67

.. non disponible
 Source : données ONU ajustées par le secrétariat de l'OCDE

régie par la Convention de Paris, signée en 1883 et composée, en janvier 1992, de 103 pays. Des révisions successives de cette convention ont eu pour objet de maintenir le fragile équilibre entre l'intérêt de monopole accordé au détenteur de brevet et l'intérêt public, tout en permettant des différences entre pays, les Etats membres de la convention ayant la liberté de légiférer selon leurs propres perceptions de l'intérêt national. Cette liberté porte sur les exigences des critères de brevetabilité, l'opportunité d'un contrôle sur la concession de licences, les critères de choix du titulaire (inventeur ou premier déposant), l'objet du brevet (produit et/ou procédé), les domaines et conditions de brevetabilité.

Législations différentes

Les législations et les pratiques sur les brevets ont connu dans la zone OCDE des évolutions diverses suivant les domaines ou les pays. La protection des produits chimiques, par exemple, n'est intervenue que très tard par rapport à celle d'autres produits: en 1967 en Allemagne et en France, en 1968 dans les pays nordiques, en 1976 au Japon, en 1978 en Suisse et en 1979 en Italie. En Espagne, les produits chimiques et pharmaceutiques ne seront brevetables que fin 1992.

Si la Convention sur le brevet européen a conduit les pays d'Europe occidentale à revoir leurs législations pour les harmoniser progressivement, ces législations varient encore d'un pays à l'autre. En Europe occidentale on en distingue trois types principaux.

L'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Suède, et, plus récemment, le Royaume-Uni sont des pays à examen sur le fond: le critère d'activité inventive est appliqué avec rigueur, le délai d'obtention est long, les taxes annuelles de maintien en vigueur augmentent quasi exponentiellement au cours des dernières années d'existence du brevet (soit vingt ans).

La Belgique, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg sont parmi les pays qui pratiquent un simple enregistrement des demandes. Le coût de l'obtention d'un brevet y est réduit d'autant.

La France se trouve dans une situation intermédiaire, la demande de brevet étant

soumise à l'établissement d'un avis documentaire. Cet avis est en fait une sorte de dialogue entre l'administration et l'inventeur (ou son mandataire) en vue d'adapter les revendications avancées par l'inventeur à la liste des documents établis par l'administration après un rapport de recherche, documents susceptibles de mettre en cause la nouveauté ou l'activité inventive définie par les revendications.

Aux Etats-Unis, l'office des brevets applique une procédure d'examen exigeante. Le brevet est délivré selon le principe du premier inventeur (*first to invent*), qui date de l'origine du système américain au 19^e siècle et qui visait à protéger l'inventeur individuel. Ce n'est qu'au terme d'une procédure souvent très longue, que le document-brevet est publié (si le brevet est délivré) alors que les autres pays publient les documents-brevets environ 18 mois après leur dépôt. Dans presque tous les autres pays est appliqué le principe du premier déposant (*first to file*), plus simple à administrer.

Au Japon, il est difficile et coûteux d'obtenir un brevet, en raison notamment des particularités de la loi. Le Japon se distinguait jusqu'à une date récente par une législation reposant sur un système dit de «revendication unique» (une revendication par brevet). Contrairement aux grands pays occidentaux, il n'accepte que des définitions restreintes et soumet des demandes de brevets par étapes (les demandes peuvent recevoir des adjonctions par la suite). Cette différence est manifeste dans le nombre de demandes de brevets: 380 000 en 1990 pour le Japon contre 160 000 pour les Etats-Unis.

Quant aux pays d'Europe centrale et orientale, ils sont en train de réviser leurs législations avec l'Office européen des

brevets, afin de les adapter à une économie de marché. Les législations de ces pays prévoyaient, pour la plupart, à côté du brevet d'invention (dont les taxes annuelles de maintien en vigueur étaient très lourdes), un mode de protection par certificat d'auteur, qui n'assurait pas un monopole mais un simple droit de rétribution. Dans l'ex-URSS et l'ex-RDA, les pays les plus industrialisés d'Europe de l'Est, un brevet n'était obtenu qu'à l'issue d'un examen de fond laissant à l'administration une grande autorité quant à la portée de la protection accordée.

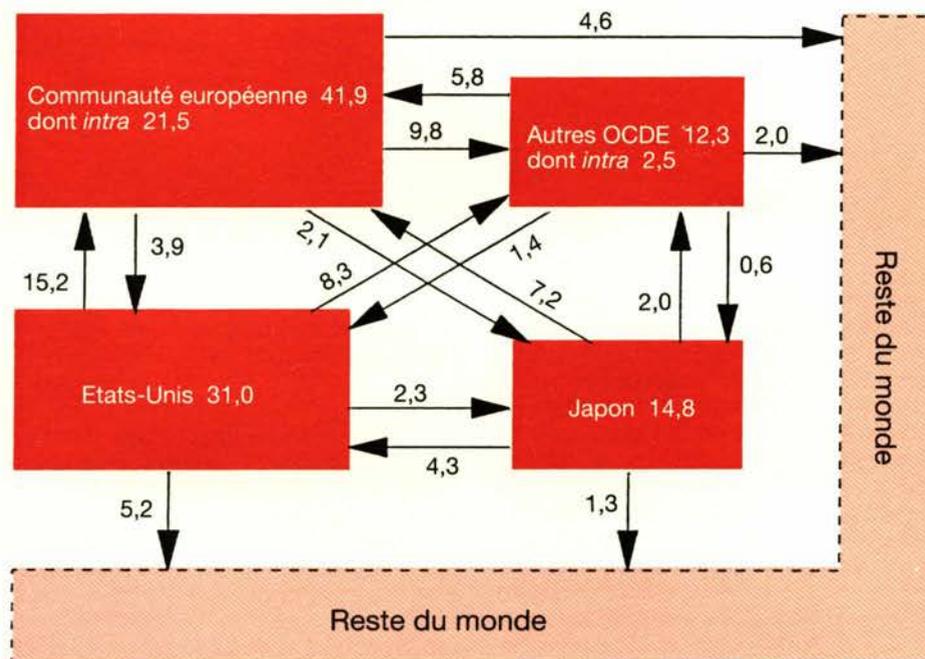
De nombreux pays en développement ont hérité des administrations coloniales leurs législations sur les brevets, souvent introduites pour protéger les intérêts métropolitains et garantir les monopoles d'importation. Ce n'est que longtemps après l'indépendance que certains de ces pays les ont révisées pour assurer l'équilibre entre les droits des titulaires des brevets et l'intérêt public, promouvoir l'industrialisation et assurer les transferts de technologie. Aujourd'hui, ces pays se montrent réticents, voire hostiles, à tout régime international dont les normes seraient uniformément applicables à tous les pays, craignant de se voir réduits à l'impuissance pour défendre efficacement leurs propres intérêts.

Répartition inégale et intensification des flux

On peut estimer le stock mondial de brevets (brevets en vigueur au 31 décembre 1990) à 3,9 millions (tableau) réparti de la façon suivante: 40% en Europe (dont 32% en Europe occidentale et 8% en Europe orientale, 26% dans la CE), 40% en Amériques du Nord et du Sud (dont 30% aux Etats-Unis, 1,5% en Amérique du Sud) et 18% en Asie et

DEMANDES DE BREVETS À L'ÉTRANGER

en % des demandes totales des pays de l'OCDE



Pacifique (dont 15% au Japon). Soit plus de 85% des stocks de brevets dans la zone OCDE. Le déséquilibre Nord-Sud est flagrant, accentué par le fait que 80% des brevets délivrés dans les pays en développement le sont à des pays étrangers (cinq à six d'entre eux en détenant l'essentiel) et que plus de 95% de ces brevets ne sont jamais utilisés pour produire sur place.

Le nombre de demandes de brevets donne une mesure des activités inventives d'un pays et des capacités de diffusion technologique et commerciale d'inventions brevetées. Environ 700 000 demandes en 1990 ont été déposées par des inventeurs dans leur pays de résidence. Le nombre de demandes de brevets des pays de l'OCDE a été, dans l'ensemble, en forte croissance dans les années 80, particulièrement celles déposées à l'étranger. La protection sur les marchés étrangers a donc pris le pas sur la protection intérieure. Ce phénomène a été favorisé par la mise en place des procédures internationale et européenne de dépôt qui permettent aux entreprises de se protéger plus aisément et plus économiquement sur plusieurs marchés à la fois.

L'Europe représente la première zone d'accueil en recevant 71,5% des demandes étrangères du monde en 1990 (68% allant à l'Europe de l'Ouest), suivie par les Amériques (15% dont 9% pour les Etats-Unis) et par l'Asie et le Pacifique (13,5% dont 4,5% pour le Japon). Sur dix demandes américaines à l'étranger, sept émanent de l'Europe, dont cinq la CE.

L'essentiel des dépôts consiste en un réseau de demandes croisées entre les trois pôles de la triade que forment le

Japon, la CE et les Etats-Unis. Exemple: en 1990, sur les 38 entreprises étrangères ayant demandé plus de 100 brevets en France par la voie européenne, 15 étaient américaines, 12 japonaises, 11 européennes (dont cinq allemandes, trois néerlandaises et une helvétique). Les trois pays se montrant les plus dynamiques quant au rapport demandes à l'étranger/demandes de l'étranger sont les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne: ce rapport est environ trois fois plus élevé que celui de la France et du Royaume-Uni et quatre à cinq fois plus élevé que celui de la Suisse, de la Suède, des Pays-Bas et du Canada.

Concurrence ...

Des équipes de recherche concurrentes travaillent de plus en plus sur les mêmes sujets. Très souvent, elles procèdent à un dépôt de brevet dès que des résultats prometteurs ont été obtenus. Si les résultats ne sont pas confirmés, la demande pourra être retirée ou rejetée. Si, au contraire, il s'agit bien d'une invention, on pourra dans un deuxième temps déposer une série de revendications, qui serviront de priorité pour les dépôts à l'étranger.

Le brevet est ainsi devenu une arme de concurrence, en particulier pour les grandes entreprises qui ont tout l'appareil et le savoir-faire juridiques pour déposer rapidement et efficacement des demandes de brevet. Un article de *La Tribune de l'Expansion*¹ décrivait récemment les divers contentieux opposant quelques firmes géantes des pays occidentaux contre des firmes japonaises: celui du groupe helvético-suédois ABB contre une dizaine

de firmes japonaises accusées d'avoir «piraté» sa technologie sur les écrans de télévision et les ordinateurs portables; l'affaire Honeywell/Minolta sur la technologie autofocus des appareils photographiques, dans laquelle la firme américaine avait demandé l'interdiction de la vente des appareils japonais se donnant ainsi la possibilité de négocier une entente à l'amiable avec d'autres fabricants japonais de matériel photographique, caméras et camescopes; le dossier Loral-Fairchild/Sony, Nec, Matsushita etc., dans lequel les firmes japonaises sont accusées d'avoir enfreint les brevets Fairchild portant sur les semi-conducteurs.

... mondialisation ...

C'est dans ce climat de vive concurrence que la propriété intellectuelle a fait son entrée au GATT. Jusqu'à présent, l'accord international du GATT régissait essentiellement le commerce mondial des produits manufacturés. D'autres domaines, tels le commerce des services, les denrées agricoles, les investissements liés au commerce, se trouveront régis par des dispositions spécifiques dans le cadre du GATT si les négociations de l'Uruguay Round aboutissent. Ces négociations sont donc fondamentalement différentes des cycles précédents et tentent une restructuration et un remodelage de l'ensemble des règles du commerce international des biens, des services et des technologies.

Dans ce contexte, la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) est de plus en plus intimement liée aux conditions de la concurrence et du commerce international². Les particularités de certaines législations et pratiques nationales peuvent donc apparaître comme des entraves à la liberté du commerce entre pays, équivalentes à des barrières tarifaires ou des interdictions à l'importation par exemple. C'est pourquoi les problèmes liés à la protection des DPI, traditionnellement régis par l'Office

1. *La Tribune de l'Expansion*, «La guerre des brevets fait le tour de la planète», 12 mai 1992.

2. Ebba Dohman, «Piraterie internationale et propriété intellectuelle», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 154, octobre-novembre 1988; Jacques de Miramon, «Tous les pays ont intérêt à protéger la propriété intellectuelle», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 163, avril-mai 1990.

mondial de la propriété intellectuelle (OMPI), ont été portés devant le GATT à l'initiative des pays industrialisés.

La question qui se trouve au cœur du débat est la suivante : comment trouver un compromis entre les pays pour lesquels les DPI sont un élément de l'économie libérale de marché et ceux qui les considèrent comme un facteur important pour leur développement national ? Autrement dit, la discussion qui se poursuit aujourd'hui oppose d'une part les pays de l'OCDE entre eux, acteurs économiques les plus dynamiques au niveau international, d'autre part les pays industrialisés à un bon nombre de pays en développement qui considèrent que leur économie doit se développer davantage avant leur intégration pleine au commerce international. Ainsi, l'Inde et le Brésil, les plus actifs aux négociations de l'Uruguay Round, voient le brevet comme un facteur important de leur développement économique national et non seulement comme un élément du commerce international. Sachant que la concurrence sur le marché mondial ne fait que s'intensifier et que la quasi-totalité de la technologie brevetée est contrôlée aujourd'hui par les pays de l'OCDE, soit un sixième de la population mondiale, on peut comprendre les préoccupations des pays en développement et la dimension Nord-Sud prise par les discussions au sein du GATT.

... et harmonisation

Face à l'interdépendance accrue des pays dans le jeu économique, des efforts ont été entrepris entre les Etats-Unis, le Japon et la CE pour harmoniser leurs législations et procédures sur les brevets. Les Etats-Unis étudient par exemple la possibilité d'attribuer le brevet au premier déposant plutôt qu'au véritable inventeur, souvent long à trouver.

La mise en place de l'Office européen des brevets (OEB) va dans le même sens. Son intérêt est considérable puisqu'il permet aux inventeurs d'obtenir la reconnaissance de leurs droits dans plusieurs pays simultanément, au terme d'une procédure simplifiée et selon des critères de brevetabilité harmonisés. A

3. Bernard J. Phillips, «Les brevets, freins ou accélérateurs de la concurrence ?», l'Observateur de l'OCDE, n° 159, août-septembre 1989 ; Margaret Sharp, «David et Goliath ou l'entreprise de biotechnologie», l'Observateur de l'OCDE, n° 164, juin-juillet 1990.

l'heure actuelle, les systèmes nationaux et le système européen existent en parallèle au sein des pays de l'OEB, mais il apparaît que le système européen gagne du terrain. Entre le 1er juin 1978, date de l'entrée en vigueur de la Convention de Munich régissant ce système, et fin 1991, quelque 500 000 demandes de brevets européens ont été déposées et plus de 177 000 brevets européens ont été délivrés. Le projet de brevet communautaire représentera encore un pas en avant en prévoyant une législation unique aux pays de la CE sans pour autant supprimer leurs législations nationales, ni toucher au brevet européen.

Nouvelles interrogations

Les brevets posent d'autres questions importantes, en rapport avec l'évolution des techniques modernes, en particulier celle de la biotechnologie. Les exigences du progrès de l'agriculture et de l'élevage, celles de la médecine, la transformation des habitudes alimentaires ont conduit à inventer des procédés de production artificielle des végétaux et à créer des variétés végétales, elles-mêmes artificielles. Afin de pouvoir rentabiliser ces recherches, l'industrie a exigé de pouvoir les breveter. En 1989, l'OEB a délivré le premier brevet européen relatif à une plante manipulée génétiquement.

Un seuil décisif a été franchi le jour où a été reconnu un droit de monopole sur une espèce vivante permettant d'en encourager l'exploitation, la production et le commerce. Des organismes unicellulaires et plus récemment multicellulaires ont été brevetés. Dernièrement, l'OEB a reçu favorablement la demande formulée par l'université de Harvard pour breveter en Europe «la souris oncogène» déjà brevetée aux Etats-Unis. La délivrance d'un tel brevet constituerait une nouvelle étape dans la brevetabilité des espèces vivantes en Europe: la brevetabilité d'animaux transgéniques³.

Certains pays sont opposés à ces pratiques qui soulèvent évidemment un débat éthique. L'Office mondiale de la propriété intellectuelle n'a pas non plus encore pris de position claire à cet égard. On peut imaginer que le débat sera dans un avenir plus ou moins lointain porté devant le GATT à l'initiative des pays les plus avancés dans ce domaine. Là plus

qu'ailleurs encore, l'arbitrage entre intérêt privé et intérêt collectif se révélera particulièrement délicat.

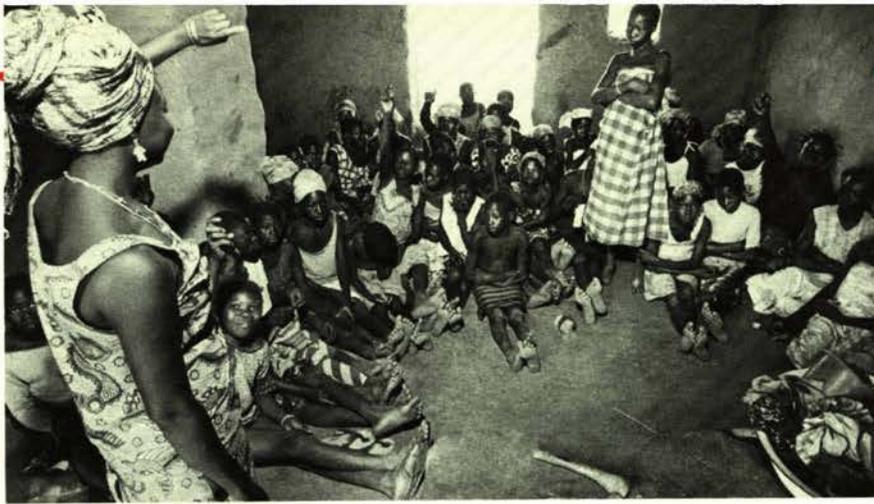
□ □

La protection de la propriété intellectuelle et industrielle couvre progressivement de nouveaux domaines d'invention et regroupe de nouveaux pays. Elle est intimement liée aux conditions de la concurrence, du commerce international et aussi du développement des pays moins avancés représentant les cinq sixièmes de l'humanité. Les répartitions asymétriques de la population mondiale et des ressources économiques, scientifiques et technologiques pourraient provoquer à terme des risques de blocage et de déséquilibre dans le jeu brutal de l'avantage comparatif par la technologie. Il appartient à chaque pays de faire en sorte que l'internationalisation des DPI dans le cadre du GATT soit une nouvelle étape de coopération plutôt qu'une division Nord-Sud plus profonde. ■



Bibliographie OCDE

- **Biotechnologie, agriculture et alimentation**, 1992
- **La mondialisation industrielle, quatre études de cas: pièces automobiles, produits chimiques, construction et semi-conducteurs**, 1992
- **Politique de concurrence et propriété intellectuelle**, 1989
- Margaret Sharp, «David et Goliath ou l'entreprise de biotechnologie», l'Observateur de l'OCDE, n° 164, juin-juillet 1990
- Jacques de Miramon, «Tous les pays ont intérêt à protéger la propriété intellectuelle», l'Observateur de l'OCDE, n° 163, avril-mai 1990
- Bernard J. Phillips, «Les brevets, freins ou accélérateurs de la concurrence ?», l'Observateur de l'OCDE, n° 159, août-septembre 1989
- Ebba Dohlman, «Piraterie internationale et propriété intellectuelle», l'Observateur de l'OCDE, n° 154, octobre-novembre 1988.



James Pickersell/IDA

L'enseignement: facteur clef du développement

Hans Lundgren et Carl Wahren

Les systèmes éducatifs subissent de plein fouet les difficultés économiques auxquelles sont confrontés un grand nombre de pays en développement. Quelque 130 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés en 1990 et le monde compte environ 950 millions d'analphabètes¹.

Le terme d'«éducation de base» a été utilisé dans des sens très divers. La «Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous» adoptée par la Conférence mondiale tenue en Thaïlande en 1990² en élargit la définition, soulignant qu'elle n'est pas simplement synonyme de scolarisation mais comprend aussi les crèches et les maternelles, l'enseignement primaire ou des programmes qui s'y substituent, l'alphabétisation, la formation professionnelle, les programmes scolaires et extra-scolaires des jeunes et des adultes concernant la santé, la science, la technologie, l'environnement et d'autres problèmes de société, de même que l'information et la communication.

La déclaration reconnaît l'importance d'une vision plus globale de l'éducation de base et du renouvellement de l'engagement qui vise à donner à tous la possibilité de s'instruire. De fait, on constate un accroissement des effectifs d'ensemble de l'enseignement primaire dans les pays en développement au cours des trente dernières années, puisqu'ils sont passés de 310 millions en 1970 à 477 millions en 1987. Si cette évolution devait se poursuivre, l'éducation primaire universelle

pourrait entrer dans les faits vers l'an 2000 en Asie de l'Est et, exception faite de trois pays, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Cela n'empêcherait pas cependant qu'en Asie du Sud, un enfant sur quatre résiderait dans un pays où l'éducation primaire universelle n'existerait pas ce qui, dans les Etats arabes, serait le cas de deux enfants sur cinq et en Afrique subsaharienne d'un sur deux. Sur le nombre d'enfants non scolarisés en 1987, estimé à 111 millions, près de la moitié vivaient en Asie du Sud et la majorité, soit 66%, étaient des filles. Dans 18 pays d'Afrique subsaharienne, 50% ou davantage des enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés.

Dans certains pays, surtout en Asie et en Afrique, la croissance démographique est désormais plus rapide que celle des effectifs scolaires. Ainsi, pour pouvoir atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle, il faudrait par exemple que l'Inde parvienne à scolariser 120 millions d'enfants, soit une augmentation de 39% par rapport au chiffre actuel, le Brésil environ 30 millions, une augmentation de 17%, et le Nigeria environ 20 millions – une hausse de 121%. Qui plus est, le recrutement et la formation d'enseignants en nombre suffisant pour répondre aux besoins des effectifs prévus pour la dé-

centnie qui vient pose un énorme problème, notamment en Afrique subsaharienne.

Outre la stagnation, voire la baisse, des effectifs scolaires dans plusieurs des pays les plus pauvres, il est préoccupant de constater qu'un grand nombre d'enfants qui commencent l'école n'y restent pas assez longtemps pour acquérir les compétences de base. On estime que dans les pays en développement, la proportion des enfants qui quittent l'école avant la fin de la quatrième année se situe entre le tiers et la moitié des effectifs scolarisés. Les abandons et les redoublements réduisent le rendement interne de la scolarisation et en accroissent les coûts.

Face à la nécessité de réduire, dans le cadre de l'ajustement structurel³, un volume difficilement supportable des dépenses publiques, les gouvernements ont amputé les budgets de l'éducation et tenté de faire porter une plus grande part

1. *Coopération pour le développement, rapport 1992*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

2. Réunion organisée conjointement par le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale ; y assistaient les délégués de 155 gouvernements, les représentants d'un grand nombre d'institutions et d'organisations non gouvernementales, de même que des experts indépendants.

3. Christian Morrisson, «Ajustement et équité : un bilan nuancé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.

Hans Lundgren est économiste à la division de la gestion de l'aide dirigée par Carl Wahren, direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

Les filles vont moins à l'école que les garçons, en particulier celles dont les mères ne sont pas instruites. C'est le cas surtout lorsqu'elles peuvent contribuer aux revenus de la famille, comme cette fillette philippine qui récupère des flacons médicaux provenant d'une décharge publique.



de la charge financière par les parents. Mais ce déplacement du coût de l'éducation risque d'aggraver le dilemme auquel se trouvent confrontées les familles pauvres, au point qu'elles ne peuvent scolariser que certains de leurs enfants, le plus souvent les garçons. De nombreuses familles consacrent déjà une proportion non négligeable de leur revenu à l'éducation, notamment aux droits de scolarité, à l'achat des livres et manuels, des uniformes, à l'entretien et à la construction des bâtiments scolaires.

L'éducation au féminin

On pensait autrefois que dès lors que l'offre d'éducation serait mise en place, tous les parents enverraient tous leurs enfants à l'école. Or, on s'est aperçu que les parents, notamment dans les pays à faible revenu, avaient tendance à envoyer à l'école beaucoup plus de garçons que de filles et à les y maintenir plus longtemps.

Le rôle joué par la situation du ménage dans la détermination de la demande d'éducation des filles est complexe. On met dans la balance tout à la fois la scolarisation des filles et la dépense qu'elle représente, la nécessité immédiate de main-d'œuvre pour assurer les tâches domestiques et la garde des autres enfants, les futures possibilités d'emploi. Si les parents ne perçoivent ni la valeur de la scolarisation de leurs filles, ni les avantages qu'elle procure, ils ne seront pas convaincus de la nécessité de payer les coûts directs, indirects et d'opportunité de leur éducation. Si la valeur perçue de la scolarisation est inférieure aux coûts personnels qu'elle implique, la demande restera faible.

Or on sait que les taux de rentabilité, tant privés que sociaux, de l'acquisition des connaissances de base – écriture, lecture et calcul – sont très élevés. Pour chaque année supplémentaire d'instruction, les rémunérations augmentent en général de 10 à 20%⁴.

Mais les avantages vont au-delà. La scolarisation des filles ne retentit pas seulement sur la santé économique d'un pays par l'amélioration de la productivité, elle a aussi un effet bénéfique direct sur la santé, la nutrition et le planning familial. Les mères instruites ont moins d'enfants et des enfants en meilleure santé, et elles

tendent à avoir des revenus plus élevés et à envoyer à l'école aussi bien leurs filles que leurs fils. L'économiste en chef de la Banque mondiale a d'ailleurs récemment émis l'idée que la scolarisation des filles pourrait avoir un taux de rendement plus élevé que toute autre forme d'investissement dans les pays en développement⁵.

L'éducation dote aussi les femmes et les jeunes filles de connaissances de leurs droits en tant qu'individus. Le savoir entraîne revenu et pouvoir de décision qui peuvent permettre aux femmes de jouir d'une plus grande égalité par rapport aux hommes. Il leur donne aussi la possibilité de participer aux efforts de développement, notamment en matière de santé, de nutrition, d'eau et d'hygiène, et d'environnement. Les activités entreprises dans ces domaines ont plus de chance de réussir si les femmes comprennent les notions nouvelles et leurs avantages potentiels, possèdent les compétences nécessaires à l'application des idées novatrices et sont disposées à les mettre à l'épreuve dans leurs familles et leur environnement plus large. L'éducation ne peut à elle seule susciter le changement et l'amélioration du développement national mais, sans elle, le développement risque de ne pas être durable.

La scolarisation des filles dépend de deux variables importantes : la demande des parents, et la fourniture par les secteurs public et privé de services répondant à cette demande et aux aspirations de la collectivité.

L'UNICEF⁶ a établi une liste de facteurs qui jouent un rôle déterminant dans la scolarisation des filles :

- les soins donnés dans la petite enfance, notamment la protection maternelle et infantile
- l'implantation des écoles plus près des communautés
- le recrutement de plus d'enseignantes
- l'abaissement du coût de scolarisation pour les parents
- la mise au point de programmes d'études adaptés

4. *Meeting Basic Learning Needs: A vision for the 1990s*, document pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, 1990. Dans le *Rapport sur le développement dans le monde*, 1991.

5. *Banque mondiale actualités*, janvier 1992.

6. *Strategies to Promote Girls' Education: Policies and Programmes that Work*, UNICEF, New York, 1992.

- le développement de la participation de la collectivité
- la décentralisation de l'enseignement
- l'encouragement de campagnes destinées à promouvoir l'enseignement
- la conception de systèmes destinés à répondre aux besoins des écolières
- l'aide à la mise en place de moyens différents d'assurer l'éducation de base.

Compte tenu de l'importance de la présence de femmes dans le corps enseignant, il est évident que des efforts bien ciblés dans des régions où la coutume veut que l'enseignement des filles soit assuré par des femmes, amélioreront les résultats.

Nouvelles orientations pour les donateurs

L'éducation pour tous exige de la part des pays en développement et des donateurs un soutien à la fois durable et constant. La fixation des priorités de l'éducation entre les trois niveaux – de base, secondaire, tertiaire – ainsi que l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation constituent des problèmes politiques très délicats dans beaucoup de pays en développement. Tout en respectant l'esprit du partenariat, il faudra que les donateurs prennent une position plus ferme afin que les déséquilibres actuels puissent être redressés.

De nouvelles modalités de coopération sont nécessaires. Tout d'abord, il faut examiner le soutien à l'éducation de base dans le contexte de l'économie nationale et d'un examen des dépenses publiques. Dans certains pays, des redistributions peuvent avoir lieu à l'intérieur du budget national, en réduisant par exemple les dépenses militaires. La mise en œuvre de stratégies nationales cohérentes exige une aide extérieure considérable sous forme de soutien aux programmes. Mais cette aide doit être dégressive pour réduire le risque de dépendance des bénéficiaires.

L'éducation de base nécessite une approche plurisectorielle car nombre de ses programmes appartiennent au secteur extra-scolaire – la nutrition et les

soins de base, par exemple – et relèvent de ministères autres que le ministère de l'éducation, tels l'agriculture, le développement rural, la santé et les affaires sociales.

Des programmes coordonnés et une assistance sectorielle, plutôt que des projets d'aide isolés, pourraient servir à centrer l'attention sur les résultats d'ensemble de la coopération. De meilleures méthodes de suivi et d'évaluation amélioreraient la transparence qui est particulièrement importante lorsque l'assistance revêt la forme d'un soutien budgétaire direct.

Jusqu'à présent, l'essentiel de l'aide à l'éducation a été fourni d'Etat à Etat. Or, l'éducation de base, notamment ses composantes extra-scolaires, est souvent mieux assurée et mieux suivie par des intermédiaires – groupes communautaires, ONG, universités, associations religieuses, réseaux régionaux, fondations – et par le secteur privé.

Les pays en développement doivent être eux-mêmes capables de planifier, de gérer et d'assurer le suivi de leurs propres programmes d'éducation de

base. Le développement des capacités et des institutions doit être prioritaire. Contrairement aux actions précédentes, il faut que l'essentiel du développement des capacités nationales s'accomplisse dans le pays bénéficiaire, de façon à renforcer des institutions nationales et à atteindre la masse critique. Différents moyens peuvent être envisagés ; le jumelage des établissements (notamment des écoles normales), le renforcement des systèmes de soutien (statistiques, services d'inspection de l'enseignement), l'amélioration des bibliothèques et le recours aux réseaux nationaux et aux experts locaux. La formation assurée dans le pays bénéficiaire coûte souvent moins cher que celle que dispensent les établissements des pays développés, et permet de former un plus grand nombre d'administrateurs, de planificateurs et de chercheurs locaux.

Les organismes d'aide au développement devront, eux aussi, renforcer les capacités dont ils disposent, tant au siège que sur le terrain, pour traiter de ces problèmes et les intégrer aux préoccupations plus générales concernant le déve-

loppement. Il faudra pour cela disposer de grandes compétences en matière d'éducation, de sciences sociales et d'économie.

□ □

Aucune des institutions intéressées ne peut considérer que l'éducation primaire universelle fait partie des «affaires de routine». En conséquence, beaucoup d'organismes d'aide au développement ont commencé à examiner leurs politiques et leurs pratiques, et mettent au point des stratégies nouvelles. La coordination locale est particulièrement importante pour suivre la mise en œuvre du programme prévu et pour modifier les stratégies dont l'efficacité n'est pas prouvée. En outre, la coordination favorise l'efficacité et la rentabilité dans l'utilisation des ressources rares, évite les doubles emplois et allège la charge que doivent supporter les gouvernements des pays en développement.

Il faudra, pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous, mobiliser des ressources supplémentaires considérables, tant privées que publiques. Il importe que les pays en développement redoublent d'efforts en faveur de l'éducation de base, à la fois en redistribuant les crédits de l'Etat pour les affecter aux secteurs présentant le meilleur rapport coût-efficacité, et en recherchant l'aide d'organisations privées et non gouvernementales pour les programmes d'éducation scolaire et extra-scolaire. Cependant, certains pays à faible revenu risquent, malgré tous leurs efforts, de rencontrer des difficultés et devront donc, pour atteindre ces objectifs vitaux, bénéficier d'une aide importante.



VAINCRE L'ANALPHABETISME

L'éducation des jeunes n'est que l'un des aspects du problème ; l'analphabétisme des adultes en est un autre. En 1990, on estimait à 948 millions le nombre des adultes illettrés dont près de la moitié vivant dans deux pays, l'Inde (281 millions) et la Chine (224 millions).

L'analphabétisme féminin pose un problème crucial, notamment dans les pays moins développés. On estime à l'heure actuelle qu'une femme sur trois est illettrée dans le monde, contre un homme sur cinq. L'écart entre hommes et femmes a presque totalement disparu en Amérique latine et dans les Caraïbes et diminue rapidement en Asie de l'Est et en Océanie. Mais il reste important en Asie du Sud, dans les Etats arabes et en Afrique subsaharienne.

Pour réduire l'analphabétisme des adultes, la stratégie la plus puissante consiste, bien entendu, à faire en sorte que tous les enfants réussissent à mener à bien leur scolarité primaire. Mais les programmes d'alphabétisation des adultes continueront à être indispensables à tout effort visant à généraliser la maîtrise de la lecture avec les avantages qu'elle comporte. Malheureusement, les programmes d'alphabétisation ne sont pas considérés comme prioritaires par les gouvernements d'un grand nombre de pays en développement, ni d'ailleurs par les organismes donateurs.



Bibliographie OCDE

- **Coopération pour le développement, rapport 1992**, 1992
- François Bourignon et Christian Morisson, **Ajustement et équité dans les pays en développement**, 1991
- Christian Morisson, «Ajustement et équité : un bilan nuancé», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 172, octobre-novembre 1991.

L'aspect sans doute le plus frappant du débat sur le changement climatique est la rapidité avec laquelle il a pris place sur la scène politique internationale. En 1985, le changement climatique était considéré presque entièrement comme un problème scientifique. Pas plus de sept années plus tard, la plupart des pays industrialisés se sont, d'une façon ou d'une autre, engagés à réduire, d'après un calendrier spécifique, leurs émissions de gaz à effet de serre. Et, au milieu de cette année, 154 pays ont signé à Rio de Janeiro une convention-cadre sur le changement climatique lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Et les aspects économiques du changement climatique ? Où en est-on actuellement à cet égard ? Et quelles sont les priorités qui se dégagent dans les politiques d'environnement de l'« après-Rio » ?



Changement du climat : les aspects économiques

Tom Jones

La première mesure concrète prise au niveau international pour aborder la question des effets de l'activité humaine sur l'état de l'atmosphère a été la création par les Nations unies, en 1988, du «Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique» (GEIC), chargé d'étudier les fondements scientifiques du changement du climat, d'en évaluer les incidences éventuelles et d'explorer des parades adéquates.

Le GEIC a confirmé récemment que les teneurs de l'atmosphère en gaz à effet de serre augmentaient rapidement¹. Les gaz les plus préoccupants sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), les chlorofluorocarbures (CFC et HCFC) et les oxydes d'azote (NO_x). En extrapolant les tendances actuelles, on peut s'attendre à un taux de réchauffement planétaire d'environ 0,3°C par décennie ; l'accroissement total au cours du 21^{ème} siècle atteindrait donc quelque 3°C. Un tel réchauffement relèverait le niveau moyen de la mer d'environ 0,6 cm par décennie, soit 65 cm en 2100. Les experts scientifiques du GEIC concluent, par ailleurs, qu'au cours des cent derniè-

res années, la température moyenne du globe a augmenté d'une valeur comprise entre 0,3 et 0,6°C et que le niveau moyen de la mer s'est élevé de 10 à 20 cm. En revanche, les opinions varient lorsqu'il s'agit de savoir quelle part de ce changement on peut attribuer respectivement aux activités humaines et à des variations climatiques naturelles.

Les initiatives de l'OCDE

L'OCDE s'efforce, depuis 1988, de traduire ces connaissances scientifiques et les conséquences potentielles d'un réchauffement global en termes économiques utilisables par les responsables de l'action gouvernementale. Le programme de l'OCDE s'articule autour de quatre thèmes principaux.

Est-il nécessaire de lutter contre le réchauffement ?

Si les scientifiques disent vrai, de nombreuses conséquences sociales et éco-

nomiques sont concevables. Les plus débattues sont la réduction de la production agricole et l'élévation du niveau de la mer. La première peut s'avérer désastreuse pour les pays qui sont tout juste capables de subvenir aux besoins alimentaires de leur population, tandis que la seconde serait catastrophique pour ceux qui se situent à une faible altitude par rapport au niveau de la mer.

Dans l'étude probablement la plus connue sur les retombées économiques potentielles, le professeur William Nordhaus de l'université de Yale soutient que les conséquences du changement climatique pour l'économie des Etats-Unis seraient relativement faibles, et ne représenteraient que 0,25 % environ de leur production économique dans les conditions actuelles, et 2 % seulement selon des scénarios plus pessimistes². Cette conclusion repose sur plusieurs prémisses : l'existence de «l'effet fertilisant du CO₂» (le CO₂ accélère la croissance des végétaux dans certaines conditions) ; la

Tom Jones travaille sur les problèmes liés au changement climatique à la division de l'économie, direction de l'environnement de l'OCDE.

1. Rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) supplément 1992. Programme des Nations unies pour l'environnement/Organisation météorologique mondiale.

probabilité que la société s'adapterait au changement climatique et n'aurait pas besoin de tenter de le prévenir (par exemple, en construisant des digues pour protéger le littoral contre une élévation du niveau de la mer) ; le fait que les secteurs les plus sensibles au climat (notamment l'agriculture) ne représentent qu'une faible fraction de l'activité économique totale dans la plupart des pays industrialisés. La principale conclusion de Nordhaus est que des arguments purement économiques ne justifieraient pas des mesures importantes pour lutter contre le réchauffement.

Une des lacunes reconnues de l'analyse de Nordhaus tient au fait qu'elle a essentiellement pris en considération les effets climatiques qui affectent directement le revenu national sans beaucoup s'intéresser aux effets, plus difficiles à saisir, d'ordre environnemental et social. Dans une étude récente effectuée pour l'OCDE, William Cline tente de cerner les coûts de plusieurs effets de ce type (perte d'espèces biologiques et d'aménités, accroissement de la morbidité, etc.)³.

Un aspect essentiel de cette étude tient à l'accent qui y est mis sur le «très long terme», alors que la plupart des modèles sont fondés sur l'hypothèse dite de «doublement du CO₂» qui surviendrait, estime-t-on en général, vers 2050. Cline souligne qu'il serait plus approprié de vérifier s'il existe dans l'avenir un point au-delà duquel le réchauffement global se stabiliserait. Pour diverses raisons, il fixe ce moment aux alentours de 2250 et estime à 5 % du PIB au moins le coût des dommages, découlant de cette hypothèse, encourus aux Etats-Unis. A un tel niveau d'impact, il serait probablement justifié, du point de vue économique, de mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'effet de serre.

Les coûts potentiels

Une des contributions importantes que l'OCDE a apportée à l'analyse des coûts de réduction de l'effet de serre a consisté à mettre au point un modèle multisectoriel, multirégional, dynamique, désigné par le sigle GREEN⁴. Le modèle GREEN a été utilisé pour évaluer diverses stratégies de réduction des émissions auxquelles les pays de l'OCDE pourraient participer. Les conclusions les plus importantes résultant de ce modèle peuvent être résumées comme suit.

- En l'absence de toute action visant à réduire les émissions de CO₂, les émissions globales croîtront à un taux annuel d'environ 2 % d'ici à l'an 2050 («scénario de référence»).

- Dans l'hypothèse où les pays de l'OCDE stabiliseraient unilatéralement, d'ici à l'an 2000, leurs émissions à leur niveau de 1990, les émissions globales de CO₂ ne diminueraient pas de façon appréciable ; un tel résultat ne pourrait être obtenu que par une réduction simultanée des émissions des pays de l'OCDE et des pays non membres de l'OCDE.

- Selon une des projections du modèle GREEN, les pays de l'OCDE réduiraient leurs émissions de CO₂ en l'an 2000 à 80 % de leur volume de 1990 et les stabiliseraient ensuite ; les pays non membres de l'OCDE accroîtraient leurs émissions jusqu'en 2010 à 150 % du volume de 1990 et les stabiliseraient ensuite. Il en ressort que, pour atteindre cet objectif de réduction dans les pays de l'OCDE, il faudrait imposer une taxe sur le carbone qui culminerait à environ 250 dollars par tonne en 2005 (aux prix et aux taux de change de 1985) pour retomber à environ 116 dollars par tonne en 2050. L'écart entre les taxes sur le carbone dans les pays non membres de l'OCDE est beaucoup plus large, allant d'un minimum de 50 dollars par tonne en 2050 à un maximum de 450 dollars en 2005. Une telle mesure se traduirait par une réduction de 2,1 % de la valeur moyenne annuelle du revenu réel de l'économie mondiale sur la période 1995 à 2050 (1,2 % pour la zone OCDE).

- En outre, les prix de l'énergie varient largement, en particulier dans les pays non membres de l'OCDE. Ces différences de prix déterminent pour l'essentiel le choix des combustibles et, en conséquence, les émissions de gaz à effet de serre. Il ressort d'un des scénarios de GREEN que, moyennant l'élimination de toutes les «subventions» énergétiques, les émissions globales de CO₂ en 2050 seraient de 20 % inférieures aux projections du scénario de référence, cette réduction étant totalement imputable aux régions hors OCDE.

Les instruments économiques

GREEN a également été utilisé pour évaluer les conséquences de la mise en œuvre d'incitations économiques pour

atteindre des objectifs de réduction (taxes d'émission ou systèmes de permis négociables autorisant l'achat de «droits» d'émettre différentes quantités de gaz à effet de serre). Comme les coûts de réduction des émissions varient d'un pays à l'autre, il serait plus rationnel que les pays où les coûts sont les plus faibles soient les premiers à prendre des mesures de réduction. Dans le cadre d'un système de permis négociables, les pays qui auraient des coûts de réduction plutôt élevés pourraient acheter des droits d'émission à ceux où les coûts seraient moindres. Le résultat net d'une telle transaction serait d'abaisser le coût global d'une réduction donnée des émissions. Dans une projection visant à évaluer l'économie réalisée par une telle démarche, GREEN indique que la perte moyenne globale de prospérité pourrait passer à 1 % (en valeurs courantes) – soit un point de pourcentage de moins que sous un accord où chaque région doit obtenir des réductions spécifiques. On voit donc que l'incorporation d'incitations financières aux stratégies de lutte contre les effets de serre peut donner lieu à des avantages économiques considérables.

Quelques pays ont expérimenté avec succès des systèmes de permis négociables dans le cadre de leurs politiques d'environnement nationales, mais l'extension d'un tel système au niveau international se heurte à diverses difficultés pratiques, notamment lorsqu'il s'agit de l'appliquer au problème du changement climatique. Un de ces obstacles tient à la répartition initiale des permis. Chaque pays souhaitera évidemment se voir allouer la part la plus élevée possible, en conséquence de quoi les pays en développement tendront à privilégier les systèmes d'allocation fondés sur des critères démographiques (les pays les plus peuplés recevant le plus grand nombre

2. *To Slow or Not to Slow: The Economics of the Greenhouse Effect*, mimeo, Department of Economics, Yale University, New Haven, Conn., 1990.

3. **Réchauffement planétaire : les avantages de la réduction des émissions**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

4. J.-M. Burniaux, J.P. Martin, G. Nicoletti et J. Oliveira-Martins, *The Costs of Reducing CO₂ Emissions: Evidence From GREEN*, 1992 ; *GREEN – A Multi-sector, Multi-region, General Equilibrium Model for Quantifying the Costs of Curbing CO₂ Emissions: A Technical Manual*, 1992. Documents de travail n°s 115 et 116, disponibles gratuitement auprès du département des affaires économiques de l'OCDE.

de permis), tandis que les pays industrialisés tendront à retenir des critères fondés sur leur situation présente et passée (les permis étant distribués en fonction des ratios existants d'émission de gaz à effet de serre).

Bien que les pays de l'OCDE n'aient aucune expérience en matière de taxes internationales sur le carbone, certains pays se sont déclarés prêts à en imposer sur leurs propres émissions de gaz à effet de serre (le CO₂ pour l'essentiel). Tous les pays qui ont déjà instauré de telles taxes ont prévu des dérogations pour certains secteurs «sensibles» afin de protéger la compétitivité de leurs industries clefs. Pour compenser les conséquences négatives de ces taxes, on les a généralement fait entrer dans le cadre d'une réforme fiscale plus globale, pour respecter une certaine forme de «neutralité fiscale» (en allégeant d'autres prélèvements fiscaux parallèlement à l'imposition d'une taxe sur le carbone).

Aspects économiques des négociations

L'OCDE a aussi examiné les effets de ce que l'on appelle les «passagers clandestins» dans un accord international, et les moyens de les éviter⁵. Il peut s'agir soit d'un effet direct (les non-signataires n'encourent pas de coûts de réduction des émissions mais bénéficient des efforts consentis par les autres) ; soit d'un effet sur les prix (les mesures de réduction prises par les signataires font baisser les prix mondiaux des combustibles fossiles ce qui pourrait entraîner un accroissement de la consommation de ces combustibles). Réduire l'effet du passager clandestin sera coûteux et toute tentative de le limiter en édifiait des obstacles aux échanges entrerait probablement en conflit avec les objectifs du GATT⁶.

Le simple bon sens donnerait à penser que les larges avantages potentiels d'une coopération internationale devraient convaincre les pays à conclure un accord acceptable sur la réduction des émissions et qu'il suffirait à cette fin de convenir d'un mécanisme de répartition des bénéfices économiques générés par une telle coopération. Malheureusement, il serait difficile non seulement de mesurer la contribution de chaque pays au bénéfice total mais aussi de formuler des règles de répartition de ce bénéfice. Si certains pays s'estiment lésés, compte tenu des efforts qu'ils ont consentis pour réduire leurs émissions, ils seront évidemment tentés d'en faire moins. Si la part qu'ils reçoivent semble trop élevée,

les pays «donneurs» seront tentés de ne pas participer au système.

Et maintenant?

Il s'écoulera un certain temps avant que toutes les conséquences de la nouvelle convention-cadre apparaissent clairement, mais l'OCDE avance déjà sur plusieurs questions économiques qui sont essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre de la convention.

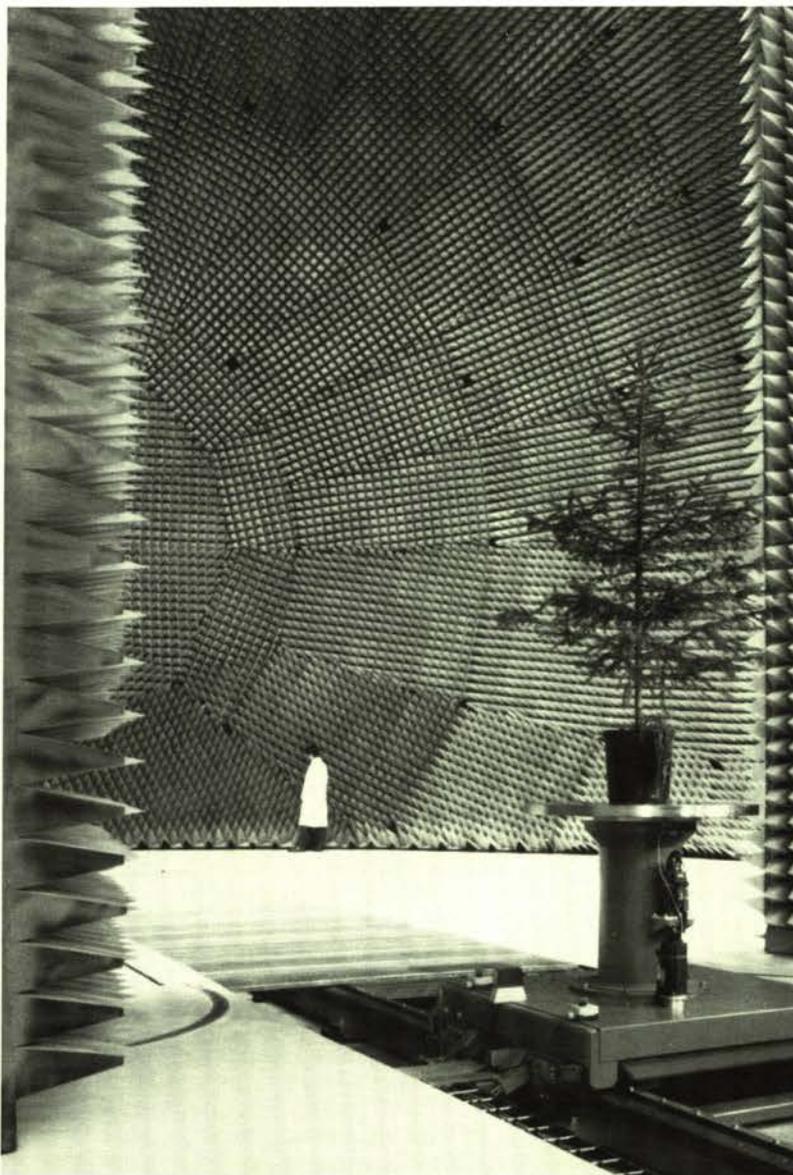
Tous les gouvernements souhaitent, par exemple, réduire à un minimum les ressources pour lutter contre l'effet de serre. Pour diverses raisons, ces coûts seront plus élevés dans certains pays que dans d'autres, et on peut prévoir que le fossé le plus large se situera entre le groupe OCDE et celui des pays en développement. Cet écart ouvre la possibilité d'une coopération entre ces deux groupes de pays pour tenter, à l'avantage des deux, de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Il reste cependant à élaborer les conditions spécifiques dans les-

quelles cette «mise en œuvre conjointe» serait réalisable.

Le modèle GREEN continuera à jouer un rôle majeur dans les travaux que mène l'OCDE dans le domaine du changement climatique. Parmi les projets, on peut prévoir un élargissement du modèle pour y inclure les effets du SO₂ et des NO_x (outre ceux du CO₂), comme sous-produits de l'activité économique, et aussi son application à l'analyse des effets

5. Convention sur le changement climatique : aspects économiques des négociations, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992. Parer au changement climatique : quelques problèmes économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.

6. Jacques de Miramon et Candice Stevens, «Echanges et environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992.



Siemens

Laboratoire de recherche appartenant à la Communauté européenne où l'on essaie d'interpréter des photos par ondes millimétriques prises par satellite. Objectif : surveiller des changements – ou dommages – en matière d'environnement.

redistributifs d'éventuelles propositions d'actions.

En effet, le problème des effets redistributifs va revêtir une importance accrue car la répartition entre les divers pays des coûts et des avantages liés à une réduction des émissions jouera un rôle crucial dans le choix final des mesures à prendre. En conséquence, une attention considérable sera portée aux questions liées à la «répartition des charges» dans les débats que suscitera la mise en œuvre de l'accord de Rio. Seule une compréhension profonde des relations entre les politiques menées par les pays

LA CONVENTION DE RIO

La signature de la convention-cadre sur le changement climatique a été un des points marquants de la conférence de Rio. La convention appelle les pays développés à «adopter des politiques nationales et à prendre des mesures appropriées pour limiter les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et protéger et à renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre». La formulation de cette clause a déçu beaucoup d'observateurs en raison de l'absence d'objectifs spécifiques de réduction des émissions. Plusieurs pays, en particulier dans le monde en développement, estiment qu'un engagement sur cette question de la part des pays industrialisés est nécessaire pour démontrer qu'ils se préoccupent sérieusement du problème. D'autres pays considèrent qu'en raison des incertitudes qui entourent actuellement tant les aspects physiques qu'économiques du problème, il serait prématuré d'élaborer des calendriers précis et de définir des niveaux cibles d'émission.

Bien que la couverture médiatique de la conférence de Rio ait été surtout axée sur cette «absence d'engagement», l'accord de Rio représente un grand pas en avant. C'est la première fois qu'un si grand nombre d'Etats réagissent si rapidement à un problème global d'environnement. La Convention contient plusieurs clauses qui jettent les fondements de mesures concrètes à prendre pour réduire les changements climatiques. Elle reconnaît explicitement que c'est aux pays développés qu'incombe la responsabilité de prendre la tête du mouvement visant à résoudre ces problèmes. En particulier, il engage les pays développés à fournir des «ressources financières nouvelles et additionnelles pour supporter la totalité des coûts supplémentaires convenus encourus par les pays en développement». Un tel engagement financier augure favorablement de la future coopération internationale visant à réduire les émissions.

Noques/SYGMA



Certains pays sont particulièrement exposés à une élévation du niveau de la mer. Le Bangladesh, dont les inondations sont légion, en est un.

de l'OCDE, d'une part, par les autres parties à la convention-cadre, d'autre part, (pays en développement, membres de l'OPEP notamment) permettra de résoudre ces problèmes.

□ □

Les études de l'OCDE donnent à penser que le type le plus efficace d'accord international sur la prévention du changement climatique combinera : des engagements de réduire les émissions pris simultanément par tous les principaux pays responsables des émissions ; des incitations financières (taxes globales sur le carbone ou systèmes de permis négociables) visant à réaliser des objectifs de réduction ; une diminution des subventions actuellement versées au secteur énergétique. Compte tenu de son expertise en matière d'analyses économiques, l'OCDE est particulièrement bien placée pour soutenir une stratégie globale et coordonnée de ce type entre les pays et elle poursuit d'ores et déjà des travaux dans cette direction.

En contribuant au débat relatif aux mesures à prendre au niveau international, l'OCDE facilite directement la mise en œuvre des conclusions de la récente Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, dont la convention-cadre sur le changement climatique représente une des principales réalisations. ■



Bibliographie OCDE

- Réchauffement planétaire : les avantages de la réduction des émissions, 1992
- Convention sur le changement climatique : aspects économiques des négociations, 1992
- Le changement climatique : concevoir un système de permis négociables, 1992
- Le changement climatique : dessin d'un système pratique de taxe, 1992
- Jacques de Miramon et Candice Stevens, «Echanges et environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992
- Le changement climatique : évaluation des retombées socio-économiques, 1991
- Parer au changement climatique : quelques problèmes économiques, 1991
- L'état de l'environnement, 1991
- L'évaluation monétaire des avantages des politiques de l'environnement, 1989
- Instruments économiques pour la protection de l'environnement dans les pays Membres de l'OCDE, 1989
- Jean-Philippe Barde, «Une approche économique au problème de l'environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 158, juin-juillet 1989.

La côte convoitée

Chris Chung et Ferenc Juhasz

Pourtant extrêmement différentes les unes des autres, les zones côtières de tous les pays de l'OCDE ont en commun un certain nombre de problèmes : médiocre qualité des eaux, détérioration des habitats naturels, risques d'inondation et d'érosion. Les principales causes tiennent à l'urbanisation et à l'accroissement démographique, aux activités industrielles menées à terre et au large des côtes (qui polluent à la fois l'atmosphère et l'eau, nuisent aux stocks de poissons, dégradent le paysage) et à l'exploitation des ressources marines (qui ont des répercussions sur les habitats de la faune et de la flore sauvages, et sur les écosystèmes en général).

Ces problèmes ont souvent une dimension internationale : la pollution se répand à travers l'air et les eaux ; les échanges avec l'étranger exigent des transports maritimes et des installations portuaires avec tout leur cortège de conséquences pour l'environnement ; l'essor du tourisme international pose des problèmes environnementaux dans les pays d'accueil. Seule une coopération entre les différents pays en cause permet de s'attaquer à ce genre de questions : la nécessité de cette approche est particulièrement évidente pour la Baltique, la Mer du Nord et la Méditerranée.

En l'état actuel des choses, la gestion des ressources côtières laisse à désirer de trois points de vue. Tout d'abord, les politiques mises en œuvre ne tiennent pas compte de la capacité limitée d'accueil et d'absorption des terres et des eaux. Deuxièmement, lorsque l'Etat agit directement, son intervention se trouve presque toujours dépassée par la croissance rapide dans ces zones et, en conséquence, elle n'a pas produit les effets souhaités. Enfin, faute de droits bien définis, les forces du marché peuvent jouer contre l'environnement, les prix ne reflétant pas la valeur véritable des ressources dont beaucoup sont traitées comme des biens collectifs. De surcroît, l'action des pouvoirs publics peut comporter des incitations qui accentuent encore les distorsions des prix relatifs. C'est le cas notamment des subventions ou des avantages fiscaux accordés pour favoriser l'expansion du tourisme.

Certains de ces problèmes sont un héritage du passé, de l'époque où la prévention des dommages susceptibles d'être causés à l'environnement n'était guère reconnue comme nécessaire. D'autres sont nés de l'échec ou de l'in-

Dans tous les pays de l'OCDE qui ont une façade maritime, les zones côtières sont un puissant pôle d'activité économique – pêche, agriculture, industries extractives, transports maritimes et tourisme. Qui plus est, les côtes restent un aimant pour les populations, et les afflux saisonniers de touristes ajoutent encore aux pressions s'exerçant sur les ressources côtières. Comment gérer au mieux ces zones pour diminuer la pollution des eaux, protéger les habitats naturels et les écosystèmes, satisfaire les demandes croissantes et souvent concurrentes des différents utilisateurs des ressources de la côte¹?

suffisance des efforts récents de gestion face aux pressions qui s'exercent sans relâche sur les ressources côtières. Aujourd'hui, tous les gouvernements des pays de l'OCDE font du développement durable l'objectif premier de leur politique de gestion de l'environnement. Cela vaut aussi pour la côte.

Assurer le développement durable des zones côtières appelle, comme condition préalable, des informations suffisantes pour apprécier les effets économiques et environnementaux des politiques suivies, et procéder à une analyse critique des nouvelles lignes d'action requises. Cela soulève la question de l'efficacité des instruments et du bien-fondé des dispositifs institutionnels mis en place dans l'optique d'une intégration plus poussée des méthodes de gestion des ressources côtières.

Sauvegarder les ressources

Le développement durable doit répondre à deux exigences centrales : premièrement, exploiter le patrimoine de ressources naturelles de manière suffisam-

ment rentable pour assurer la croissance économique, tout en sauvegardant l'intégrité des écosystèmes ; deuxièmement, préserver la base de ressources afin qu'elle puisse satisfaire les demandes raisonnablement prévisibles des générations futures. On peut mesurer toute la diversité des systèmes économiques et naturels des zones côtières en se plaçant le long de deux axes : celui qui est parallèle au rivage (littoral), celui qui lui est perpendiculaire (zone côtière/zone au large des côtes). Les ressources côtières – poissons, gisements de pétrole ou de gaz, par exemple – chevauchent souvent ces axes alors que les zones de juridiction sont fréquemment délimitées par rapport à l'un ou à l'autre. La gestion appelle donc une intégration poussée entre les divers niveaux de gouvernement et entre les différents organismes qui en relèvent.

Les forêts, les eaux intérieures et côtières, les bordures littorales, sous leurs diverses formes, et la vie maritime des zones côtières constituent des systèmes interactifs – leur gestion doit être assurée en conséquence. Leurs utilisations multiples peuvent se compléter ou s'exclure mutuellement : une baie peut être aménagée pour une activité industrielle intensive ou pour le tourisme – rarement pour les deux. La surexploitation ou l'existence de conflits non résolus seront presque à coup sûr sources de dégradation. Il est essentiel de s'assurer que le stock de chaque ressource ne tombe pas au-dessous du seuil critique qui permet une production durable et qui garantit la survivance de ce stock à long terme.

Les stocks de poissons offrent un exemple éloquent : la pêche, qu'elle soit pratiquée à titre commercial ou récréatif, est une activité centrale dans les zones côtières. Les stocks dont cette activité est tributaire sont fonction tant du rythme des captures et du moment où elles sont faites que du potentiel de renouvellement, lequel, à son tour, dépend de la qualité des eaux et des habitats côtiers. On peut arriver à des taux viables de capture grâce à divers dispositifs de gestion des opérations de pêche, par exemple le total admissible de capture ou les contingents individuels transférables. La préservation des espèces non commer-

1. **Gestion des zones côtières : politiques intégrées.** Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.

Chris Chung travaille sur les questions touchant la gestion des ressources naturelles au sein de la branche des pays non membres de la direction de l'environnement, où Ferenc Juhasz est consultant.



Robin Smith/FOTOGRAF-STONE

La délimitation des ressources côtières et celle des juridictions ne correspondent que rarement – d'où la nécessité d'une gestion intégrée.

ciales et des écosystèmes est une entreprise plus délicate, car il n'existe pas de marché qui permettrait de leur attribuer une valeur. Pourtant, il est de l'intérêt public de les conserver pour les besoins des générations présentes et futures.

Un facteur plus intangible encore réside dans la qualité de la vie des populations locales, même si l'on peut la définir comme une fonction de la densité démographique, de l'état de l'infrastructure et de l'accès du public au rivage. Des aménagements non planifiés, spontanés, peuvent apporter certains agréments à une zone qui connaît un rythme rapide d'accroissement démographique mais ils entraînent fréquemment un recul de la qualité de la vie et une détérioration du milieu naturel. L'un des objectifs premiers de la gestion des zones côtières que devraient suivre les autorités locales et régionales devrait donc être d'assurer la maîtrise des taux de densité démographique et de l'ampleur du développement, par exemple à travers des permis d'utilisation des sols et des eaux, ou des taxes d'aménagement.

La gestion intégrée

L'expérience acquise par les pays de l'OCDE montre que l'intégration des politiques menées est le seul moyen de gérer ces questions. Il faut, pour cela, que ces politiques soient mises en œuvre dans un esprit de concertation et de complémentarité par les trois échelons des pouvoirs publics – local, régional et national –, en transcendant les frontières administratives, et en coopération avec le secteur privé et avec la participation du public. Dans quelques régions côtières (au Canada et en France, par exemple), un cadre institutionnel approprié a été mis en place à la suite d'initia-

tives locales tendant à protéger des ressources de grande importance locale, ou d'actions engagées soit par l'Etat soit par une association d'intérêt public dans le but de protéger tel ou tel élément de l'héritage national.

La gestion intégrée exige que l'on surveille différents aspects de l'activité économique. L'accroissement démographique et le développement industriel par exemple doivent être compatibles avec deux facteurs : le rythme auquel peut être mise en place l'infrastructure requise pour diminuer les rejets polluants dans les eaux côtières, la capacité d'absorption générale de la zone. Il est indispensable de délimiter les parties du littoral à préserver à l'état naturel avant de commencer à développer le tourisme, lequel, à son tour, devrait s'inscrire dans la ligne des objectifs de conservation de la nature.

La mise en œuvre de stratégies intégrées appelle un cadre d'action général. A en juger par l'expérience des pays de l'OCDE, cela suppose une stratégie nationale de gestion des zones côtières, et un ensemble de politiques concertées axées sur les ressources.

Ce genre de stratégie s'adresserait à l'ensemble des zones côtières d'un pays donné et énoncerait, pour chacune d'elles, des objectifs de planification précis autour desquels s'ordonneraient de manière concertée : les plans d'aménagement du territoire, l'utilisation de l'énergie, le développement industriel, les transports, le tourisme, les pêcheries et la protection des richesses historiques et naturelles. De tels dispositifs sont déjà en place dans la plupart des pays de l'OCDE.

Une stratégie de ce type doit aussi prendre appui sur une législation visant le littoral. Les Etats-Unis ont promulgué dès 1972 une loi sur la gestion des zones côtières qui contient des dispositions ten-

dant à aider tous les Etats à élaborer des plans d'aménagement pour leurs zones côtières et qui stipule que tous les organismes fédéraux doivent, pour la gestion des zones côtières, coopérer entre eux, avec les autorités des Etats et les collectivités locales. L'Australie, en revanche, envisage seulement maintenant d'adopter ce type de législation fédérale.

Ce cadre d'action général doit être soutenu par un important arsenal de lois et de réglementations pour l'application des mesures visant la lutte contre la pollution, la gestion et la conservation des ressources, ainsi que le respect des normes de construction. Même s'ils se rapportent à des aspects particuliers, ces textes s'inscrivent dans le cadre général, reposant sur des plans d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et locale.

Les politiques d'aménagement du territoire occupent une place centrale dans la gestion intégrée, du fait qu'elles réglementent l'implantation des diverses activités, leur densité, leur ampleur, leur échelle et leur rythme de développement. Au niveau régional, les sols sont classés en fonction de leur utilisation dominante – agriculture, exploitation des forêts, conservation ou urbanisation. Au niveau local, le zonage est plus fin en ce qu'il délimite les zones spécifiquement attribuées à la construction de logements, à la création d'activités industrielles et aux loisirs.

L'OCDE a examiné 16 études de cas portant sur des régions aussi variées que la baie de Chesapeake aux Etats-Unis, l'estuaire de la Seine en France, le sud-est de la Tasmanie, en Australie, et la mer intérieure de Seto au Japon. Dans toutes ces régions, la planification de l'utilisation des sols est un aspect déterminant de la gestion côtière, ce qui n'empêche pas des faiblesses bien réelles. Par exem-



Faute de droits bien définis permettant d'éviter la surexploitation, les activités côtières peuvent avoir des conséquences graves sur les ressources.

ple : les pouvoirs publics s'engagent souvent dans des politiques contradictoires qui nuisent à l'efficacité du zonage ; les lois nationales l'emportent fréquemment sur les réglementations locales ; les gouvernements pensent aussi tout simplement être trop fragiles pour résister à de puissants intérêts commerciaux.

Il faut souvent renforcer la législation régissant la lutte contre la pollution pour les besoins de la gestion des zones côtières car celles-ci peuvent être plus vulnérables que les zones de l'intérieur. L'impact de la pollution d'origine très diverse, pollution fréquemment propagée par les cours d'eau venant de lieux très éloignés des côtes, doit faire l'objet d'une évaluation dans les eaux côtières mêmes. Quant à la réglementation applicable aux rejets de diverses provenances – y compris les eaux de ruissellement imputables aux activités agricoles, industrielles et extractives – elle doit être modulée en fonction des impératifs concernant la qualité des eaux de la côte.

Les terres humides et d'autres écosystèmes doivent être protégés par des mesures spéciales, par exemple leur transformation à titre permanent en réserves naturelles. La législation en vigueur y fait souvent obstacle. Etant donné les contradictions dans les politiques menées, il peut se faire qu'un ministère intervienne en faveur de l'assainissement et de la mise en valeur de terres humides pendant que, dans le même temps, un autre cherche à en faire des zones protégées. L'intégration contribuerait à l'élimination de ces contradictions en permettant une révision des lois en un ensemble cohérent.

Le cadre qui permettra de concilier les objectifs divergents concernant les côtes doit encore être spécialement mis en place dans la plupart des pays. Il devra avoir une portée géographique suffisamment large pour couvrir toutes les activités qui influent sur le sort d'une région. Il conviendrait de créer un organe de coordination dont feraient partie toutes les instances intervenant à un titre ou à un

autre dans la gestion des zones côtières et qui bénéficierait de l'appui institutionnel des autorités nationales ou régionales. Il faudrait aussi favoriser la participation des populations locales. Le champ de compétence de cet organe serait fonction des dimensions du littoral comme de celles des zones intérieures et des zones au large des côtes. Dans certains cas, cette compétence pourrait s'étendre à l'ensemble d'un bassin hydrographique et à la bande côtière placée sous son influence. Dans d'autres, lorsqu'une chaîne montagneuse barre l'arrière-pays, elle serait limitée à une étroite bande littorale le long d'un couloir vertical fermé par la chaîne. Des organismes de ce genre ont déjà été institués et fonctionnent de manière satisfaisante dans l'estuaire du fleuve Fraser au Canada et dans la région de Kemer en Turquie.

Il conviendrait de doser les instruments réglementaires et économiques à utiliser pour mettre en œuvre les politiques, en tenant compte de leur capacité de générer des recettes. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, il faut de l'argent pour installer les éléments d'infrastructure requis pour des considérations d'environnement : la plupart des grandes conurbations côtières manquent d'installations adéquates pour le traitement des eaux usées, encore aujourd'hui, et se servent des eaux côtières à des fins de «traitement» et comme exutoires. Ensuite, les régions côtières ont généralement les moyens de payer ces services pour réparer les négligences du passé. La taxation des activités polluantes devrait constituer une source appréciable de recettes en même temps qu'elle serait un moyen d'atténuer la pollution ; elle est utilisée efficacement en France par les organes de gestion des bassins hydrographiques. Des taxes de tourisme et des redevances d'usagers peuvent être imposées pour toute une variété de services municipaux (épuration des eaux usées, évacuation des déchets solides) comme pour l'aménagement d'installations côtières, telles que les marinas et les ports.

□ □

Les récents travaux de recherche ont montré que d'importants avantages éco-

nomiques et écologiques pourraient être tirés, même de très gros investissements comme la construction d'usines de traitement des eaux usées conçues pour les baies et les estuaires gravement menacés par la pollution.

Les coûts pourraient être recouverts auprès des bénéficiaires sans qu'il y ait lieu d'imposer une charge à l'ensemble de la collectivité.

D'autres mesures sont d'un coût relativement modique tout en pouvant être très efficaces sur le plan de la prévention : élimination des contradictions des politiques et des chevauchements de compétences entre les administrations, constitution de groupes de travail interministériels, et renforcement des procédures de consultation du public. A vrai dire, étant donné les efforts déployés par les pouvoirs publics pour concrétiser les aspirations au progrès économique et améliorer l'environnement dans les zones côtières, une coordination plus poussée des politiques est un impératif. ■



Bibliographie OCDE

- **Gestion des zones côtières : politiques intégrées**, à paraître 1992
- Ferenc Juhasz, «Politiques de l'environnement en Turquie», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 177, août-septembre 1992
- **Gestion des ressources en eau : politiques intégrées**, 1989
- Ferenc Juhasz, «Y a-t-il une crise de l'eau ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 160, octobre-novembre 1989
- **Instruments économiques pour la protection de l'environnement**, 1989
- Jean-Philippe Barde, «Environnement : l'approche économique», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 158, juin-juillet 1989
- **L'évaluation monétaire des avantages des politiques de l'environnement**, 1989
- **Ressources naturelles renouvelables : incitations économiques pour une meilleure gestion**, 1989
- **Tarification des services relatifs à l'eau**, 1987.

2. T.I. Balkas et F. Juhasz, *Preliminary Study on the Costs and Benefits of Measures for the Reduction of Degradation of the Environment from Land-based Sources of Pollution and Activities in Coastal Areas of the Bay of Izmir*, PNUE, Athènes, 1992.

✓ REPÈRES

		1991	1992	1993
ALLEMAGNE	Produit national brut	3,1	1,3	2,3
	Prix à la consommation	4,6	4,5	3,8
	Taux de chômage	4,3	4,7	4,8
	Balance courante ^a	-1,2	-0,8	-0,7

		1991	1992	1993
AUSTRALIE	Produit intérieur brut	-1,9	2,6	3,7
	Prix à la consommation	1,3	2,6	3,3
	Taux de chômage	9,6	10,4	9,9
	Balance courante ^a	-3,5	-3,2	-3,3

		1991	1992	1993
AUTRICHE	Produit intérieur brut	3,0	2,1	2,5
	Prix à la consommation	3,8	4,2	3,8
	Taux de chômage	3,7	4,0	4,2
	Balance courante ^a	-0,1	-0,4	-0,3

		1991	1992	1993
BELGIQUE	Produit intérieur brut	1,5	1,6	2,3
	Prix à la consommation	3,1	3,1	3,0
	Taux de chômage	9,3	9,7	9,6
	Balance courante ^a	2,0	2,6	3,3

		1991	1992	1993
CANADA	Produit intérieur brut	-1,5	2,3	4,3
	Prix à la consommation	2,7	1,9	2,2
	Taux de chômage	10,3	10,4	10,0
	Balance courante ^a	-3,9	-4,5	-4,3

		1991	1992	1993
DANEMARK	Produit intérieur brut	1,0	2,1	2,9
	Prix à la consommation	3,0	2,3	2,2
	Taux de chômage	10,4	10,7	10,2
	Balance courante ^a	1,7	2,3	2,5

		1991	1992	1993
ESPAGNE	Produit intérieur brut	2,4	2,6	3,2
	Prix à la consommation	6,9	6,0	5,1
	Taux de chômage	16,3	16,1	15,5
	Balance courante ^a	-2,9	-2,8	-2,9

		1991	1992	1993
ÉTATS-UNIS	Produit national brut	-0,7	2,1	3,6
	Prix à la consommation	3,7	2,8	2,8
	Taux de chômage	6,7	7,1	6,5
	Balance courante ^a	-0,2	-0,7	-0,8

		1991	1992	1993
FINLANDE	Produit intérieur brut	-6,1	-1,3	3,3
	Prix à la consommation	3,5	2,7	3,0
	Taux de chômage	7,6	11,3	10,9
	Balance courante ^a	-4,6	-3,2	-1,8

		1991	1992	1993
FRANCE	Produit intérieur brut	1,3	2,0	2,6
	Prix à la consommation	3,0	3,1	2,7
	Taux de chômage	9,4	9,8	9,8
	Balance courante ^a	-0,5	-0,1	-0,1

		1991	1992	1993
GRÈCE	Produit intérieur brut	1,5	1,4	2,1
	Prix à la consommation	19,5	14,8	11,0
	Taux de chômage	8,2	9,4	10,3
	Balance courante ^a	-2,2	-2,2	-2,5

		1991	1992	1993
IRLANDE	Produit national brut	2,3	2,4	3,1
	Prix à la consommation	2,7	3,5	3,2
	Taux de chômage	15,8	16,9	16,6
	Balance courante ^a	4,8	3,5	5,4

Notes : les chiffres en italiques sont des prévisions de l'OCDE
a. balance courante en % du PIB/PNB

Source: **Perspectives économiques de l'OCDE n° 51;**
pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'**Observateur de l'OCDE**

✓ REPÈRES

ISLANDE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	0,9	-2,6	0,5
Prix à la consommation	8,2	3,7	3,7
Taux de chômage	1,7	2,6	2,4
Balance courante ^a	-4,9	-4,1	-4,3

ITALIE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	1,4	1,5	2,1
Prix à la consommation	7,3	5,3	4,4
Taux de chômage	11,0	11,2	11,5
Balance courante ^a	-1,8	-1,9	-2,0

JAPON

	1991	1992	1993
Produit national brut	4,5	1,8	3,1
Prix à la consommation	1,9	1,7	1,6
Taux de chômage	2,1	2,2	2,3
Balance courante ^a	2,1	2,6	2,5

LUXEMBOURG

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	3,1	3,2	3,5
Prix à la consommation	1,6	3,8	3,2
Taux de chômage	1,4	1,4	1,3
Balance courante ^a	2,0	2,6	3,3

NORVÈGE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	1,9	2,0	1,9
Prix à la consommation	1,5	0,0	2,1
Taux de chômage	5,5	5,8	5,3
Balance courante ^a	5,0	4,3	4,6

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	-2,1	2,0	2,4
Prix à la consommation	1,3	1,8	1,8
Taux de chômage	10,3	11,8	12,0
Balance courante ^a	-1,1	-0,5	0,3

PAYS-BAS

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	2,0	1,2	2,1
Prix à la consommation	3,3	3,1	3,3
Taux de chômage	5,9	6,5	6,9
Balance courante ^a	4,1	4,4	4,9

PORTUGAL

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	2,2	2,8	3,3
Prix à la consommation	13,6	11,3	8,0
Taux de chômage	4,1	5,0	5,4
Balance courante ^a	-1,0	-0,8	-1,0

ROYAUME-UNI

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	-2,2	0,4	2,6
Prix à la consommation	6,9	5,1	3,7
Taux de chômage	8,3	9,8	9,7
Balance courante ^a	-0,8	-1,4	-1,7

SUÈDE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	-1,2	-0,3	0,9
Prix à la consommation	7,5	2,3	2,8
Taux de chômage	2,7	4,5	5,2
Balance courante ^a	-0,9	-0,7	-0,1

SUISSE

	1991	1992	1993
Produit intérieur brut	-0,5	0,9	2,0
Prix à la consommation	5,2	4,5	3,5
Taux de chômage	1,3	2,5	2,5
Balance courante ^a	4,0	4,0	4,2

TURQUIE

	1991	1992	1993
Produit national brut	1,5	5,1	3,7
Prix à la consommation	56,0	59,0	51,8
Taux de chômage	11,5	11,8	12,2
Balance courante ^a	0,4	0,6	0,5

Notes : les chiffres en italiques sont des prévisions de l'OCDE
a. balance courante en % du PIB/PNB

Source : **Perspectives économiques de l'OCDE** n° 51 ;
pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE

Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ

Economie

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE
Étude des tendances et de la politique économique des pays de l'OCDE
Série 1991-1992

CANADA

septembre 1992
(10 92 01 2) ISBN 92-64-23748-8, 142 p.

GRÈCE

août 1992
(10 92 16 2) ISBN 92-64-23743-7, 130 p.

MEXIQUE

septembre 1992
(Étude spéciale d'un pays non membre)
(10 92 40 2) ISBN 92-64-23760-7, 310 p.
Voir Bénédicte Larre, « Coup de projecteur sur le Mexique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.
Le numéro : FF120 £18 US\$33 DM49
Abonnement à la série (17 à 20 études)
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363
FF850 £102 US\$180 DM332
Abonnement à la série 1992-1993
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363
FF950 £110 US\$195 DM360

Série : « Les glossaires de l'OCDE »

GLOSSAIRE DE L'ÉCONOMIE - anglais/français
septembre 1992

Établi par la section française de la division de la traduction de l'OCDE, ce glossaire, le fruit du travail quotidien des traducteurs, se veut essentiellement pragmatique. Pour chaque entrée, il propose une ou plusieurs traductions, en précisant, lorsqu'il y a lieu, le champ d'application de chacune d'elles. La traduction de près de 22 000 mots et expressions couvrant un très large éventail de domaines : science économique proprement dite, statistiques, questions financières et bancaires, échanges, gestion, comptabilité, assurances, emploi et main-d'œuvre, développement, fiscalité.
(03 92 02 2) ISBN 92-64-23745-3, 616 p.
FF480 £68 US\$115 DM190

PROGRÈS DE LA RÉFORME STRUCTURELLE

Une vue d'ensemble
octobre 1992

La réforme structurelle reste l'une des grandes priorités de la politique économique. Les progrès réalisés ces dernières années ont indéniablement permis d'obtenir de meilleures performances économiques, mais une relance de la réforme s'impose pour assurer une croissance soutenue, à un niveau d'emploi élevé. Ce rapport aborde sous cet angle quatre domaines d'action prioritaires : le chômage et le marché du travail, les échanges internationaux, la réforme du secteur public et l'action des pouvoirs publics pour limiter les dégâts causés à l'environnement.
(11 92 02 2) ISBN 92-64-23763-1, 128 p.
FF110 £18 US\$28 DM45

CCEET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

LA BULGARIE

Evaluation de la situation économique
septembre 1992
(14 92 05 2) ISBN 92-64-23753-4, 114 p.
FF90 £13 US\$23 DM37

L'INDUSTRIE EN POLOGNE
Problèmes et politiques d'adaptation structurelle
octobre 1992

46 tableaux et 32 graphiques
(14 92 04 2) ISBN 92-64-23755-0, 200 p.
FF170 £25 US\$44 DM70

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME

Europe centrale et orientale*
octobre 1992 - bilingue
Le numéro paru en octobre 1992, code (07 92 00 3), sera envoyé gratuitement aux personnes qui souscriront un abonnement 1993 à ce périodique.
(07 93 00 3) - Abonnement 1993
FF120 £16 US\$28 DM52
* Disponible sur disquette au prix de :
FF1200 £135 US\$215 DM550

Affaires financières, fiscales et des entreprises

MODÈLE DE CONVENTION FISCALE CONCERNANT LE REVENU ET LA FORTUNE

Rapport du comité des affaires fiscales
septembre 1992
(23 92 50 2) ISBN 92-64-23735-6, 504 p.
FF480 £62 US\$120 DM175

SITUATION DES OUVRIERS AU REGARD DE L'IMPÔT ET DES TRANSFERTS SOCIAUX 1988-1991*

Étude spéciale : seuils d'imposition de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
octobre 1992 - bilingue
(23 92 02 3) ISBN 92-64-03696-2, 328 p.
FF185 £26,50 US\$45 DM77
* Disponible sur disquettes
Les statistiques sont disponibles pour les années 1979, 1981 et 1983 à 1991. Le prix pour la version 1992 de cette disquette, qui sera éditée annuellement, a été fixé à FF1 200 US\$215 £135 DM365

Développement et aide

Série « Études du Centre de développement »

INVESTIR DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

par Ruth Rama
septembre 1992
(41 92 08 2) ISBN 92-64-23747-X, 316 p.
FF220 £32 US\$55 DM90

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

par Scott Tiffin et Fola Osotimehin
avec la collaboration de Richard Saunders
septembre 1992
(41 92 05 2) ISBN 92-64-23750-X, 228 p.
FF160 £23 US\$41 DM66

Série « Ajustement et équité dans les pays en développement »

dirigée par Christian Morisson

AJUSTEMENT ET ÉQUITÉ AU GHANA
par Alan Roe et Hartmut Schneider

avec la collaboration de Graham Pyatt
octobre 1992

Voir Christian Morisson, « Ajustement et équité : un bilan nuancé », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.
(41 91 18 2) ISBN 92-64-23757-7, 164 p.
FF130 £17 US\$31 DM50
Offre spéciale : Pour l'achat des huit ouvrages parus dans cette série (Chili, Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Indonésie, Malaisie, Maroc, volume de synthèse)
(41 91 00 2)
FF835 £110 US\$198 DM320

DÉVELOPPEMENT ET DÉMOCRATIE
Les politiques d'aide en Amérique latine

octobre 1992
20 tableaux et 2 graphiques
(43 92 02 2) ISBN 92-64-23770-4, 116 p.

FINANCEMENT ET DETTE EXTÉRIEURE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT*

Étude 1991
septembre 1992
(43 92 03 2) ISBN 92-64-23741-0, 222 p.
FF165 £24 US\$43 DM68
* Disponible sur bande magnétique (contenant des statistiques de la dette extérieure et du service de la dette depuis 1975).
FF17 200 £1 910 US\$3 125 DM5 210

Emploi et affaires sociales

STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE 1970-1990

octobre 1992 - bilingue
(30 92 07 3) ISBN 92-64-03685-7, 500 p.
FF395 £52 US\$98 DM158

Energie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

POLITIQUES ET PERSPECTIVES DU GAZ NATUREL

août 1992
(61 91 16 2) ISBN 92-64-23567-1, 272 p.
FF220 £30 US\$52 DM88

L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT
octobre 1992

(61 91 15 2) ISBN 92-64-23561-2, 278 p.
FF200 £28 US\$48 DM82

STATISTIQUES ET BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS NON MEMBRES 1989-1990

septembre 1992 - bilingue
(61 92 15 3) ISBN 92-64-03693-8, 484 p.
FF375 £48 US\$90 DM145
* Les STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE DES PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE, les STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE DES PAYS DE L'OCDE, les BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS DE L'OCDE et BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE couvrant la période 1960-1990 sont disponibles sur disquettes.
Le jeu de 2 disquettes : FF2 500 £275 US\$455 DM755
STATISTIQUES ET BILANS ÉNERGÉTIQUES MONDIAUX (disquette)

Ce service comprend les quatre parties STATISTIQUES DES PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE, BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE, STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE DES PAYS DE L'OCDE et BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS DE L'OCDE.
L'abonnement à l'ensemble des quatre parties est facturé au prix préférentiel de : FF6 600 £735 US\$1 200 DM2 000

CLIMATE CHANGE POLICY INITIATIVES*
septembre 1992

(61 92 14 1) ISBN 92-64-13754-8, 184 p.
FF150 £20 US\$37 DM60
* En anglais uniquement

THE ROLE OF IEA GOVERNMENTS IN ENERGY*

A Survey

septembre 1992
(61 92 12 1) ISBN 92-64-13740-8, 304 p.
FF275 £38 US\$72 DM112
* En anglais uniquement

« Documents OCDE »

THE URBAN ELECTRIC VEHICLE : POLICY OPTIONS, TECHNOLOGY TRENDS, AND MARKET PROSPECTS*

Proceeding of an International Conference, Stockholm, Sweden
25th-27th May 1992

septembre 1992
(02 92 14 1) ISBN 92-64-13752-1, 508 p.
FF280 £40 US\$72 DM112
* En anglais uniquement

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

Série « Évacuation des déchets radioactifs »

PRODUCTION ET LIBÉRATION DE GAZ À PARTIR DES DÉPÔTS DE DÉCHETS RADIOACTIFS

Compte rendu d'une réunion de travail organisée par l'AEN en coopération avec l'ANDRA, Aix-en-Provence, 23-26 septembre 1991

septembre 1992 - bilingue
(66 92 13 3) ISBN 92-64-03691-1, 438 p.
FF300 £42 US\$78 DM122

POLITIQUES DE DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Compte rendu d'un séminaire international Paris, 2-4 octobre 1991

septembre 1992 - bilingue
(66 92 10 3) ISBN 92-64-03689-X, 398 p.
FF320 £45 US\$82 DM130

Série « Les glossaires de l'OCDE »

GLOSSAIRE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

octobre 1992
Établi par la section française de la division de la traduction de l'OCDE, ce glossaire nucléaire anglais-français, considérablement enrichi par rapport à la première édition de 1983, contient désormais quelque 35 000 termes et expressions. Il se compose de deux parties : la première, d'ordre strictement terminologique, comprend non seulement des termes, mais aussi des expressions complexes ayant une signification particulière dans le domaine nucléaire ; la deuxième est constituée par une liste de sigles et abréviations en usage dans ce domaine. Il s'achève par une annexe exposant les grandeurs physiques et les unités correspondantes.
(03 92 04 2) ISBN 92-64-23746-1, 914 p.
FF580 £79 US\$135 DM220

Enseignement

CERI (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement)

REGARDS SUR L'ÉDUCATION

Les indicateurs de l'OCDE*

septembre 1992 - bilingue
Premier ensemble d'indicateurs internationaux de l'enseignement portant sur le contexte démographique, économique et social, les coûts, ressources et processus scolaires, les résultats de l'enseignement, élaboré par l'OCDE pour répondre à la demande croissante d'informations comparées sur la qualité et les performances des systèmes d'enseignement. Cette étude non seulement marque une étape impor-

tante dans l'amélioration des données comparatives sur l'enseignement dans les pays de l'OCDE, mais offre aussi aux décideurs et au grand public des informations qui éclairent le contexte, le fonctionnement, les coûts et les résultats des systèmes éducatifs indispensables pour l'analyse et la conduite des politiques de l'enseignement.

Voir Norberto Bottani et Isabelle Delfau, « Les indicateurs internationaux de l'enseignement », l'Observateur de l'OCDE, n° 162, février-mars 1990.

(96 92 04 3) ISBN 92-64-03692-X, 148 p.
FF110 £16 US\$28 DM45
* Disponible sur disquette h.d. La disquette comprend également des données brutes et détaillées utilisées dans le calcul des indicateurs.
FF300 £35 US\$55 DM90

Revue du programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur

GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vol. 4 n° 2

septembre 1992

– Les indicateurs de performance : des perspectives et une situation complexe en évolution ; les relations entre les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement supérieur ; des enseignements pour les pouvoirs publics ; les conclusions d'une étude en Australie ; le débat dans de justes proportions.
– Mesure de la productivité : comment limiter les coûts.
– L'évaluation de la recherche : le point de vue de la base.

– Étudiants issus de campus différents : utilisation de l'évaluation formative.

– Le transfert de technologie : les technopoles et les centres d'excellence.

– Les conseils de recherche : leur place dans la prise de décisions.

(89 92 02 2) ISBN 92-64-23759-3, 142 p.

FF90 £11 US\$19 DM35

« OECD documents OCDE »

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A L'EMPLOI

Volume IV : Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse

octobre 1992 – bilingue

Voir Eric Esnault, « De l'enseignement supérieur à l'emploi », l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992.

(02 92 04 3) ISBN 92-64-03695-4, 242 p.

FF60 £6 US\$15 DM18

Déjà publiés :

Vol. I : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique.

Vol. II : Canada, Danemark, Espagne, États-Unis.

Vol. III : Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas.

A paraître : Volume de synthèse

PEB - Programme décentralisé pour la construction et l'équipement de l'éducation

LA DÉCENTRALISATION ET LES LOCAUX SCOLAIRES

Les conséquences des réformes administratives récentes

octobre 1992

(95 92 01 2) ISBN 92-64-23660-0, 88 p.

FF110 £16 US\$28 DM45

PEB Échanges

BULLETIN DU PROGRAMME

NOUVELLES DISQUETTES DE LA BANQUE DE DONNÉES DU CAD

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR SECTEURS

Pour chaque pays membre du comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), des séries chronologiques annuelles des engagements d'aide publique au développement (APD), ventilés par environ 40 secteurs : santé, transports, communications, énergie, agriculture, construction, commerce, banque, tourisme etc. Les données, exprimées en dollars, sont disponibles pour les années 1971 à 1990.

Prix : FF630 £70 US\$115 DM190
(compris l'envoi, au printemps 1993, d'une année de données supplémentaire)

AIDE ALIMENTAIRE

Pour chaque pays du CAD, des séries chronologiques annuelles des versements d'APD (en dollars) ventilés par pays bénéficiaires. Données pour les années 1975 à 1990.

Prix : FF630 £70 US\$115 DM190
(compris l'envoi, au printemps 1993, d'une année de données supplémentaire)

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS DU CAD

Cette disquette contient des séries chronologiques semblables aux tableaux de référence de l'annexe du Rapport annuel du président du comité d'aide au développement : **Coopération pour le développement - rapport 1992**. Les données par types de financement correspondent aux flux de ressources financières en provenance de chaque pays membre du CAD et de la CE vers les pays en développement et les organisations multilatérales durant les 20 dernières années. Pour rendre les données comparables, en tenant compte des variations des prix et des taux de change, la disquette contient aussi l'APD et les flux totaux en pourcentage du PNB, le PNB, la population et les déflateurs du PNB des pays membres du CAD.

Prix : FF1 470 £155 US\$265 DM460

POUR COMMANDER OU POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DISQUETTES DU CAD contacter les Centres de publications et d'information de l'OCDE à Washington, Tokyo ou Bonn,

ou les Editions électroniques, Service des publications, OCDE, Paris.

POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉDUCATION n° 17

octobre 1992

Planifier pour les usages alternatifs futurs ; l'école supérieure de Port Adelaide ; la gestion des polytechniques ; la leçon de l'expérience ; les utilisations alternatives en Grèce ; la rénovation des lycées franciliens ; à propos de qualité.

Vendu uniquement par abonnement (3 numéros)

(88 92 17 2) ISSN 1018-9319, 14 p.
FF125 £14 US\$30 DM48

Environnement

ÉVALUATION DES AVANTAGES ET PRISE DE DÉCISION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

septembre 1992

(97 92 08 2) ISBN 92-64-23751-8, 62 p.
FF55 £8 US\$14 DM23

POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT EN TURQUIE

septembre 1992

12 tableaux et 23 graphiques

Voir Ferenc Juhasz, « Politiques de l'environnement en Turquie ».

l'Observateur de l'OCDE, n° 177, août-septembre 1992.

(97 92 10 2) ISBN 92-64-23749-6, 176 p.
FF135 £20 US\$35 DM56

POLITIQUES URBAINES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

septembre 1992

Voir Ariel Alexandre et Yuko Aoyama, « Une meilleure ville pour les personnes âgées », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 177, août-septembre 1992.

(97 92 03 2) ISBN 92-64-23758-5, 174 p.
FF150 £22 US\$37 DM60

Industrie, science et technologie

« Documents OCDE »

ÉVOLUTION DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES LIÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Canada, Pays-bas, Suède

octobre 1992 - bilingue

22 tableaux et 27 graphiques

(02 92 13 3) ISBN 92-64-03694-6, 156 p.
FF70 £10 US\$19 DM29

« Documents OCDE »

LA RÉPONSE DES SCIENTIFIQUES AUX ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT*

Études par pays

août 1992

Contributions de huit pays de l'OCDE : Allemagne, Autriche, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

91 tableaux et 13 graphiques

* Textes en français et en anglais non traduits

(02 92 10 3) ISBN 92-64-03688-1, 456 p.
FF230 £32 US\$58 DM93

Rapport de synthèse

août 1992

(02 92 12 3) ISBN 92-64-03687-3, 140 p.
FF70 £10 US\$18 DM28

* Textes en français et en anglais non traduits

POLITIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE L'OCDE

Tour d'horizon annuel 1992

octobre 1992

Tableaux et 23 graphiques

Voir Candice Stevens, « Mondialisation industrielle et frictions commerciales », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 173, décembre 1991-janvier 1992.

(70 92 05 2) ISBN 92-64-23765-8, 200 p.
FF150 £21 US\$37 DM61

Série PIIC « Politiques d'information, d'informatique et de communication »

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION

Convergence ou collision ?

PIIC n° 29

octobre 1992

(93 92 05 2) ISBN 92-64-23764-X, 288 p.
FF250 £40 US\$60 DM100

RÉSEAUX D'INFORMATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Perspectives et conséquences

pour l'action gouvernementale

pour les années 90

ICCP n° 30

octobre 1992

(93 92 04 2) ISBN 92-64-23768-2, 84 p.
FF70 £10 US\$19 DM29

Transports

TRANSPORTS GUIDÉS EN 2040

septembre 1992

(75 92 05 2) ISBN 92-821-2165-8, 114 p.
FF95 £13,50 US\$24 DM38

*CEMT - Rapports annuels : activités
de la conférence*

38^e RAPPORT ANNUEL - 1991

Résolutions du Conseil des ministres
des transports et rapports approuvés
en 1991

octobre 1992

(75 92 07 2) ISBN 92-821-2167-4, 320 p.
FF230 £34 US\$62 DM94

CEMT - Table ronde n° 88

LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DE LA POPULATION ET LEURS IMPACTS SUR LES TRANSPORTS DE VOYAGEURS

septembre 1992

(75 92 04 2) ISBN 92-821-2164-X, 168 p.
FF135 £20 US\$35 DM55

*Série « Recherche en matière de routes
et de transports routiers »*

LE CHARGEMENT DYNAMIQUE DES CHAUSSÉES

octobre 1992

21 tableaux et 39 graphiques

(77 92 05 2) ISBN 92-64-23762-3, 188 p.
FF250 £35 US\$60 DM100

Série « Routes et transports routiers »

LA LOGISTIQUE AVANCÉE ET LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

septembre 1992

(77 92 03 2) ISBN 92-64-23730-5, 192 p.
FF250 £35 US\$64 DM100

*Série « Transport des personnes
à mobilité réduite »*

L'ACCÈS AUX TAXIS

octobre 1992

(75 92 06 2) ISBN 92-821-2166-6, 188 p.
FF100 £15 US\$27 DM41

Tourisme

POLITIQUE DU TOURISME ET TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

septembre 1992

(78 92 01 2) ISBN 92-64-23734-8, 322 p.
FF150 £22 US\$38 DM44

10 MEILLEURES VENTES

(Pour commander, veuillez utiliser
le bon de commande encarté)

- ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE
Série 1991-1992
FRANCE**
(juillet 1992)
(10 92 14 2) ISBN 92-64-23721-6
FF70 £10 US\$18 DM27
- ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE
Série 1991-1992
ALLEMAGNE**
(août 1992)
(10 92 15 2) ISBN 92-64-23744-5
FF70 £10 US\$18 DM27
- ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE / CCEET
Série 1991-1992
POLOGNE**
(juillet 1992)
(09 92 03 2) ISBN 92-64-23723-2
FF90 £13 US\$20 DM37
- CONSIDÉRATIONS
DE SÉCURITÉ RELATIVES
À LA BIOTECHNOLOGIE
1992**
(mai 1992) bilingue
(93 91 05 2) ISBN 92-64-23641-4
FF70 £10 US\$18,50 DM29
- PERSPECTIVES
DE L'EMPLOI 1992**
(juillet 1992)
(81 92 04 2) ISBN 92-64-23720-8
FF220 £32 US\$52 DM89
- RÉPERTOIRE
DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
DANS LES PAYS
MEMBRES DE L'OCDE
POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT**
(mai 1992) bilingue
(40 92 03 3) ISBN 92-64-03536-2
FF300 £38 US\$68 DM112
- COMPTES NATIONAUX
DES PAYS DE L'OCDE
TABLEAUX DÉTAILLÉS
1978-1990 volume II**
(août 1992) bilingue
(30 92 06 3) ISBN 92-64-03683-0
FF500 £70 US\$120 DM200
- PERSPECTIVES À LONG
TERME DE L'ÉCONOMIE
MONDIALE**
(juillet 1992)
(03 92 03 2) ISBN 92-64-23675-9
FF145 £20,50 US\$34 DM60
- L'ASSURANCE
ET LES AUTRES SERVICES
FINANCIERS
Tendances structurelles**
(mai 1992)
(21 92 03 2) ISBN 92-64-23653-8
- POLITIQUES, MARCHÉS
ET ÉCHANGÉS AGRICOLES
Suivi et perspectives 1992**
(mai 1992) bilingue
(51 92 04 2) ISBN 92-64-23655-4
FF215 £28 US\$50 DM84

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE

OCDE

Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Tél. (33-1) 45.24.82.00
Téléfax : (33-1) 45.24.85.00
ou (33-1) 45.24.81.76
Télex : 640048 OCDE

Librairie de l'OCDE :

33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Tél. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1
Tél. (0228) 21.60.45
Téléfax : (0228) 26.11.04

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Tél. (202) 785.6323
Téléfax : (202) 785.0350

JAPON

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tél. (81.3) 3586.2016
Téléfax : (81.3) 3584.7929

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires
Tél. (1) 331.1787 y
331.2391
Téléfax : (1) 331.1787

AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132
Tél. (03) 873.4411
Téléfax : (03) 873.5679

AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien I
Tél. (0222) 533.50.14

BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Tél. (02)
538.51.69/538.08.41
Téléfax : (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8
Tél. (613) 741.4333
Téléfax : (613) 741.5439

Stores :

61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1
Tél. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4
Tél. (416) 363.3171

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
Tél. (418) 658.3763
Téléfax : (418) 658.3763

Federal Publications

165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8
Tél. (416) 581.1552
Téléfax : (416) 581.1743

CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR
Tel. (01) 506.6688
Telefax: (01) 506.3101

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tél. 730.78.91
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Tél. (33) 12.85.70
Téléfax : (33) 12.93.87

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. (91) 431.33.99
Téléfax : (91) 575.39.98

Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009 - Barcelona
Tél. (93) 488.34.92
Téléfax : (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat
Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 - Barcelona
(Subscriptions) Tél. (93) 318.80.12
(Publicacions) (93) 302.67.23
Téléfax : (93) 412.18.54

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Tél. (358 0) 12141
Téléfax : (358 0) 121.4441

FRANCE

Voir adresse dans l'encadré
Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris
Tél. 40.15.70.00
Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris
Tél. 43.25.91.19
Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris
Tél. 40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris
Tél. 47.27.18.56

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris
Tél. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien
20, rue Soufflot
75005 Paris
Tél. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Tél. 45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Tél. 43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Tél. (16) 42.26.18.08

Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon
Tél. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon
Tel. (16) 72.40.54.54

GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
106 78 Athens
Tél. 322.21.60
Téléfax : 363.39.67

HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong
Tél. 366.80.31
Téléfax : 739.49.75

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Tél. (11) 331.5896/5308
Téléfax : (11) 332.5993

17 Park Street
Calcutta 700016
Tél. 240832

INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790
Tél. 583467
Télex : 62 875

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1
Tél. 74.48.35/74.96.77
Téléfax : 74.84.16

ISLANDE

Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik
Tél. 162.35.23

ISRAEL

Electronic Publications only
Sophist Systems Ltd.
71 Allenby Street
Tel-Aviv, 65134
Tél. 3-29.00.21
Téléfax : 29.92.39

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Tél. (055) 64.54.15
Téléfax : (055) 64.12.57

Via Bartolini 29
20155 Milano
Tél. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Tél. 679.46.28
Téléfax : 678.47.51

Libreria Hoepli
Via Hoepli 5
20121 Milano
Tél. (02) 86.54.46
Téléfax : (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aeiu'
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tél. (02) 48.95.45.52
Téléfax : (02) 48.95.45.48

MALAISIE

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia
Tél. 756.5000/756.5425
Téléfax : 757.3661

NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6
Tél. (02) 57.33.00
Téléfax : (02) 68.19.01

NOUVELLE-ZÉLANDE

Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Tél. (04) 496.5652
Téléfax : (04) 496.5698

PAKISTAN
Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3
Tél. 66.839
Télex : 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

PAYS-BAS

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage
Voor bestellingen:
Tél. (070 3) 78.99.11
Tél. (070 3) 78.98.80
Téléfax : (070 3) 47.63.51

PORTUGAL
Livreria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1117 Lisboa Codex
Tél. (01) 347.49.82/3/4/5
Téléfax : (01) 347.02.64

ROYAUME-UNI
HMSO
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Gen. enquiries
Tél. (071) 873 0011
Téléfax : (071) 873 8200

HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Branches in : Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR
Information Publications Pte. Ltd.
41, Kallang Pudding, No. 04-03
Singapore 1334
Tél. 741.5166
Téléfax : 742.9356

SRI LANKA
Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3
Tél. (1) 574240, 573351-2
Téléfax : (1) 575394, 510711

SUÈDE
Fritzes Fackboksforetaget
Box 16356
Regeringsgatan 12
103 27 Stockholm
Tél. (08) 23.89.00
Téléfax : (08) 20.50.21

Abonnements :
Wennergren-Williams AB
Nordenflychtsvägen 74
Box 30004
104 25 Stockholm
Tél. (08) 13.67.00
Téléfax : (08) 618.62.36

SUISSE
Maditec S.A. (Livres et périodiques)
Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne
Tél. (021) 635.08.65
Téléfax : (021) 635.07.80

Librairie Payot
Service des Publications Internationales
Case postale 3212
1002 Lausanne
Tel. (021) 341.33.48
Telefax: (021) 341.33.45

Librairie Unilivres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Tél. (022) 320.26.23
Téléfax : (022) 329.73.18

Agence d'abonnement
Naville S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Tél. (022) 308.05.56/57
Téléfax : (022) 308.05.88

Voir aussi :
OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany)
Tél. (49.228) 21.60.45
Téléfax : (49.228) 26.11.04

TAIWAN
Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tél. (02) 391.7396/391.7397
Téléfax : (02) 394.9176

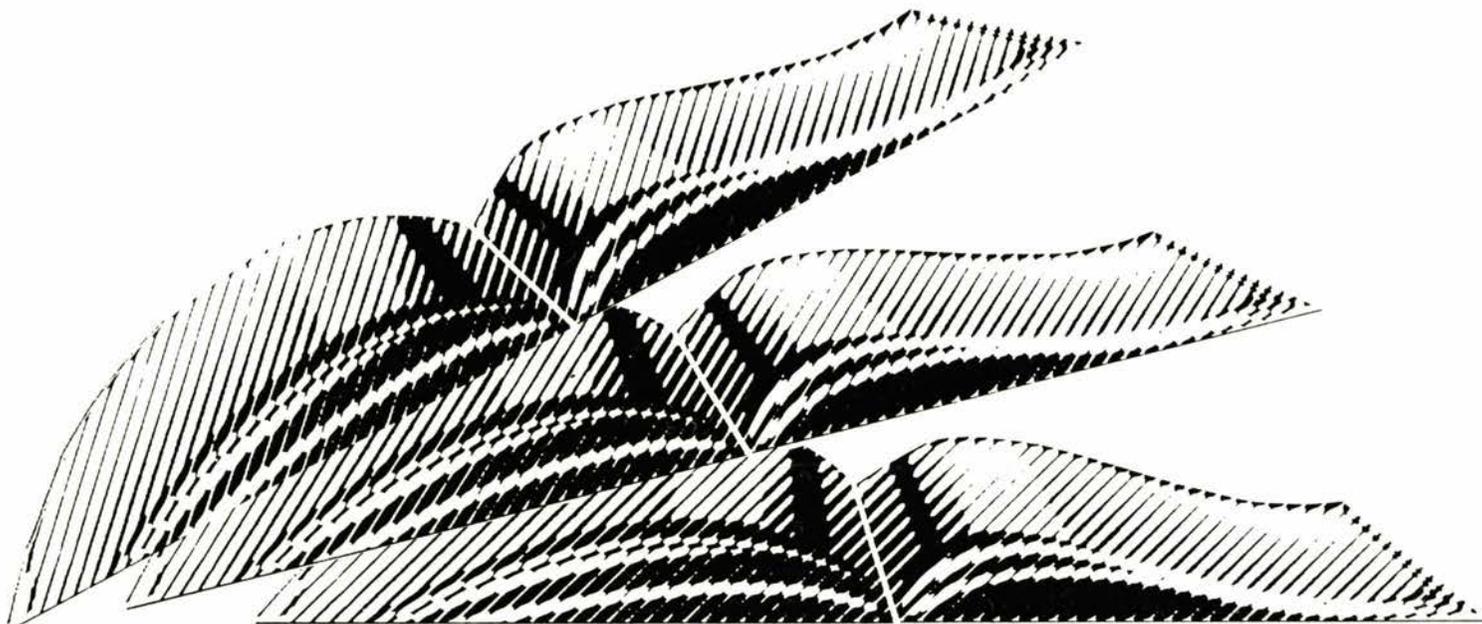
THAÏLANDE
Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopit
Bangkok 10200
Tél. (662) 251.1630
Téléfax : (662) 236.7783

TURQUIE
Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 13
Kavaklıdere/Ankara
Tél. 428.11.40 Poste 2458
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tél. 160.71.88
Télex : 43482B

VENEZUELA
Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106
Tél. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Librestre Caracas

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.



RÉPERTOIRE DES PROJETS DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DANS CERTAINS PAYS EUROPÉENS

avril 1992 - bilingue

Informations sur 1 069 projets de recherche dans le domaine du développement économique et social entrepris dans 363 instituts de sept pays européens (Allemagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suisse).

(40 92 01 3) ISBN 92-64-03532-X, 362 p.
FF260 £32,50 US\$58 DM98

RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

mai 1992 - bilingue

Des renseignements sur 649 organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement et de développement. On trouvera, dans les profils des ONG, une description détaillée de leurs objectifs, de leurs activités d'éducation en matière de développement, et de leurs actions dans les pays concernés.

Des index croisés permettent d'identifier «qui fait quoi et où».

(40 92 03 3) ISBN 92-64-03536-2, 410 p.
FF300 £38 US\$68 DM112

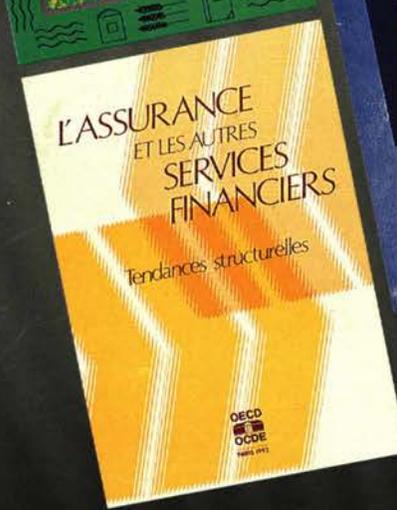
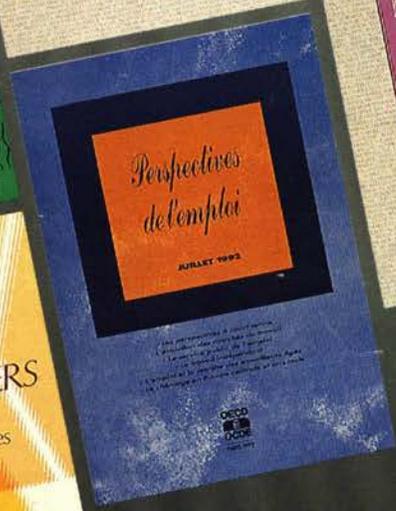
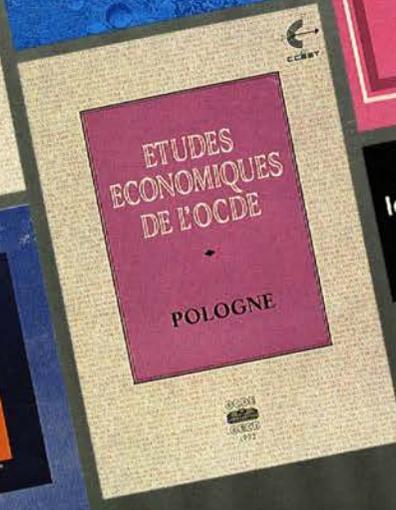
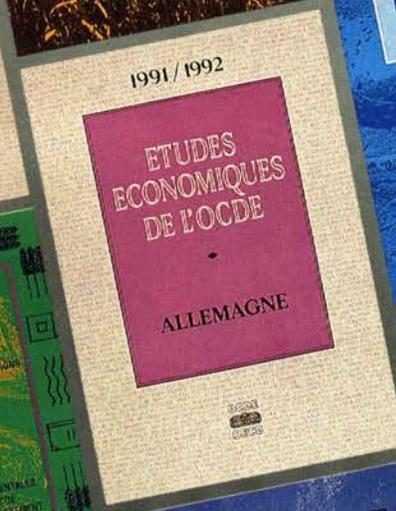
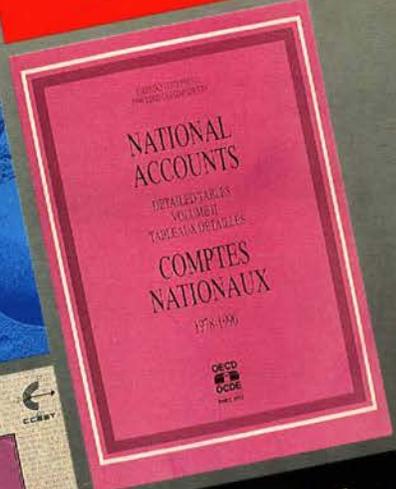
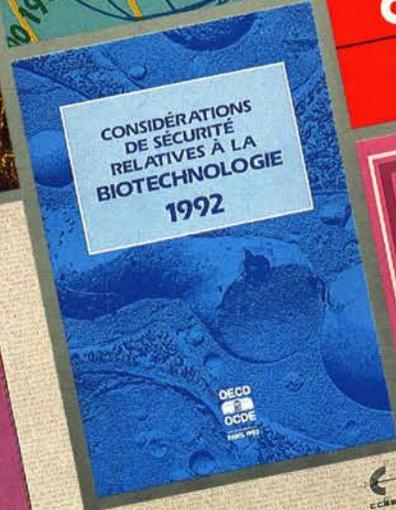
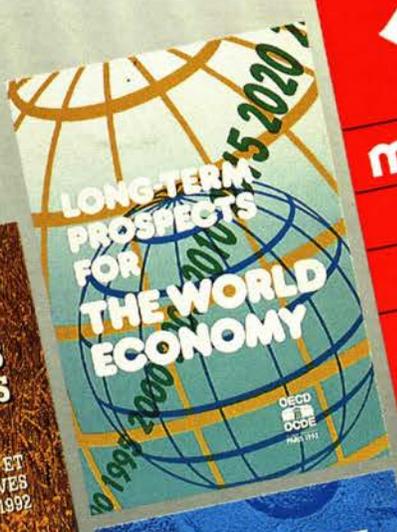
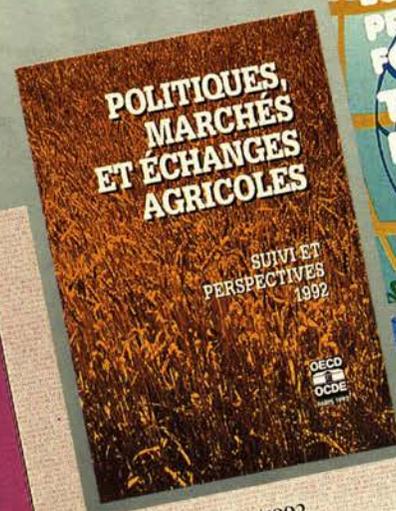
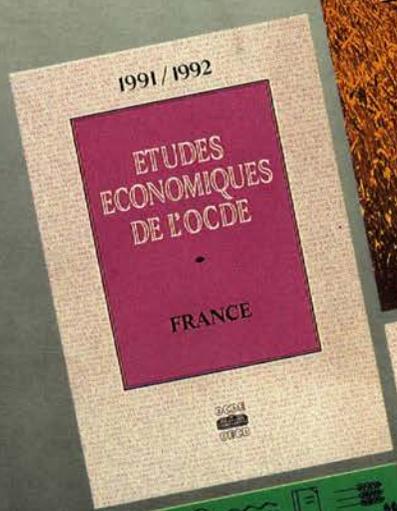
INVENTAIRE DES INSTITUTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

mai 1992 - bilingue

Informations détaillées sur 641 instituts de recherche et de formation, situés dans 49 pays africains.

(40 92 02 3) ISBN 92-64-03539-7, 248 p.
FF170 £24,50 US\$40 DM80

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



**Vous trouverez
le bon de commande
à l'intérieur
de ce numéro**

La coopération économique internationale aujourd'hui et demain



Globalisation, intégration régionale, nouvelle structure d'un monde industrialisé dominé par les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, besoins des pays en développement, transformation des anciennes économies planifiées – ces sujets sont apparus comme les thèmes majeurs de la problématique économique internationale d'aujourd'hui lors du symposium qui a marqué le 30ème anniversaire de l'OCDE.

L'objet du symposium était double : faire le point sur les tendances de l'économie mondiale au cours des trente dernières années et apprécier son évolution probable ; examiner les principaux défis auxquels la communauté mondiale se trouve confrontée et réfléchir sur la capacité des mécanismes de coopération internationale existants d'aider les gouvernements à les relever efficacement¹.

Le contraste est frappant entre le monde du début des années 90 et celui de l'époque où l'OCDE a été créée – fin 1961 – dans le cadre de l'ensemble des institutions interna-

1. Cet article s'inspire des documents préparés pour le symposium «Problèmes mondiaux et gouvernements nationaux : défis pour la coopération économique internationale», par le secrétariat de l'OCDE et par Sylvia Ostry, présidente du *Center for International Studies*, université de Toronto, ancien ministre adjoint pour les négociations commerciales multilatérales, représentant personnel pour le sommet économique, Canada, qui en était le rapporteur. Le symposium, présidé par Geoffrey Howe, membre du Parlement britannique, ancien ministre des affaires étrangères et du Commonwealth, et ancien ministre des finances du Royaume-Uni, réunissait des hauts fonctionnaires, des hommes d'affaires et des universitaires éminents venus des pays de l'OCDE, d'Europe orientale, d'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Amérique latine et d'Afrique.

tionales d'après-guerre, conçues et élaborées sous la direction incontestée des Etats-Unis. Aujourd'hui, les relations internationales se caractérisent par une structure tripartite constituée par les Etats-Unis, l'Europe et le Japon (qui se trouvent à peu près sur un pied d'égalité) et une multitude de nouveaux acteurs plus modestes qui exercent leur influence sur des régions ou des secteurs spécifiques. De plus, la désintégration du bloc communiste, qui a mis un terme à la nécessité impérieuse de maintenir des alliances solides face à la menace soviétique, a fait disparaître le problème de sécurité qui, à lui seul, fournissait des paramètres stables – illusoire ou pas – propres à orienter la coopération économique internationale.

La fin de la «guerre froide», qui avait dominé les relations transat-

lantiques et transpacifiques pendant de nombreuses décennies, est sans doute l'aspect le plus spectaculaire du nouvel environnement international. Les événements d'Europe centrale et orientale, en particulier de l'ex-Union soviétique, ont contribué à mettre davantage encore en relief la nouvelle structure de l'économie internationale. Mais ils ont aussi incité les pays de l'OCDE à resserrer leur coopération sur un certain nombre de questions, dont celle – et ce n'est pas la moindre – de savoir comment assister ces économies dans leur transition vers un système de marché. Cela dit, bien d'autres changements majeurs doivent entrer en ligne de compte dans la recherche de nouvelles formes de coopération internationale.

L'un de ces changements – la globalisation et l'interdépendance crois-

LA GLOBALISATION

«Je suis arrivé à la conclusion que la globalisation a été utilisée jusqu'à présent essentiellement par les agents économiques privés qui ont une très grande capacité de mouvement et savent saisir les opportunités dès qu'elles se présentent. Dans le même temps, nous assistons à une quasi-paralysie des gouvernements, qui restent bloqués sur leurs positions nationales et n'osent pas utiliser suffisamment les nouvelles possibilités qui existent. Les gouvernements, ou plutôt les partis politiques, manquent souvent de vision globale.»

Jean Zwaan, directeur général, membre du conseil d'administration, Banque nationale, Suisse

«La globalisation a ceci de paradoxal que lorsqu'on entreprend de mondialiser ou même de régionaliser des économies nationales, il faut créer des règles communes. Le capitalisme est probablement le système économique qui génère le plus de

règles. Il n'est pas censé être une bureaucratie, bien au contraire. C'est un système qui à la fois engendre et exige des institutions administratives pouvant définir toutes ces règles communes.»

Gudmund Hernes, ministre des cultes, de l'enseignement et de la recherche, Norvège

«Deux forces essentielles modèleront ces prochaines années l'environnement économique mondial. La première est la question de savoir comment les Etats-Unis et l'Europe pourront surmonter leurs problèmes internes, et réformer et revitaliser leurs économies. La deuxième concerne l'intégration du Japon dans l'économie mondiale et la mesure dans laquelle ce pays acceptera le fait qu'il a un rôle à jouer dans une interdépendance internationale de plus en plus étroite.»

Kwan Lee, président de la commission présidentielle sur le 21ème siècle, ancien ministre de la science et de la technologie, Corée

sante de l'économie mondiale – se poursuit à un rythme rapide. Pourtant, les forces qui le sous-tendent se sont modifiées avec le temps. Dans les années 50 et 60, la globalisation s'est surtout nourrie des échanges de marchandises. Pendant la plus grande partie des deux décennies suivantes, c'est le

L'INTEGRATION REGIONALE

«S'il existe un mouvement d'intégration des économies d'Asie de l'Est, c'est un mouvement essentiellement spontané émanant du secteur privé. La formation d'un bloc régional en Asie de l'Est ne servirait pas les intérêts japonais et ne répond pas aux souhaits des autres pays de la région. En réalité, le Japon souhaite, dans la région Asie-Pacifique, une présence plus importante de l'Amérique du Nord et de l'Europe qui toutes deux bénéficieraient du dynamisme de la région, tout comme le Japon lui-même est plus impliqué en Afrique, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale.»

Koji Watanabe, ambassadeur du Japon en Italie, ancien ministre adjoint des affaires étrangères, représentant personnel au sommet économique, Japon

«Aucun des trois pays d'Amérique du Nord ne veut bâtir une région conçue comme une forteresse. Nous voulons un système commercial ouvert et non pas un bloc commercial fermé. Les Etats-Unis et le Canada, citoyens du monde, ne veulent pas aller à l'encontre d'un mouvement naturel et le Mexique, pour des raisons géopolitiques, ne veut pas intensifier exclusivement ses relations économiques avec les Etats-Unis et le Canada, mais souhaite les diversifier en direction de l'Europe et du Japon.»

José Cordoba Montoya, chef du bureau de coordination de la présidence, Mexique

LE «TIERS MONDE»

«Le tiers monde n'existe plus, il est en voie de désagrégation. Il nous faut nous pencher sur différents cas et différents problèmes. Mais il existe une autre manière d'envisager les choses : le tiers monde n'existe plus, parce que le deuxième monde n'existe plus. Pourquoi le tiers monde suscitait-il tant d'intérêt ? Parce qu'il était l'objet d'une rivalité entre les deux autres mondes. Cette situation ayant disparu, le tiers monde présente moins d'intérêt pour un grand nombre de gens.»

Georg Lennkh, ambassadeur, représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OCDE

«On peut se demander si la notion de tiers monde est encore utile ou si, au contraire, elle n'est pas devenue nuisible. On a l'impression de vivre sur un modèle intellectuel datant du milieu des années 70, avec une coupure du monde en trois : les pays à économie planifiée, les économies de marché et le tiers monde. Je me demande si finalement cette typologie ne va pas à l'encontre du but recherché [...] et si l'on ne devrait pas élaborer un nouveau vocabulaire qui ne serait pas nécessairement fondé sur des critères régionaux.»

Jacques Lesourne, directeur, Le Monde, professeur d'économie au CNAM, France

développement des marchés financiers internationaux qui a été le principal catalyseur. Aujourd'hui, tout en restant portée par la vigoureuse expansion des échanges et des opérations financières internationales, la globalisation reçoit aussi l'impulsion de l'investissement direct étranger et des flux de technologie. Les acteurs principaux sont les sociétés multinationales qui opèrent au travers d'un réseau mondial d'investissements et d'entreprises ; en outre, les sociétés mixtes et les fusions et acquisitions transfrontières ont donné à la stratégie des multinationales une dimension de plus en plus internationale.

La globalisation a élargi les possibilités d'augmenter la production et la prospérité. Mais elle exerce aussi une pression pour faire converger des politiques intérieures qui influent de plus en plus sur l'économie internationale et qui ont parfois des conséquences non intentionnées mais néanmoins graves pour les intérêts économiques des différents pays. En d'autres termes, les affaires internationales font désormais intervenir de nombreux problèmes jusqu'alors

considérés comme intérieurs, accentuant d'autant l'importance de la coopération entre les pays industrialisés sur des questions comme la R-D, la politique industrielle ou l'environnement, qui ont acquis des dimensions véritablement planétaires.

Parallèlement à la globalisation et à une interdépendance de plus en plus forte, se poursuit la tendance à l'intégration économique régionale. Elle est particulièrement avancée en Europe, où des mutations politiques et institutionnelles profondes débouchent sur la convergence d'un vaste ensemble d'activités et de politiques économiques, sociales et culturelles. L'intégration nord-américaine, bien que, pour l'instant, essentiellement limitée à des accords commerciaux, est en train de s'étendre au Mexique. Enfin, dans la région Asie-Pacifique, où la croissance est principalement entraînée par le Japon et les économies dynamiques d'Asie (Hong-Kong, Corée du sud, Malaisie, Singapour, Taiwan et Thaïlande), l'intégration se resserre de façon beaucoup plus spontanée qu'en Europe ou en Amérique du Nord, avant tout sous l'impulsion du

secteur privé, les initiatives intergouvernementales n'ayant joué jusqu'ici qu'un rôle marginal.

Les évolutions parallèles de la mondialisation et de la régionalisation mettent en relief la nécessité, d'une part, d'approfondir la coopération globale et de renforcer les disciplines et, de l'autre, de mettre en place un cadre plus étendu de règles englobant non seulement les mesures liées aux échanges mais aussi certaines politiques intérieures cruciales, en particulier dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la technologie.

Cependant, les perspectives de progrès substantiels vers l'instauration, au niveau international, de règles de base plus étendues et plus efficaces, dans un contexte de marché, pourraient être assombries par d'autres facteurs. Les négociations d'Uruguay sont toujours dans l'impasse et, même un aboutissement heureux n'empêcherait pas les pays en développement, notamment, de risquer de se trouver confrontés au maintien de nombreuses barrières commerciales, dont l'importance et l'éventail des produits concernés se sont accrus dans les pays de l'OCDE tout au long des années 80.

De plus, par son ampleur et son caractère diffus, le chômage qui sévit dans de nombreux pays de l'OCDE risque de compromettre la capacité de manœuvre des gouvernements dans les négociations visant à la libéralisation des flux d'échanges, d'investissements, de technologies et de capitaux. Malgré les profondes réformes structurelles de la dernière décennie, les marchés du travail d'un grand nombre de pays de l'OCDE restent caractérisés par des rigidités, des distorsions, une main-d'œuvre insuffisamment formée et des qualifications inadaptées. C'est pour ces raisons qu'à la fin des années 80, le chômage était souvent plus élevé

L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

«Il est clair que l'on commence à reconnaître aujourd'hui l'utilité de la conditionnalité macro-économique et politique dans le cadre de l'aide au développement. [...] Ne devrions-nous pas commencer à juger normal d'insister sur les réformes économiques, l'instauration du multipartisme et le respect des droits de l'homme lorsque nous avons à accorder une aide macro-économique sous la forme de prêts structurels ou sous d'autres formes ? Comment les institutions de Bretton Woods devraient-elles réagir ? Devraient-elles également instaurer une conditionnalité structurelle, voire politique ? Je pense qu'il s'agit là d'une des questions les plus importantes à examiner pour définir l'avenir de notre aide à ces pays en développement.»

Henning Christophersen, vice-président de la Commission des communautés européennes, ancien premier ministre adjoint, ministre des finances, ministre des affaires étrangères, Danemark

«J'avoue avoir certaines hésitations lorsque nous commençons à prescrire de grands principes comme la démocratie pluraliste. Je suis tout à fait pour la démocratie pluraliste, mais il me semble qu'elle comporte un certain particularisme culturel. Quant à l'expression «démocratie pluraliste à économie de marché», nous connaissons des économies de marché qui ne sont pas démocratiques dans le sens du multipartisme. [...] A mon avis, il est tout à fait irréaliste de penser pouvoir l'imposer comme condition préalable au développement économique.»

Edward Mortimer, journaliste, The Financial Times, Royaume-Uni

«Le champ de la «conditionnalité» s'élargit pratiquement de jour en jour et je pense que bien souvent la notion est mal utilisée. De toute évidence, si la politique commerciale et l'accès aux marchés – et je considère que la conditionnalité est plus convaincante lorsqu'elle s'applique à l'accès aux marchés qu'à l'aide – sont étendus de manière à offrir aux nations des possibilités d'action extraterritoriale dans le domaine de la protection de l'environnement et de la réglementation du travail, nous aurons alors, à mon avis, tellement surchargé le système commercial qu'il finira par devenir protectionniste. Car la conditionnalité permet, entre autres, de donner une allure respectable à l'instinct protectionniste.»

Frank Doyle, Senior Vice President, General Electric, Etats-Unis

«Les pays dont nous parlons sont très jeunes. L'OCDE célèbre son 30ème anniversaire. Mon pays, le Kenya, n'a que 28 ans et il est loin d'être le plus jeune d'Afrique. Nous débattons d'institutions sociales et politiques, d'arrangements économiques, etc. Ne sommes-nous pas en train de devenir trop impatients vis-à-vis de certains de ces pays ? Trente ans n'est pas beaucoup pour bâtir un pays. [...] Nous pourrions également être un peu plus honnêtes avec nous-mêmes pour ce qui concerne nos relations avec ces pays. Pour faire face à la crise économique et sociale de l'Afrique, les pays africains ont en gros joué leur rôle ces dernières années, ce qui n'a pas été le cas de la communauté internationale, que ce soit à travers l'aide financière ou d'autres programmes de soutien qu'on attendait d'elle.»

Philip Ndegwa, président, First Chartered Securities Ltd., Nairobi, Kenya

L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

«Les pays qui abordent un nouveau système ont tous besoin de savoir quelles expériences ont échoué et lesquelles ont donné de bons résultats dans nos pays avancés [...]. Et ce pour tous les aspects institutionnels dans lesquels ils n'ont pas d'expérience et où ils peuvent commettre des erreurs qui pourraient beaucoup retarder leur développement.»

Miguel Boyer Salvador, président, Cartera Central, ancien président du Banco Exterior de España et ministre de l'économie, des finances et du commerce, Espagne

«Si les économies de marché développées ne montrent pas l'exemple en ce qui concerne la manière d'éliminer l'héritage du protectionnisme sous toutes ses formes, on ne peut guère attendre des pays d'Europe centrale et orientale, ou des pays en développement en phase de pré-modernisation, qu'ils libéralisent leurs économies, car les résistances sont telles sur le plan social et politique qu'aucun système politique ne pourrait survivre. [...] Il est clair qu'il n'y aura ni libéralisation, ni réforme structurelle dans les régions les moins développées du monde sans une certaine ouverture des marchés des pays les plus développés et sans le concours de ces pays.»

Béla Kadar, ministre des relations économiques internationales, Hongrie

«Je voudrais attirer l'attention sur la situation nucléaire en Europe orientale. Cette région possède une soixantaine de centrales nucléaires qui sont toutes de conception russe. Celles du type Tchernobyl (au nombre de 16) doivent être fermées immédiatement ; tout sauvetage est impossible. Pour dix autres, construites avant 1974, le sauvetage est très problématique. Quatorze autres

encore pourraient éventuellement être reconstruites à très grands frais. Parmi les centrales modernes postérieures à 1974, deux ou trois, je pense, pourraient être sauvées. Les coûts de reconstruction se situent dans une fourchette de 20 à 60 milliards de dollars en fonction du niveau de sûreté – disons entre 40 et 50 milliards de dollars. Et cela sans compter le coût de remplacement de ces bombes à retardement. C'est un domaine où se justifie une intervention occidentale d'urgence. Or, que fait-on ? Rien. Lorsque se produira un deuxième Tchernobyl – la probabilité d'un tel événement est très élevée – il sera trop tard. C'est une illustration des difficultés qu'ont tous les Etats démocratiques lorsqu'il s'agit de prendre des mesures absolument nécessaires.»

Percy Barnevik, président-directeur général, Asea Brown Boveri Ltd, Suisse

«Si je cédaï à la provocation, je dirais que les modèles de développement sont comme cent fleurs qu'il faut laisser s'épanouir. Bien entendu, cela ne serait pas sans limites ni sans inconvénients. Le risque pourrait être de désintégrer le système mondial. Laisser s'épanouir cent modèles conduirait également à des luttes géopolitiques entre régions et ne résoudrait pas le problème de la bonne administration. Je pense néanmoins que nous devrions être plus réalistes et plus honnêtes en étant conscients que nous ne pouvons attendre d'un seul modèle de développement qu'il embrasse et résolve les problèmes énormes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés [...]. Je ne prétends aucunement que le modèle japonais ou le modèle d'un autre pays d'Asie puisse répondre aux aspirations et aux besoins des nouveaux pays sous-développés, mais je pense que l'expérience de l'Asie pourrait leur être utile.»

Yoichi Funabashi, directeur, Asahi Shimbun, Japon

que dix ans plus tôt et que la proportion de chômeurs de longue durée presque partout plus forte.

Les économies en développement

La transformation de la carte géopolitique est aussi, et c'est assez normal, une source de préoccupation pour les pays en développement qui craignent que les responsables des politiques économiques détournent d'eux leur attention pour la porter sur les pays d'Europe centrale et orientale. Dans le passé, l'intérêt pour les questions de développement a souvent été influencé par des rivalités entre l'Est et l'Ouest. Maintenant que celles-ci ont disparu, certains s'inquiètent d'un éventuel tiédissement de l'engagement en faveur des pays en développement, en particulier dans ceux des pays de l'OCDE où les problèmes intérieurs prennent de plus en plus d'importance et où la concurrence pour obtenir des ressources devient de plus en plus vive.

Toutefois, la fin de la rivalité Est-Ouest peut aussi présenter deux avantages pour les pays en développement. Premièrement, pays développés et pays en développement pourraient les uns et les autres tirer profit du «dividende de la paix», avec la libération, pour des usages civils, et plus particulièrement pour le développement, des ressources financières, technologiques et intellectuelles jusqu'alors affectées à des fins militaires. Deuxièmement, devant l'échec évident de la planification centralisée en tant que système de production, une tendance quasi universelle de réforme vers l'économie de marché est apparue dans les pays en développement – y compris dans les plus grands, la Chine et l'Inde – parallèlement à une forte évolution vers une politique économique plus ouverte. Initiatives et capitaux pri-

vés, privatisation – voilà les nouveaux mots d'ordre. L'investissement étranger privé, naguère considéré comme un instrument d'exploitation capitaliste, est aujourd'hui le bienvenu pratiquement partout.

Autre élément à prendre en compte dans le dossier du développement : l'inégalité des performances économiques des pays en développement partout dans le monde. Durant la dernière décennie, les taux annuels de croissance réelle du PIB par habitant allaient d'une baisse de 2,2 % en Afrique subsaharienne et de 0,6 % en Amérique latine et aux Caraïbes, à une hausse supérieure à 6 % en Asie de l'Est – moyennes régionales qui masquent des disparités plus fortes encore entre les pays. Ainsi, bien que dans l'ensemble l'Amérique latine affiche un bilan décevant, la croissance a repris en Bolivie, au Chili et au Mexique à la suite d'un effort soutenu de réforme structurelle et macro-économique, et le Brésil, le Venezuela et l'Argentine, notamment, se montrent de plus en plus engagés sur la voie de l'économie de marché. De même, malgré les médiocres résultats de l'Afrique, notamment au sud du Sahara, un large courant de réforme s'est amorcé, les deux tiers des pays subsahariens ayant mis en œuvre des programmes d'ajustement économique, et des pays comme le Ghana et Madagascar obtiennent déjà de bons résultats.

La réforme économique a dans beaucoup de cas été accompagnée d'un changement marqué vers la démocratisation. Des attitudes nouvelles et une volonté accrue d'adopter des formes plus progressistes de gestion économique offrent d'importantes possibilités économiques et sociales pour une amélioration durable des perspectives globales du monde en développement. La fragilité de ces progrès signifie que la

réaction des pays de l'OCDE va jouer un rôle crucial, particulièrement dans le domaine commercial. Il est aussi très important que les pays de l'OCDE veillent à ne pas laisser la tendance actuelle à l'intensification,

au niveau régional, d'accords commerciaux et d'intégration économique exclure davantage l'un quelconque des pays en développement du courant principal de l'économie mondiale.

L'AVENIR DE L'OCDE

« Nous avons assisté à la renaissance triomphale des nations d'Europe centrale et tous ces changements bénéfiques ont essentiellement deux origines : la démocratie et l'économie de marché. Ces deux notions se sont répandues et affermies, non seulement en Europe centrale et en Union soviétique, mais aussi en Amérique latine et en Afrique [...]. L'OCDE a été créée dans une certaine mesure pour façonner et dynamiser un marché ouest-européen qui s'était désintégré à la fin de la deuxième guerre mondiale. N'aurait-elle pas aujourd'hui un rôle à jouer vis-à-vis de l'Europe centrale en reconstruisant ce qui était utile dans le système du COMECON et en favorisant de nouveaux liens entre les marchés de l'ancienne zone rouble ? »

Sir Geoffrey Howe, membre du Parlement, ancien ministre des affaires étrangères et du Commonwealth, et ministre des finances, Royaume-Uni

« Comme beaucoup d'autres organisations internationales, l'OCDE se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins [...]. Quel pourrait être son rôle à l'avenir ? Comment l'OCDE pourrait-elle être agencée pour répondre au besoin de plus en plus fort de coopération internationale ? Je pense qu'il faut distinguer entre les relations au sein de l'Organisation, c'est-à-dire entre les pays membres, et les relations avec le reste du monde. Certains pays sont déjà proches de l'OCDE sur le plan des mentalités et de la nature et du niveau de développement. Pour eux, une association progressive aux

activités de l'Organisation est à envisager. Il y a ensuite un deuxième cercle de pays avec lesquels peut s'engager – et s'engage effectivement – un dialogue très constructif et très fructueux pour tous sur des thèmes d'intérêt commun. Enfin, il y a le reste du monde – 150 pays environ – avec lequel il faut de plus en plus nouer des contacts, discuter, dialoguer. [...] Dans le même temps, on constate de la part des pays situés dans une même région une tendance à essayer de renforcer leur coopération. Ces groupements régionaux prennent diverses formes et ne se ressemblent guère quant à leurs objectifs ou leurs structures. Un dialogue, des contacts et une coopération intellectuelle seront à coup sûr de plus en plus nécessaires entre ces groupements si l'on veut éviter des frictions, des suspicions et une propension au protectionnisme. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OCDE peut jouer un rôle important à cet égard. »

Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE

« La route vers la coopération intergouvernementale passe par des étapes marquant différents niveaux d'engagement – de formes souples de consultation et d'échange d'informations jusqu'à la création d'autorités supra-nationales. A toutes les étapes, la coopération se trouve facilitée par des groupes restreints et informels et par l'existence d'un arbitre objectif dont le principal souci est de favoriser la prospérité économique globale.

Les problèmes internes liés à la pauvreté, à l'explosion de la population et à la diffusion du sida viennent encore compliquer les difficultés que rencontre une bonne part du monde en développement sur la scène in-

ternationale. A mesure que la situation en Asie s'améliore, la pauvreté dans d'autres régions en développement, surtout en Afrique, va attirer de plus en plus d'attention. D'ici à la fin du siècle, quelque 265 mil-

lions d'Africains vivront en deçà du seuil de pauvreté, soit environ un tiers des pauvres de la planète, selon les estimations.

Contrairement aux populations du monde industrialisé, celles des pays en développement continueront d'augmenter, durant la prochaine décennie, au rythme rapide de 3 % par an et beaucoup plus vite encore dans les pays d'Afrique subsaharienne ; en effet, la population de cette région devrait doubler dans le prochain quart de siècle, pour atteindre le milliard. De plus, la jeunesse restera de loin le groupe le plus important dans beaucoup de pays en développement parmi les plus pauvres, qui devraient enregistrer une croissance de plus de 4 % l'an pour pouvoir absorber ces nouveaux apports à leurs populations actives. Dans le même temps, les gouvernements des économies avancées vont devoir faire face aux difficiles problèmes associés au contrôle des flux migratoires et chercher les moyens d'organiser une coopération internationale visant à soulager les pressions migratoires à la source.

L'épidémie de sida ne va pas seulement modifier les structures de population des pays en développement. Elle va aussi exercer une influence sensible sur les performances économiques et les conditions sociales. Plus de 9 millions de personnes étaient, selon l'Organisation mondiale de la santé, infectées par le virus HIV en 1991, dont quelque 80 % vivaient dans des régions en développement. A la fin du siècle, lorsque le nombre de séropositifs aura plus que triplé, cette proportion sera passée à 90 %. Jusqu'à la moitié des personnes touchées vivront en Afrique et un quart en Asie du Sud et du Sud-Est. Les pays en développement auront donc besoin d'une aide massive pour mettre en

C'est en cela que consiste notamment le travail de l'OCDE. Et elle le fait bien. Son rôle futur doit se concevoir à partir de cette réussite.»

Wendy Dobson, professeur d'économie, université de Toronto, ancien ministre adjoint associé, ministère des finances, Canada

«L'OCDE devrait s'attacher à identifier les potentialités des nations [...] et tout ce qui empêche de tirer parti de ces potentialités. Je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas défier les gouvernements – pas seulement intellectuellement, mais aussi politiquement et concrètement – de trouver les moyens de surmonter ces obstacles.»

Simon Crean, ministre des industries primaires et de l'énergie, ancien ministre de la science et de la technologie, président du conseil australien des syndicats, Australie

«Je me demande si l'OCDE ne devrait pas commencer, dans ses délibérations, rapports et analyses, à se pencher au moins sur la question de savoir si elle ne devrait pas étudier les stratégies autres que la croissance pour résoudre le problème du chômage, au lieu de simplement affirmer, comme elle le fait implicitement : «la croissance résoudra le problème». Je pense en effet de plus en plus – et certaines indications vont dans ce sens – qu'elle n'en fera rien et que la croissance, la production et les gains de productivité éviteront techniquement une récession, mais n'ajouteront pas des emplois.»

Jim Hoagland, Associate Foreign Editor, The Washington Post, Etats-Unis

«Le partage des responsabilités est une question fondamentale dans un monde tripolaire. Il sera extrêmement difficile d'arriver à une co-décision, ou à un accord instaurant une responsabilité conjointe face à une menace très diffuse et mal définie pour la sécurité mondiale. Ce sera là un problème essentiel et la question que l'on peut se poser est la suivante : «L'OCDE peut-elle jouer un rôle au début de ce qui sera un processus très long ? [...]. Quelle que soit la structure de l'OCDE, l'une de ses missions fondamentales est celle de catalyseur. L'un des grands atouts de l'OCDE est de ne pas détenir de pouvoirs, mais d'exercer une grande influence. Ce serait une erreur que de donner à l'OCDE des prérogatives réglementaires. C'est l'absence de pouvoirs qui joue le rôle de levier en matière d'influence et l'avantage comparatif de l'OCDE réside dans sa souplesse, la possibilité qu'elle a d'œuvrer dans une certaine mesure en coopération avec le sommet lorsque des raisons stratégiques l'exigent, ses capacités de fonctionnement en réseau. Depuis la fin de la guerre, de plus en plus d'institutions non gouvernementales et de personnalités sont impliquées dans la formulation de grandes recommandations. L'OCDE est la mieux à même d'établir des réseaux de relations, non seulement avec le sommet, les institutions multilatérales et les gouvernements, mais aussi avec cette nouvelle profusion d'institutions non gouvernementales.»

Sylvia Ostry, présidente, Center for International Studies, université de Toronto, ancien ministre adjoint pour les négociations commerciales multilatérales, représentant personnel pour le sommet économique, Canada

place des systèmes administratifs et des programmes éducatifs et médicaux efficaces et responsables, susceptibles de faire face à la crise qui s'annonce.

Il leur faudra aussi un large soutien international pour lutter contre la dégradation de l'environnement, problème qu'on associe plus souvent aux pays industrialisés. Ceux-ci devraient admettre qu'il est difficile pour des pays en développement de réduire leurs émissions toxiques alors que leur progrès économique est étroitement lié à la croissance de leur consommation d'énergie.

Redéfinitions

Sur le plan de l'évolution des relations entre pays en développement et pays avancés, il importe de revoir, pour les mesures d'aide et d'assistance, les termes «en développement» et «moins avancés» ainsi que les notions de «bonne administration» et de «conditionnalité». Peut-on encore envisager les pays en développement comme un groupe homogène ? Il faudra probablement dissocier les problèmes de croissance des problèmes de développement et considérer les différents pays au cas par cas ou dans une perspective régionale, ou bien les regrouper en fonction de leur stade de développement. On pourrait, par exemple, faire une distinction entre les pays qui ont besoin d'une aide humanitaire, les pays qui réunissent d'ores et déjà certaines conditions nécessaires au décollage ou à la croissance et les «nouveaux pays sous-développés», essentiellement d'Europe centrale et orientale.

Si la démocratie pluraliste fondée sur l'économie de marché reste aujourd'hui le seul paradigme crédible du développement économique – les pays de l'OCDE eux-mêmes le montrent bien –, elle laisse place à beaucoup de varia-

tions et de nombreux pays en développement sont en train de l'adopter. Mais elle peut ne pas être conforme au système de valeurs et aux aspirations culturelles de toute une série de pays en développement qui sont à la recherche d'autres sources d'inspiration : un vigoureux nationalisme, un mouvement d'identité ethnique, voire une forme de fondamentalisme religieux, islamique ou autre. Il reste à savoir si le libéralisme, pour lequel tant de nations optent aujourd'hui, offrira un cadre assez large et assez souple pour prendre en compte ces divergences.

Alors que les relations économiques internationales se caractérisent de plus en plus par une relative parité entre l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, il n'en est pas de même sur le plan politique. L'Europe n'est pas encore suffisamment intégrée politiquement pour pouvoir jouer véritablement un rôle de *leadership* et le Japon éprouve des difficultés à traduire en initiatives politiques sa vitalité économique. Seuls les Etats-Unis semblent être à même d'exercer ce rôle dans la politique mondiale, grâce en partie à leur supériorité militaire – qui, cependant, est moins qu'avant un levier économique.

On peut faire valoir en outre qu'une structure contrôlée par trois grandes puissances est intrinsèquement instable. Les opérations et accords conclus entre deux d'entre elles pourraient, par exemple, contraindre la troisième à se replier davantage sur elle-même. Par ailleurs, la tentation de privilégier l'expansion et l'intégration régionales risque de nuire à la volonté de trouver des solutions multilatérales. Autre danger : des acteurs de moindre importance – notamment les pays en développement – pourraient faire l'objet de discriminations, voire se trouver purement et simplement exclus.

D'un autre côté, une structure tripartite pourrait assurer la stabilité systémique nécessaire si elle s'insère dans un cadre de règles internationales et de dispositifs institutionnels acceptés d'un commun accord. Les arrangements commerciaux régionaux semblent appelés à se développer encore au cours des prochaines années. S'ils le font dans le contexte d'un système mondial efficace et crédible, on verra en eux un complément de ce système et non une solution de rechange. Il faut pour cela renforcer et même élargir les règles et disciplines multilatérales.

□ □

Poursuivre dans la voie de la direction collective et de la coordination des politiques est une tâche cruciale, un formidable défi pour l'OCDE et les autres institutions internationales que certains soupçonnent ne pas avoir su s'adapter à des changements économiques et politiques très rapides, et donc de ne pas être en mesure de faire face aux défis actuels et futurs.

Il faut plus de clarté et plus de cohérence dans l'attribution des missions des diverses organisations internationales et dans leur agencement entre elles si l'on veut que la coopération au niveau mondial puisse s'appuyer sur elles dans les années 90 et au-delà.

Le mandat de l'OCDE englobe l'économie mondiale dans son ensemble et ouvre la perspective d'une composition plus large et d'une multiplication des liens avec les pays non membres. Pour répondre efficacement et de façon satisfaisante à sa vocation globale tout en préservant ses activités traditionnelles et en se lançant dans de nouveaux domaines, l'OCDE doit définir une approche stratégique cohérente de son rôle dans l'économie mondiale. ■